

Banque africaine de développement
États financiers et
rapport du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2010

Bilan	122
Compte de résultat	124
État du résultat global	125
État des variations des capitaux propres	126
Tableau des flux de trésorerie	127
Notes sur les états financiers	128
Rapport du Commissaire aux comptes	204

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en milliers d'UC – Note B)

ACTIFS	2010	2009
DISPONIBILITÉS	395 717	318 828
OBLIGATIONS À VUE	3 801	3 801
PLACEMENTS EN TRÉSORERIE (Note F)	7 433 528	7 412 248
ACTIFS DÉRIVÉS (Note G)	1 421 480	764 007
BILLETS À ORDRE NON NÉGOCIABLES SUR LES COMPTES DU CAPITAL (Note H)	4 625	8 188
MONTANTS À RECEVOIR		
Intérêts courus sur prêts (Note I)	178 236	168 592
Autres montants à recevoir	1 163 422	755 567
	1 341 658	924 159
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT		
Prêts, nets (Notes D et I)	8 178 797	7 436 278
Titres de participation (Note J)	272 241	234 478
Autres titres de créance (Note K)	79 752	70 810
	8 530 790	7 741 566
AUTRES ACTIFS		
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)	11 990	11 243
Divers	704	647
	12 694	11 890
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	19 144 293	17 184 687

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2010	2009
MONTANTS À PAYER		
Charges financières courues	423 492	404 477
Autres montants à payer	1 591 552	981 202
	2 015 044	1 385 679
PASSIFS DÉRIVÉS (Note G)	328 296	477 118
EMPRUNTS (Note M)		
Emprunts évalués à la juste valeur	10 877 110	9 488 606
Emprunts évalués au coût amorti	1 103 456	1 092 034
	11 980 566	10 580 640
CAPITAUX PROPRES (Note N)		
Capital		
Souscriptions payées	2 355 677	2 350 257
Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS)	(162 572)	(161 970)
Souscriptions payées (nettes de DCCS)	2 193 105	2 188 287
Réserves		
Revenus non distribués	2 623 116	2 556 391
Gains/(pertes) de juste valeur sur les placements disponibles à la vente	4 166	(3 428)
Montant total des réserves	2 627 282	2 552 963
Montant total des capitaux propres	4 820 387	4 741 250
MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	19 144 293	17 184 687

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS		
Revenus des :		
Prêts (Note O)	293 359	288 239
Placements et des dérivés y afférents (Note O)	219 219	222 955
Autres titres de créances	6 737	7 684
Montant total du revenu des prêts et des placements	519 315	518 878
Charges financières (Note P)		
Intérêts et amortissements des frais d'émission	(303 041)	(306 321)
Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts	126 265	73 284
(Pertes)/gains non réalisés sur les emprunts et les dérivés y afférents évalués à la juste valeur	(27 611)	17 380
Pertes non réalisées sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres	(13 328)	(20 303)
Provisions pour dépréciation (Note I)		
Prêts	(10 643)	(276)
Produits à recevoir sur les prêts	(16 117)	(11 009)
Provisions pour dépréciation des titres de participation (Note J)	(898)	(2 324)
Provisions pour dépréciation des placements	18 578	3 389
Écart de conversion	4 865	19 634
Autres (pertes)/revenus	(1 725)	7 338
Résultat net des opérations	295 660	299 670
AUTRES DÉPENSES		
Dépenses administratives (Note Q)	(74 996)	(63 057)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)	(4 591)	(4 679)
Charges diverses	(2 414)	(774)
Montant total des autres dépenses	(82 001)	(68 510)
Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs	213 659	231 160
Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note N)	(146 366)	(162 680)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	67 293	68 480

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**
(en milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	67 293	68 480
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Gains/(pertes) nets résultant de l'évaluation des placements disponibles à la vente portés en capitaux propres	7 594	(18 763)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(568)	27 774
Total des autres éléments du résultat global	7 026	9 011
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	74 319	77 491

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'UC – Note B)

	Souscriptions payées	Différence de conversion cumulée des souscriptions	Revenus non distribués	Gains/(pertes) de juste valeur sur les placements disponibles à la vente	Total des capitaux propres
SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2009	2 345 804	(161 028)	2 460 137	15 335	4 660 248
Résultat net de l'exercice	-	-	68 480	-	68 480
Autres éléments du résultat global					
Pertes résultant de l'évaluation des placements disponibles à la vente portées en capitaux propres	-	-	-	(18 763)	(18 763)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	27 774	-	27 774
Total des autres éléments du résultat global	-	-	27 774	(18 763)	9 011
Augmentation nette du capital libéré	4 453	-	-	-	4 453
Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions	-	(942)	-	-	(942)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET AU 1^{ER} JANVIER 2010	2 350 257	(161 970)	2 556 391	(3 428)	4 741 250
Résultat net de l'exercice	-	-	67 293	-	67 293
Autres éléments du résultat global					
Gains résultant de l'évaluation des placements disponibles à la vente portés en capitaux propres	-	-	-	7 594	7 594
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	(568)	-	(568)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	(568)	7 594	7 026
Augmentation nette du capital libéré	5 420	-	-	-	5 420
Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions	-	(602)	-	-	(602)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 355 677	(162 572)	2 623 116	4 166	4 820 387

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Résultat net	67 293	68 480
Ajustements pour réconcilier le résultat net aux ressources nettes générées par les activités des opérations :		
Amortissements	4 591	4 679
Provisions pour dépréciation des prêts en principal et des intérêts	26 760	11 287
Moins values non réalisées sur les placements et les dérivés y afférents	18 304	15 689
Amortissement des primes et décotes sur les placements détenus jusqu'à l'échéance	(22 168)	(6 658)
Provisions pour dépréciation des placements	(18 578)	(3 389)
Provisions pour dépréciation des titres de participation	898	2 324
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(11 906)	541
Pertes non réalisées sur les emprunts évalués à la juste valeur et sur les dérivés	40 939	2 923
Écarts de conversion	(4 865)	(19 634)
Quote-part dans le résultat de l'entreprise associée	421	(227)
Variation nette des dérivés	(176 281)	(77 560)
Variation des revenus courus sur prêts	(26 374)	159 099
Variation des charges financières courues	19 703	6 345
Variation des autres montants à recevoir et à payer	175 535	89 407
Flux de trésorerie nets provenant des activités des opérations	94 272	253 306
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décaissements des prêts	(1 339 846)	(2 352 287)
Remboursements des prêts	568 638	718 818
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Portefeuille détenu jusqu'à l'échéance	(112 527)	(362 180)
Portefeuille détenu à des fins de transaction	(13 098)	(2 029 748)
Variation des autres actifs	(5 394)	(4 339)
Variation des titres de participations	(24 158)	(51 240)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement, de prêt et de développement	(926 385)	(4 080 976)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Nouvelles émissions d'emprunts	2 815 211	5 143 378
Remboursements des emprunts	(2 054 200)	(1 241 531)
Ressources nettes provenant des souscriptions	8 381	7 185
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	769 392	3 909 032
Effets des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	14 285	(5 126)
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(48 436)	76 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 487 818	1 411 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 439 382	1 487 818
COMPOSÉS DE :		
Placements venant à échéance au plus tard 3 mois après leur acquisition :		
Portefeuille détenu jusqu'à l'échéance	-	105 554
Portefeuille détenu à des fins de transaction	1 043 665	1 063 436
Disponibilités	395 717	318 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 439 382	1 487 818
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :		
1. Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes		
Intérêts payés	(175 390)	(240 666)
Intérêts reçus	485 542	608 684
Dividendes reçus	1 431	611
2. Variation provenant des fluctuations des taux de change		
Prêts	21 279	(82 657)
Emprunts	680 945	201 269
Swaps de devises	(723 003)	(104 851)

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

NOTE A – OPÉRATIONS ET ORGANISATIONS AFFILIÉES

La Banque africaine de développement (la Banque ou la BAD) est une institution multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Le siège de la Banque se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Toutefois, depuis février 2003, la Banque gère ses opérations largement à partir de ses locaux de relocalisation temporaire à Tunis, Tunisie. La Banque finance dans les États membres régionaux, seule ou en participation avec d'autres institutions nationales ou internationales, des projets et programmes de développement. Pour atteindre cet objectif, la Banque participe à la sélection, à l'étude et à la préparation des projets contribuant au développement, et fournit au besoin l'assistance technique nécessaire. La Banque favorise, par ailleurs, l'investissement en Afrique de capitaux publics et privés dans des projets ou programmes de nature à contribuer au progrès économique et social des États membres régionaux. Les activités de la Banque sont complétées par celles du Fonds africain de développement (FAD ou le Fonds), qui a été créé par la Banque et certains pays, et celles du Fonds spécial du Nigeria (FSN), qui est un fonds spécial géré par la BAD. La BAD, le FAD et le FSN tiennent séparément leurs actifs et passifs, et la BAD n'est pas responsable des obligations du FAD et du FSN. Le FAD a été créé en vue d'assister la Banque à contribuer au développement économique et social de ses pays membres régionaux, à promouvoir la coopération et le commerce international, en particulier entre les membres de la Banque, et à fournir des financements à des conditions de faveur pour atteindre ces buts.

Conformément à l'article 57 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque, ses biens, autres avoirs et revenus ainsi que ses opérations et transactions, sont exonérés de tous impôts directs et de tous droits de douane. La Banque est également exemptée de toute obligation afférente au paiement, à la retenue ou au recouvrement de tout impôt ou droit.

NOTE B – RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Les états financiers de la Banque sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêts est constaté sur la base du taux d'intérêt effectif et sur la durée de détention par la Banque de l'instrument générateur de ce revenu. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les flux futurs de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable.

Le revenu des placements comprend des plus ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les dividendes relatifs aux prises de participation sont comptabilisés lorsque le droit pour la Banque de percevoir ces dividendes est établi.

Monnaies fonctionnelles et de présentation

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses pays membres. Suite à l'application de la norme IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », la Banque a changé prospectivement sa monnaie fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2005, passant des devises de tous ses pays membres à l'unité de compte (UC). L'UC est aussi la monnaie dans laquelle les états financiers sont présentés. La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord) comme étant égale à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou toute unité adoptée pour le même objectif par le FMI.

Conversion des devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en UC au taux en vigueur à la date du bilan. Les taux de change utilisés pour la conversion en UC au 31 décembre 2010 et 2009 sont présentés à la Note W-1. Les éléments non monétaires de l'actif et du passif sont convertis en unités de compte au taux historique. Les différences de conversion entrent dans la détermination du résultat net. La différence de conversion relative au paiement de la souscription au capital est présentée dans les états financiers au poste « Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS). Ce poste correspond à la différence entre le montant en UC au taux prédéterminé, et le montant en UC au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Lorsque des devises sont converties dans une autre devise, les gains ou pertes de change qui en résultent entrent dans la détermination du résultat net.

Souscriptions des pays membres

Bien que l'Accord portant création de la BAD permette à un pays membre de se retirer de la Banque, aucun membre n'a jamais quitté volontairement l'institution, ni indiqué son intention de le faire. La stabilité de l'actionnariat traduit le fait que les membres sont des pays africains et non africains indépendants, et que l'objectif de la Banque est de contribuer, de manière durable, au développement économique et au progrès social des pays membres régionaux, pris individuellement et collectivement. En conséquence, au 31 décembre 2010, la Banque ne s'attendait à distribuer aucune portion de son actif net pour cause de retrait d'un de ses pays membres.

Dans le cas peu probable où un pays membre se retirerait, la Banque prendrait les dispositions utiles pour le rachat des parts de cet ancien membre. Le prix de rachat des parts serait égal à la valeur desdites parts, dans les livres de la Banque à la date où le pays membre concerné cesse d'être membre (ci-après dénommée « date de retrait »). La Banque pourrait partiellement ou complètement compenser ses obligations de paiement des parts avec les dettes dudit membre au titre des prêts et garanties. L'ancien membre demeure redevable des obligations directes et imprévues envers la Banque, aussi longtemps que tout ou partie des prêts ou garanties contractés avant la date de retrait restera en instance. Si, à une date postérieure à sa date de retrait, il s'avère que des pertes ont été sous-évaluées dans la détermination du prix de rachat, l'ancien membre pourrait être enjoint de payer, à la demande, le différentiel qui en aurait résulté si les pertes avaient été dûment prises en compte au moment de la détermination dudit prix de rachat. En outre, pour les souscriptions impayées, l'ancien membre demeure redevable de tout appel intervenu après la date de son retrait, dans la mesure où il serait tenu de répondre positivement à une telle requête, si la dépréciation du capital avait eu lieu et l'appel avait été fait au moment de la détermination du prix de rachat.

Si un membre venait à se retirer, la Banque pourrait fixer les dates de paiement du rachat des parts. À titre d'exemple, si les paiements en faveur d'un ancien membre devaient avoir des conséquences néfastes sur la situation financière de la Banque, elle pourrait différer ces paiements jusqu'à ce qu'un tel risque soit écarté et, s'il le faut, de manière indéfinie. En outre, les parts non souscrites, quelle qu'en soit la raison, peuvent être offertes à l'achat par la Banque à tout pays membre éligible, conformément au règlement sur la cession d'actions approuvé par le Conseil des gouverneurs. Dans tous les cas, aucun paiement ne se fera avant six mois à compter de la date de retrait.

Si la Banque devait mettre fin à ses opérations, toutes ses dettes seraient réglées dans un premier temps sur ses avoirs et ensuite, si nécessaire, sur le capital sujet à appel de ses membres, avant qu'une distribution quelconque ne puisse être faite à des pays membres. Une telle distribution serait dans tous les cas soumise à une décision préalable du Conseil des gouverneurs de la Banque et serait basée sur une répartition au prorata du pourcentage de détention de chaque pays membre.

Avantages du personnel

1) Pensions de retraite

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme l'âge, les années de service et la rémunération. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la rémunération moyenne des trois dernières années de service ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global de l'exercice où ils surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement, pour autant que les prestations soient déjà acquises, sinon il est amorti suivant la méthode linéaire jusqu'à ce que les prestations deviennent acquises. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan ainsi que des écarts actuariels non constatés.

2) Couverture médicale après cessation de service

La Banque a mis en place un Plan médical à cotisations définies, qui assure des prestations médicales après cessation de service à ses anciens employés éligibles, y compris ses retraités. Sont membres de ce Plan, les employés et les retraités de la Banque. Pour bénéficier de ces prestations, le retraité doit avoir contribué au plan jusqu'à l'âge de la retraite et effectué une durée minimum de service. Le coût attendu de ces prestations est financé par les contributions des employés et de la Banque pendant la durée de service et de retraite. Les contributions de la Banque sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. Le Conseil du Plan médical, qui est un organe indépendant créé par la Banque, détermine si les contributions sont suffisantes et peut recommander la modification des taux de contribution de la Banque et des employés. Les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés en revenus non distribués de l'exercice où ils surviennent. Le passif au titre du plan médical est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies après cessation de service que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan ainsi que des écarts actuariels non constatés.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Banque assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

1) Actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ; prêts et montants à recevoir ; placements détenus jusqu'à l'échéance ; et actifs financiers disponibles à la vente. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Tous les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, et les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat au titre de la période dans laquelle ils surviennent. Le portefeuille de placements détenus à des fins de transaction est acquis principalement aux fins de vente à court terme. Les produits dérivés sont également considérés comme instruments détenus à des fins de transaction.

ii) Prêts et montants à recevoir

La Banque considère comme montants à recevoir les obligations à vue, les revenus courus et les montants à recevoir sur les prêts et placements et divers autres montants. Les prêts et montants à recevoir sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont créés lorsque la Banque fournit de l'argent, des biens ou des services directement à un débiteur sans intention de négocier par la suite le montant à recevoir. Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de montage de prêt sont reportées et constatées sur la durée du prêt comme un ajustement du taux effectif. Toutefois, les coûts différentiels directs liés au montage de prêts sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus, car de tels montants sont considérés comme non significatifs. L'amortissement des commissions de montage des prêts est constaté sous la rubrique « revenus des prêts ».

iii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

La Banque a classé certains titres de créance comme des placements détenus jusqu'à l'échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables à des échéances fixées, que la Direction de la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont subséquemment évalués au coût amorti. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Placements disponibles à la vente

La Banque considère comme disponibles à la vente les placements sur lesquels elle n'a pas de contrôle ou d'influence notable. Les placements disponibles à la vente sont ceux que la Banque compte détenir pour une période indéfinie ou qui peuvent être vendus ou non à l'avenir. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'actif financier soit cédé ou déprécié ; c'est alors que la perte ou le gain cumulé(e) comptabilisé(e) initialement parmi les autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) comme profit ou perte.

Les achats et ventes d'actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les placements disponibles à la vente sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire de la date à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les actifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus les coûts de transaction. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

Les titres achetés en vertu d'accords de revente et les titres vendus en vertu d'accords de rachat sont retenus pour leurs valeurs de marché. La Banque reçoit des titres achetés en vertu d'accords de revente, contrôle la juste valeur desdits titres et, si nécessaire, peut exiger des garanties supplémentaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui présentent un risque négligeable de variation en valeur et ont une échéance de trois mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

2) Passifs financiers

i) Emprunts

Dans la conduite normale de ses opérations, la Banque emprunte sur les principaux marchés de capitaux pour faire face à ses besoins de gestion de prêt et de liquidité. Elle émet à cet effet des titres d'emprunt à des échéances différentes, libellés en devises diverses et assortis de taux d'intérêt fixes ou variables. La stratégie d'emprunt de la Banque est déterminée par trois facteurs principaux : la satisfaction dans les délais requis des besoins de flux de trésorerie ; l'optimisation de la gestion de l'actif et du passif dans l'objectif de limiter l'exposition aux risques financiers ; et l'octroi de financements à un coût avantageux.

Outre les emprunts à moyen et long terme, la Banque effectue également des emprunts à court terme aux fins de gestion de sa liquidité. Les emprunts non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au bilan au coût amorti, les charges d'intérêt étant déterminées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque ces emprunts comportent des produits dérivés incorporés, ceux-ci sont séparés du contrat hôte et portés au bilan à leur juste valeur. Les charges liées aux emprunts sont constatées en pertes et profits et comprennent l'amortissement des coûts d'émission, décotes et primes, qui sont déterminés par la méthode du taux d'intérêt effectif. Les activités d'emprunts peuvent générer un risque de marché,

particulièrement un risque de taux d'intérêt et un risque de change. La Banque utilise les dérivés et d'autres approches de gestion des risques pour atténuer ces risques. La politique et les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées en détail dans la note D ci-après. Certains des emprunts de la Banque ont été obtenus sans intérêt avant 1990 auprès des pays membres. Conformément à la norme révisée IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces emprunts sont assimilés à des aides de gouvernement qui se traduisent par la non comptabilisation des intérêts. Ainsi, ces emprunts sont comptabilisés au montant dû, payable à l'échéance.

ii) Passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les passifs financiers encourus à des fins de transaction ; et ceux qui sont désignés dès leur acquisition comme passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les produits dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. La Banque applique cette désignation de juste valeur aux emprunts qui ont été échangés en dette à taux flottant en utilisant des contrats de produits dérivés. Dans ce cas, la désignation des emprunts comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat répond à la nécessité de réduire sensiblement le déséquilibre comptable qui se produirait si les emprunts étaient portés au bilan au coût amorti, alors que les swaps qui leurs sont liés seraient portés au bilan à la juste valeur.

iii) Autres passifs

Tous les passifs financiers qui ne sont pas des produits dérivés ou considérés comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au coût amorti. Les montants comprennent les charges financières courues sur les emprunts et les autres montants à payer.

Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Produits dérivés

La Banque utilise les instruments dérivés pour les besoins de gestion actif/passif, pour la réduction des coûts de transaction et pour la gestion des risques. Ces instruments financiers sont principalement les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt. Les produits dérivés sur les emprunts servent à modifier les caractéristiques du portefeuille d'emprunts sur le plan des taux d'intérêt ou des devises. Les composantes d'intérêt de ces produits dérivés sont considérées comme des charges d'emprunt.

Bien que la norme IAS 39 permette la comptabilité de couverture spéciale pour certaines couvertures remplissant les conditions, la Banque a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture spéciale aux couvertures remplissant les conditions requises, mais plutôt de comptabiliser tous les instruments dérivés à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments étant enregistrées dans le compte de résultat. Quand les critères d'application de l'option de juste valeur sont remplis, l'emprunt correspondant est alors aussi comptabilisé à sa juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les produits dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes non financiers sont considérés comme des produits dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec enregistrement en résultat des pertes ou gains non réalisés. Ces dérivés sont séparés du contrat hôte et évalués à la juste valeur, les gains ou pertes non réalisés étant portés en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

1) Actifs comptabilisés au coût amorti

La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Si elle détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation. Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un fait générateur de perte) et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si la Banque détermine qu'il existe une indication objective qu'une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Pour les prêts à garantie publique, l'estimation de la dépréciation qui correspond à la valeur actuelle de pertes provient des retards observés dans le remboursement des montants dus. Pour les prêts du secteur privé, la dépréciation constitue la meilleure estimation de la Direction quant au risque de non-recouvrement de tout ou partie du montant dû, et de réception de ce montant avec retard.

La valeur comptable de l'actif est ramenée au montant recouvrable à travers l'utilisation d'un compte de dotation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à l'échéance est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat. Les intérêts et les produits courus sont constatés sur l'ensemble des prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés. Quand un événement ultérieur provoque la diminution de la perte de valeur, la diminution de la perte de valeur est reprise en résultat.

2) Actifs disponibles à la vente

À chaque date de clôture, la Banque détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. En ce qui concerne les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût d'acquisition est prise en considération pour apprécier l'existence ou non d'une dépréciation. Si l'existence d'une indication objective de dépréciation des instruments de capitaux propres est démontrée, la perte cumulée, qui est la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'actif, diminuée de toute dépréciation préalablement comptabilisée en résultat, est reclassée des capitaux propres au compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente sont reprises en capitaux propres.

S'il existe une indication objective qu'une dépréciation a été constatée sur un instrument de capitaux propres disponible à la vente et comptabilisé au coût parce que sa juste valeur ne peut pas être mesurée avec fiabilité, le montant de la dépréciation est mesuré comme étant la différence entre le montant comptabilisé de l'instrument déprécié et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisée au taux de rendement des capitaux propres similaires. Une fois comptabilisées, les dépréciations de ces instruments évaluées aux coûts ne sont plus reprises.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les montants comptabilisés et que l'intention est soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'élément d'actif et de régler simultanément l'élément de passif.

Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché pourrait être inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'absence ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les justes valeurs des actifs cotés sur des marchés actifs sont basées sur les cours acheteurs de clôture, alors que celles des passifs financiers sont basées sur les cours vendeurs de clôture. Pour les instruments financiers non cotés ou cotés sur des marchés inactifs, la Banque détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du

marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels des cotations boursières ne sont pas disponibles ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisées en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, la Banque a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

Disponibilités : La valeur comptable indiquée au bilan est la juste valeur.

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

Emprunts : La juste valeur des emprunts de la Banque est basée sur des cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles, ou sur des modèles de valorisation prenant en compte l'actualisation des flux de trésorerie et les courbes de taux LIBOR ajustées par la marge de solvabilité. La marge de solvabilité est obtenue des données du marché ainsi que des cotations indicatives reçues de certaines contreparties pour des nouveaux emprunts émis. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur des modèles et techniques standards pour déterminer la valeur marchande des emprunts et des produits dérivés qui leur sont associés. Ces modèles utilisent certaines données de marché telles que les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les taux de change et la volatilité des options. Les modèles d'évaluation sont sujets à des révisions périodiques internes et externes. Quand il est déterminé que le marché pour un emprunt existant est inactif ou non liquide, des ajustements appropriés sont faits aux données observables pertinentes du marché pour arriver à la meilleure estimation par la Banque du prix auquel elle aurait pu racheter l'emprunt à la date du bilan.

Titres de participation : Les actifs sous-jacents des titres de participation de la Banque sont évalués périodiquement à la juste valeur à la fois par les gestionnaires de fonds et des experts indépendants en évaluation, en utilisant des méthodes appropriées. Lorsque ces actifs sous-jacents représentent des placements dans des entreprises inscrites à la cote, la juste valeur est fondée sur le dernier cours boursier disponible. D'autre part, lorsque les actifs sous-jacents représentent des placements dans des entreprises non inscrites à la cote, la juste valeur est évaluée à l'aide de méthodes appropriées, par exemple l'actualisation des flux de trésorerie. La juste valeur des placements de la Banque dans ces fonds est estimée comme correspondant à sa quote-part dans les actifs nets de ces fonds.

Produits financiers dérivés : Les justes valeurs des produits financiers dérivés sont basées sur les cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles ou sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les estimations des flux de trésorerie du marché et les taux d'actualisation. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur les pratiques, modèles et techniques standards du marché pour déterminer la valeur des produits financiers dérivés. Les modèles utilisent les données du marché telles que les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les taux de change et les volatilités des options. Tous les modèles financiers utilisés pour l'évaluation des instruments financiers de la Banque sont sujets à des révisions périodiques internes et externes.

Prêts : La Banque ne cède pas ses prêts ; elle n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus de ces prêts. Pour les prêts multidevises ou à devise unique à taux fixe, la juste valeur est estimée par la valeur actualisée des flux de trésorerie sur la base du taux prêteur variable en vigueur en fin d'exercice. L'estimation de la juste valeur est présentée à la note I.

Gains/pertes du premier jour

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est à dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Un profit ou une perte sur un instrument financier sera enregistré lors de sa comptabilisation initiale si la juste valeur de cet instrument est établie en comparaison avec d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument (c'est-à-dire sans modification ou reconditionnement) ou en ayant recours à une technique de valorisation dont les variables comprennent uniquement des données observables du marché. Le gain ou la perte ne peut être constaté(e) lors de sa comptabilisation initiale lorsqu'est utilisée une technique de valorisation ne reposant pas uniquement sur des données observables du marché. Après la comptabilisation initiale, la Banque ne constate des profits ou des pertes que s'ils résultent d'un changement intervenu dans un facteur (y compris le temps) que des participants du marché prendraient en considération dans la fixation d'un prix.

La Banque détient des instruments financiers dont certains arrivent à maturité dans plus de dix ans, et pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation qui utilisent des données qui pourraient être non observables sur le marché à la date de détermination. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au prix de transaction, malgré que la valeur obtenue à partir du modèle de valorisation puisse être différente. La différence entre le prix de transaction et la valeur déterminée sur la base du modèle de valorisation, communément appelée « gain/perte du premier jour » est : (a) soit amortie sur la durée de l'opération ; ou (b) reportée jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée en utilisant des données observables sur le marché ou réalisée par le biais du règlement. L'instrument financier est ensuite mesuré à la juste valeur, ajustée par le gain/perte du premier jour. Les variations ultérieures de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat sans reprise immédiate des gains/pertes du premier jour.

Participations dans des entreprises associées

Selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » le FAD et toute autre entité dans laquelle la Banque dispose d'une influence significative sont considérées comme des entreprises associées. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Banque a une influence notable, mais dont les politiques financières et opérationnelles échappent à son contrôle. Le rapport entre la Banque et le FAD est décrit plus en détail dans la Note J. La norme IAS 28 exige l'utilisation de la méthode de mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entreprises associées. Selon la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part de l'investisseur dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée dans le compte de résultat de l'investisseur. Les souscriptions par la Banque au capital du FAD ont augmenté entre 1974 et 1990. Au 31 décembre 2010, ces souscriptions représentaient environ 1 % de la part de la Banque dans le capital du FAD. Bien que le FAD n'ait pas pour objet de faire des profits et n'ait pas distribué de dividendes depuis sa création en 1972, la norme IAS 28 révisée exige que la méthode de mise en équivalence comptable soit utilisée pour comptabiliser les participations de la Banque au FAD. En outre, selon IAS 36, la valeur nette de la participation au FAD fait l'objet de tests de dépréciation. Les pertes cumulées évaluées selon la méthode de mise en équivalence sont limitées au coût historique des investissements, dans la mesure où la BAD n'a garanti aucune perte potentielle du FAD.

Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers et les équipements sont évalués à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Le coût historique comprend les dépenses directement liées à l'acquisition des actifs. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à part, selon le cas, seulement s'il est probable que la Banque en tirera des avantages économiques futurs ou s'ils permettent une évaluation plus fiable du coût de l'actif. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Pour les autres actifs, la méthode linéaire est utilisée pour amortir la différence entre le coût d'acquisition et la valeur résiduelle estimative sur la durée de vie utile estimée. Les estimations de durée de vie utile se présentent comme suit :

- Bâtiments : 15-20 ans ;
- Équipements permanents, agencements et installations : 6-10 ans ;
- Mobilier et équipement : 3-7 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

La valeur résiduelle et la durée de vie utile sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif déduction faite des coûts de vente et sa valeur d'utilisation. Les gains ou pertes sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période où se produit la cession.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement. L'amortissement des actifs incorporels est calculé selon la méthode linéaire sur 3 à 5 ans.

Baux

La Banque a conclu des contrats de bail pour ses bureaux en Tunisie et dans certains autres pays membres régionaux. En vertu de ces contrats, tous les risques et avantages de la propriété reviennent effectivement au bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Les avantages reçus ou à recevoir comme incitation pour conclure un contrat de bail sont également imputés de manière linéaire sur la durée de vie du bail. Lorsque le contrat de bail est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre de pénalités est comptabilisé comme dépenses de la période au cours de laquelle la résiliation est intervenue.

Allocations et distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs est l'unique autorité compétente pour approuver l'affectation du résultat aux comptes de report à nouveau ou pour les distributions aux autres entités pour des raisons de développement. Le report à nouveau correspond aux revenus des années précédentes non répartis par la Banque jusqu'à ce que d'autres décisions les concernant soient prises ou que les conditions de leur distribution pour des usages spécifiés aient été remplies. Les distributions pour des raisons de développement sont comptabilisées comme des charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient leur approbation. Les distributions pour des raisons de développement pourraient être financées par des montants précédemment transférés au compte de report à nouveau ou prélevés sur le résultat net de l'exercice en cours.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués de la Banque comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs, le solde du montant alloué au report à nouveau après déduction des distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs, le résultat net non affecté de l'exercice en cours ainsi que les charges comptabilisées directement en capitaux propres conformément aux dispositions des normes IFRS.

Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière, nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

1) Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif détaillé dans les catégories suivantes :

Détenus à des fins de transaction : En classant un actif ou un passif financier comme « détenu à des fins de transaction », la Banque a déterminé que cet actif ou passif satisfaisait les critères de cette classification.

Évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat : En classant un actif ou passif financier à la juste valeur en contrepartie du résultat, la Banque a déterminé que cet actif ou passif satisfaisait les critères de cette classification.

Détenus jusqu'à l'échéance : La Banque applique les orientations de la norme IAS 39 pour classer comme actifs détenus jusqu'à l'échéance les actifs financiers autres que les produits dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, ainsi que d'échéances fixes. En exerçant son jugement, la Banque évalue son intention et sa capacité de détenir ce placement jusqu'à l'échéance.

2) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers qui se présentent comme suit :

Dépréciation des prêts et avances : À chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de prêts pour déterminer si une dépréciation s'est produite. La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation pour des prêts pris individuellement. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial et en comparant le montant obtenu au montant comptable net du prêt. La détermination du montant et du temps en défaut des flux de trésorerie futurs des prêts dépréciés nécessite un jugement. Si la Banque détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation lors de l'évaluation individuelle d'un prêt, ce dernier est inclus dans un portefeuille de prêts ayant des caractéristiques de risque similaires pour une évaluation collective de la dépréciation. Des indications objectives de dépréciation d'un portefeuille de prêts peuvent contenir des données observables faisant état de changements défavorables dans la solvabilité des emprunteurs ou dans la situation économique nationale ou locale corrélées avec les défaillances sur les actifs du groupe. Au moment de prévoir ses flux de trésorerie, la Direction fait des estimations sur la base d'un historique de pertes enregistrées sur les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit et des indications objectives de perte de valeur analogues à celles du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et la séquence des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de pertes et l'historique de perte réel.

Juste valeur des instruments financiers : La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et calibrés pour s'assurer que le résultat reflète les données réelles et les prix comparatifs du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

Dépréciation des titres de participation disponibles à la vente : La Banque considère que les titres de participation disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative et prolongée de leur juste valeur en dessous de leur valeur comptable. La détermination du caractère significatif ou prolongé fait appel au jugement. Pour faire ce jugement, la Banque évalue toute indication de détérioration de la santé financière de l'émetteur, de la performance du secteur, de l'environnement technologique ainsi que des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Prestations de retraite : La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées, sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprise à long terme de haute qualité libellées dans les devises constituant l'UC.

Évènements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des évènements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan.

Les évènements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes nécessitent des informations à fournir, mais ne donnent pas lieu à un ajustement des états financiers eux-mêmes. La nature et l'impact potentiel sur les états financiers de tels évènements sont détaillés dans la note U à ces états financiers.

Reclassifications des données

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.

NOTE C – LES EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES

Certaines nouvelles normes IFRS, amendements aux normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur à la date du bilan, et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers. Il est attendu que la nouvelle norme ci-après soit pertinente pour la Banque :

IFRS 9 : « Instruments financiers »

La première partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 a été publiée en novembre 2009 et concrétise la première phase du projet global de l'IASB qui vise à remplacer la norme IAS 39. La première partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 remplace les parties de la norme IAS 39 relatives à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 exige que la classification des actifs financiers, basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son business model) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, soit effectuée en deux catégories de mesure : ceux qui doivent être évalués à leur juste valeur et ceux qui doivent être évalués au coût amorti. Un instrument n'est évalué au coût amorti que s'il est un instrument de créance et s'il est géré, selon le business model, dans l'objectif de recueillir les flux de trésorerie contractuels et que l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels représentant des paiements en principal et en intérêts. Tous les autres instruments doivent être mesurés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. IFRS 9 prévoit également que tous les instruments de capitaux propres soient mesurés à leur juste valeur. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat tandis que pour tous les autres instruments de capitaux propres, une option irrévocable peut être effectuée lors de la comptabilisation initiale pour constater toutes les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

La deuxième partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 qui traite de la classification et la mesure des passifs financiers a été publiée le 28 octobre 2010. Les nouvelles exigences permettent de résoudre le problème de la volatilité du résultat imputable au crédit propre chez une entité qui émet un passif financier et qui choisit de mesurer sa propre dette à la juste valeur. Avec les nouvelles exigences, les profits et les pertes découlant des variations du risque de crédit propre pour un passif financier qu'une entité choisit d'évaluer à la juste valeur, seront portés aux autres éléments du résultat global et n'auront ainsi pas d'incidence sur le résultat net présenté.

Au 31 décembre 2010, les deux autres phases de la norme IFRS 9 traitant de la dépréciation des actifs financiers et de la comptabilité de couverture n'avaient pas encore été publiées par l'IASB.

L'adoption de la norme IFRS 9 est obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2013 mais une adoption anticipée est autorisée. IFRS 9 aura un effet sur la classification actuelle des actifs et passifs financiers de la Banque. La Banque a l'intention d'adopter par anticipation au 1^{er} janvier 2011 la première phase de la norme IFRS 9.

NOTE D – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Dans l'accomplissement de sa mission de développement, la Banque cherche à maximiser sa capacité à supporter les risques liés à ses activités essentielles, à savoir les prêts et les investissements, tout en minimisant les risques liés à ses activités non essentielles (risque de marché, risque de contrepartie et risque opérationnel) qui sont accessoires mais néanmoins sensibles dans l'exécution de son mandat.

Le degré de risque que la Banque est prête à assumer dans l'exécution de son mandat est limité par sa capacité à supporter des risques. L'approche du risque par la Banque est directement liée à sa politique d'adéquation des fonds propres et par son engagement à maintenir un profil de risque prudent qui soit en phase avec sa note de crédit la plus élevée. La politique d'adéquation des fonds propres de la Banque a été révisée en 2009, comme exposé plus en détail en note M relative aux emprunts.

Les politiques, les processus et les procédures de gestion du risque de la Banque évoluent continuellement pour s'adapter à l'évolution du marché, du crédit, des produits, etc. Le plus haut niveau de gestion du risque est géré par le Conseil d'administration de la Banque présidé par le Président. Le Conseil d'administration est attaché aux normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Outre l'approbation de toutes les politiques de gestion du risque, le Conseil d'administration revoit régulièrement les tendances du profil de risque et de la performance de la Banque, en vue de s'assurer de leur conformité avec les politiques définies.

Les principes directeurs de gestion des risques liés aux activités essentielles et non essentielles de la Banque sont régis par l'Autorisation générale concernant les services et produits financiers de la Banque (l'Autorisation PSF), l'Autorisation générale en matière de gestion actif – passif (l'Autorisation GAP) et les directives de la Banque en matière de gestion du risque de crédit.

L'Autorisation PSF définit le cadre conceptuel que la Banque suit pour élaborer et mettre en œuvre ses produits et services financiers offerts aux emprunteurs, tandis que d'autres directives distinctes établissent les règles régissant la gestion du crédit et le risque opérationnel lié aux portefeuilles de prêts souverains, de prêts non souverains et de prises de participation de la Banque.

L'Autorisation GAP est le cadre général qui confère à la Direction le pouvoir de gérer l'actif et le passif de la Banque, dans le respect de certains paramètres bien définis. L'Autorisation GAP établit les principes directeurs de gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de contrepartie et du risque opérationnel de la Banque. L'Autorisation GAP couvre toute la gamme d'activités GAP de la Banque, telles que les opérations de financement des emprunts, le placement des liquidités, y compris les aspects de gestion des risques de taux d'intérêt et de change liés aux opérations de prêt et de prises de participation de la Banque.

En vertu de l'Autorisation PSF et de l'Autorisation GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO) et du comité des opérations (OPSCOM). ALCO est l'autre organe de contrôle et de supervision des activités de gestion du risque de la Banque. Ce comité présidé par le Vice-président, Finances, est la plus haute instance de la Direction chargée des questions de gestion du risque. OPSCOM procède à la revue de toutes les activités opérationnelles avant de les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision. Les fonctions clés d'ALCO consistent notamment à : examiner les rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque, ainsi que les projections en la matière ; approuver les stratégies d'ajustement du bilan ; et confirmer les notations de risque de crédit attribuées aux pays et aux projets, y compris l'estimation des pertes qui en découlent. ALCO est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont la Banque gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence des contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de trésorerie.

La Banque gère trois principales sources de risque de crédit : i) le risque de crédit souverain pour son portefeuille de prêts au secteur public ; ii) le risque de crédit non souverain pour son portefeuille de prêts au secteur privé concernant des prêts non souverains et des projets enclaves ; et iii) le risque de contrepartie pour son portefeuille de placements de trésorerie et d'instruments dérivés. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail aux sections suivantes.

1) Risque de crédit souverain

Lorsque la Banque prête aux emprunteurs du secteur public, elle exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. De même, en octroyant un crédit à des entités publiques, elle est exposée au risque-pays, notamment à des pertes éventuelles dues à l'incapacité ou l'absence de volonté d'un pays de faire face à ses obligations. La Banque gère le risque-pays à travers ses politiques relatives aux stratégies durables d'octroi de prêts comprenant notamment des plafonds d'exposition pour chaque pays pris individuellement ainsi que l'appréciation globale de la solvabilité du pays concerné. Il s'agit ainsi d'apprécier non seulement les performances macroéconomiques du pays, mais aussi sa situation sociopolitique et ses perspectives futures de croissance.

Risque – pays

Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts de la Banque aux différents pays ainsi qu'au secteur privé et aux projets enclaves se présente comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de Prêts*	Montant Total des prêts*	Montant des prêts non signés	Montant des prêts non décaissés	Solde à rembourser	% Encours des prêts
Afrique du Sud	6	1 956 998	-	1 466 622	490 376	5,91
Angola	1	227	-	-	227	-
Botswana	5	1 147 434	-	495 456	651 978	7,86
Cameroun	2	29 759	-	17 197	12 562	0,15
Cap-Vert	2	34 493	6 859	-	27 634	0,33
Congo	2	21 555	-	-	21 555	0,26
Côte d'Ivoire	5	36 979	-	-	36 979	0,45
Égypte	15	1 353 110	-	531 762	821 349	9,90
Éthiopie	3	7 853	-	-	7 853	0,09
Gabon	16	457 497	1 328	274 862	181 307	2,19
Guinée	2	3 934	-	-	3 934	0,05
Guinée équatoriale	3	63 015	-	62 776	239	-
Kenya	2	1 208	-	-	1 208	0,01
Malawi	1	1 310	-	-	1 310	0,02
Maroc	35	2 580 860	-	753 290	1 827 570	22,04
Maurice	10	471 422	-	344 570	126 852	1,53
Mauritanie	2	12 507	-	-	12 507	0,15
Namibie	4	56 238	-	575	55 663	0,67
Nigeria	5	64 848	-	-	64 848	0,78
République démocratique du Congo	10	761 520	-	-	761 520	9,18
Sénégal	2	8 736	-	-	8 736	0,11
Seychelles	5	20 576	6 493	-	14 082	0,17
Somalie**	3	4 360	-	-	4 360	0,05
Soudan** ⁽¹⁾	5	59 651	-	-	59 651	0,72
Swaziland	6	72 825	-	1 737	71 088	0,86
Tanzanie	1	1 332	-	-	1 332	0,02
Tunisie	30	1 577 013	-	389 079	1 187 934	14,32
Zambie	1	1 028	-	-	1 028	0,01
Zimbabwe**	12	197 929	-	-	197 929	2,39
Multinational	3	40 572	-	199	40 373	0,49
Total Secteur Public	199	11 046 790	14 680	4 338 125	6 693 985	80,72
Total Secteur Privé	75	3 046 422	930 200	517 203	1 599 019	19,28
Total	274	14 093 212	944 880	4 855 328	8 293 004	100,00

* Hors prêts entièrement remboursés ou annulés.

** Pays en situation d'arriérés au 31 décembre 2010.

(1) Le résultat du référendum effectué au Sud-Soudan en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Sud-Soudan. Quand la division de l'État actuel du Soudan en deux nations distinctes entrera en vigueur en juillet 2011, le nombre et les montants des prêts indiqués comme étant accordés au Soudan seront répartis entre les deux États qui vont émerger, sur la base qui sera convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Nord et du Sud-Soudan.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être légèrement différente du total indiqué.

Évaluation systématique du risque de crédit

Les fondements du cadre de gestion du risque de crédit de la Banque reposent sur une évaluation systématique du risque de crédit sur la base d'une échelle uniforme de notation interne du risque, qui tient compte des pertes statistiques prévues, comme l'indique le tableau ci-dessous. Le niveau de granularité permet de mesurer les probabilités de défaut pour les notations internes afin de différencier les débiteurs.

Notation du risque	Description	Catégorie de risque	Équivalent international
1	Excellent	Risque très faible	A-BBB/Baa
2	Très bien	Risque faible	BB/Ba
3	Bien	Risque modéré	B/B
4	Assez bien		
5	Acceptable	Risque élevé	CCC/Caa
6	Faible		
7	Attention spéciale		
8	Insuffisant	Risque très élevé	CC-D/Ca-D
9	Douteux		
10	Pertes avérées		

Ces notations du risque de crédit souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque qui sont la performance macroéconomique, la soutenabilité de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille de la Banque. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays souverain et un indice composite de risque-pays non souverain, qui sont à leur tour convertis en notation de risque-pays distincte pour les portefeuilles souverain et non souverain. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les différentes agences internationales de notation agréées ou autres institutions internationales spécialisées. Le Comité ALCO examine trimestriellement les notations-pays pour s'assurer qu'elles reflètent bien les profils de risque attendus des pays. ALCO évalue également si les pays sont en conformité avec les plafonds d'engagement par pays et approuve la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

Suivi du risque de portefeuille

La moyenne pondérée de la notation du risque du portefeuille souverain était de 2,01 en 2010 comparé à 2,42 en 2009. Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille souverain de la Banque sur les cinq catégories de risque.

	Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts à garantie souveraine				
	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
2010	76 %	2 %	5 %	13 %	4 %
2009	44 %	33 %	6 %	13 %	4 %
2008	37 %	33 %	6 %	16 %	8 %
2007	37 %	31 %	8 %	15 %	9 %
2006	28 %	35 %	10 %	17 %	10 %
2005	26 %	26 %	18 %	17 %	13 %

Selon la politique de la Banque, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Groupe de la Banque reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays membre concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, la Banque suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays membre ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés. Le pays membre ne pourra pas non plus bénéficier de l'exonération de 0,50 % sur les commissions d'engagement appliquées à certains prêts non décaissés.

Bien que la Banque tire parti de son statut de créancier privilégié et applique rigoureusement des sanctions contre des emprunteurs souverains non performants, certains pays ont eu du mal à assurer régulièrement le service de leurs dettes envers elle. Comme déjà indiqué, la Banque fait une provision pour la dépréciation de son portefeuille de prêts souverains, en se fondant sur l'évaluation des pertes encourues dans le portefeuille.

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de crédit souverain. En effet, la politique de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres définit des exigences différenciées pour tous les actifs liés au crédit (prêts et prises de participations) et les éléments de passif éventuels (garanties et produits de gestion du risque clients) dans chacune des catégories de risque. À la fin de décembre 2010, le portefeuille du secteur public de la Banque a mobilisé 28 % du total de ses fonds propres sur la base du cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque. La Banque définit les fonds propres comme la somme du capital versé plus les réserves accumulées après déduction des différences de réévaluation. La Banque n'inclut pas son capital callable dans le calcul des fonds propres.

2) Risque de crédit non souverain

Lorsque la Banque accorde un prêt à des emprunteurs du secteur privé ou à des projets-enclaves, elle ne bénéficie pas d'une garantie souveraine intégrale. La Banque peut également fournir un financement à des entités publiques solvables à gestion commerciale, sans garantie souveraine.

Pour évaluer le risque de crédit lié aux projets ou opérations non souverains, la Banque se sert d'une notation interne uniforme du risque de crédit. Les opérations non souveraines sont regroupées en trois catégories principales qui sont les suivantes : a) (start-up) et projets d'expansion ; b) établissements financiers, et c) fonds de capital-investissement. Les notations internes sont établies sur la base de certains facteurs critiques prédéterminés.

a) « Start-up » et projets d'expansion

Le premier facteur concerne l'évaluation globale de la solidité financière de l'emprunteur. Cette évaluation tient compte : i) de la capacité du projet à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette ; ii) des résultats d'exploitation et de la rentabilité de l'entreprise ; et iii) de la structure du capital, de la souplesse financière et de la situation de liquidité de l'entreprise du projet.

En deuxième lieu, les quatre paramètres non financiers suivants sont analysés : i) les perspectives d'avenir du secteur d'activité de l'entreprise ou du projet ; ii) la position concurrentielle de l'entreprise du projet dans le secteur ; iii) la solidité de la direction de l'entreprise du projet, avec un accent particulier sur sa capacité à faire face à des conditions défavorables ; et iv) la qualité de l'information sur laquelle l'analyse s'est fondée.

Enfin, la notation du risque de l'entreprise du projet est ajustée pour tenir compte de la notation globale du risque du pays hôte.

b) Les établissements financiers

L'évaluation des établissements financiers suit le système de notation uniforme communément appelé le modèle CAMELS : i) Adéquation des fonds propres – analyse de la composition, l'adéquation et la qualité des fonds propres de l'établissement, ii) qualité des actifs, les politiques et procédures d'exploitation et le cadre de gestion des risques, iii) qualité de la Direction et cadre des prises de décisions ; iv) profitabilité et positionnement sur le marché – évaluation de la qualité et du niveau de rentabilité ; v) adéquation de la situation de la liquidité et du financement – une évaluation qui met l'accent sur la capacité de l'entité à accéder au marché d'emprunt ; et vi) sensibilité au risque de marché – évaluation des impacts des changements de taux d'intérêt et des fluctuations des taux de change.

c) Les fonds de capital-investissement

L'évaluation d'un fonds de capital-investissement prend en considération l'analyse des facteurs qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Stratégies d'investissements ;
- Structure par secteur et cadre réglementaire ;
- Direction et gouvernance d'entreprise ;
- Solidité financière et performance du fonds ; et
- Qualité de l'information.

Tous les nouveaux projets non souverains requièrent un minimum de notation de crédit initial et sont soumis à un processus rigoureux d'approbation. Le groupe de travail d'ALCO en charge du risque non souverain examine, tous les trimestres, la notation du risque de crédit non souverain de chaque projet et peut recommander des changements, si l'évolution des conditions du pays ou du projet l'exige.

Depuis 2009, la Banque a augmenté ses investissements dans les portefeuilles de prêts non souverains et de prises de participations. À la fin de l'exercice, la notation moyenne pondérée du risque s'est améliorée, passant de 3,14 fin 2009 à 3,12 fin 2010. La répartition du portefeuille non souverain à travers les cinq catégories de risque définies par la Banque est présentée dans le tableau ci-après :

Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts non souverains et prises de participations					
	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
2010	24 %	20 %	30 %	24 %	2 %
2009	27 %	18 %	28 %	24 %	3 %
2008	13 %	16 %	41 %	28 %	2 %
2007	8 %	10 %	46 %	31 %	5 %
2006	16 %	15 %	52 %	6 %	11 %
2005	14 %	20 %	56 %	7 %	3 %

Conformément aux normes IFRS, la Banque ne constitue pas de provisions générales pour couvrir les pertes attendues sur le portefeuille de prêts non souverains productifs. En ce qui concerne le portefeuille de prêts non productifs, la Banque constitue une provision spécifique sur la base de l'évaluation de la dépréciation du crédit, ou des pertes encourues, sur chaque prêt. La provision pour dépréciation destinée à couvrir les pertes encourues sur le portefeuille de prêts non souverains s'élevait à 12,04 millions d'UC à la fin de 2010, contre 11,89 millions d'UC fin 2009.

Outre les prêts du secteur privé, la Banque investit sous forme de prises de participations dans les entités opérant dans le secteur privé, soit directement soit par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Dans la mesure du possible, les prises de participations sont effectuées à la juste valeur. Dans le cas où la juste valeur des titres de participation ne peut être mesurée avec fiabilité, ces titres sont présentés au coût d'acquisition et périodiquement évalués pour dépréciation. La Banque peut être amenée à comptabiliser une provision sur la base de tests de dépréciation axés sur le coût de détention des titres de participation. À fin 2010, la provision pour dépréciation des titres de participation s'élève à 18,78 millions d'UC contre 15,94 millions d'UC fin 2009.

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres, dérivé de l'approche complexe de Bâle II fondée sur les Notations Internes (NI) pour faire face aux risques de crédits non souverains. À fin décembre 2010, le portefeuille non souverain de la Banque mobilisait près de 25 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au dessous du plafond de 40 % que la Banque a fixé pour le total de ses opérations non souveraines. Parmi le portefeuille non souverain de la Banque, les titres de participation mobilisaient près de 8,3 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au dessous du plafond statutaire de 15 % établi par le Conseil des gouverneurs pour les titres de participation.

Plafonds de risque de crédit

La Banque applique un système de plafonnement des engagements afin de favoriser, à tout moment, le développement d'un portefeuille bien diversifié. La Banque gère le risque de crédit au niveau de la limite globale d'engagement par pays (combinaison des portefeuilles à garantie souveraine et des portefeuilles non souverains) en faisant en sorte que, dans l'ensemble, le plafond d'engagement par pays ne dépasse pas 15 % des fonds propres. Ce seuil ainsi que d'autres facteurs déterminants de l'allocation des limites par pays sont clairement énoncés dans le cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque. Les limites par pays sont déterminées pour chacun des emprunteurs des pays membres sur la base de leurs notations, la taille de l'économie et le potentiel économique du pays. Les plafonds d'engagement par pays sont révisés tous les ans pour appuyer les stratégies à moyen terme de la Banque en matière d'octroi de prêts aux pays.

Le risque de crédit lié au portefeuille non souverain est également contrôlé et géré par un suivi régulier des limites d'engagements avec certains secteurs d'activité, prises de participations et débiteurs individuels. En outre, la Banque exige généralement une gamme de garanties de la part des promoteurs de projets, afin d'atténuer, en partie, le risque de crédit lié aux prêts directs au secteur privé.

3) Risque de crédit de contrepartie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêt et de change, et placer temporairement ses liquidités avant le décaissement. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers la Banque. Étant donné la nature des activités de la Banque, il est impossible d'éliminer complètement le risque de crédit de contrepartie. Cependant, la Banque réduit au maximum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimums de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie.

Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit de la Banque et sont approuvées par le Vice-président, Finances. Pour les opérations en monnaie locale, des limites moins strictes de notation de crédit minimum sont permises, afin de favoriser une disponibilité suffisante de possibilités d'investissement et de contreparties sur produits dérivés pour la mise en œuvre de stratégies appropriées de gestion du risque. ALCO approuve les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Les contreparties sont classées en tant que contreparties d'opérations de placement, contreparties d'opérations sur produits dérivés ou contreparties d'opérations sur les marchés. Ces notations sont suivies de très près.

Pour les contreparties d'opérations sur les marchés, la Banque exige une notation minimale à court terme de A-2/P-2/F-2 pour les transactions réglées sur la base de la livraison contre paiement (DVP), et une notation minimale à long terme de A/A2 pour les transactions non basées sur DVP.

Le tableau ci-dessous présente en détail les notations de crédit minimum par contrepartie de placement autorisée :

	Échéance					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
État		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/ institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS/ABS	<p style="text-align: center;">AAA</p> <p>Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne devrait pas dépasser 5 ans.</p>					

La Banque fait également des placements dans des fonds communs de placement monétaire dont la note minimale est AA-/Aa3 et souscrit à des placements garantis assortis d'accords de rachat.

En règle générale, la Banque souscrit à des accords-cadres de l'ISDA avec des contreparties agréées avant d'entamer toute opération sur produits dérivés. Les contreparties à une transaction sur produits dérivés doivent être notées AA-/Aa3 par, au moins, deux agences de notation agréées ou A-/A3 pour les contreparties avec lesquelles la Banque a signé des accords d'échange de sûretés. Les transactions approuvées sur dérivés sont les swaps, les contrats à terme d'instruments financiers, les options et les contrats à terme simples.

Outre ces notations minimum requises, la Banque applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 12 % du total des fonds propres de la Banque (capital et réserves). Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit de la Banque, après évaluation des avantages de toute garantie offerte.

Le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés y afférents reste dominé par les contreparties notées AA ou mieux, comme il ressort du tableau ci-dessous. La proportion de l'exposition à des entités notées AAA a augmenté par rapport à l'année précédente du fait que la Banque a continué à accroître ses investissements respectifs dans des titres souverains, à garantie souveraine, des organismes publics et institutions multilatérales.

	Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements et de dérivés		
	AAA	AA+ à AA-	A+ et moins
2010	69 %	24 %	7 %
2009	65 %	25 %	10 %
2008	59 %	21 %	20 %
2007	43 %	54 %	3 %
2006	56 %	39 %	5 %
2005	56 %	36 %	8 %

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de contrepartie, selon les normes de la BRI en vigueur. À fin décembre 2010, le portefeuille des contreparties de la Banque, y compris tous les placements et instruments dérivés, mobilisait 2 % du total des fonds propres de la Banque figurant au bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Le risque de liquidité se présente quand il y a une disparité d'échéance entre actifs et passifs. Pour la Banque, le principal objectif de la gestion de ce risque est de conserver suffisamment d'avoirs liquides pour répondre à tous ses besoins probables de flux de trésorerie sur un horizon glissant à 1 an sans avoir à recourir à un financement supplémentaire sur les marchés de capitaux. Pour minimiser ce risque, la Banque doit maintenir ses actifs liquides à un niveau au moins égal au niveau minimum prudentiel de liquidité (PML). Ce niveau, correspondant aux besoins nets de liquidité de la Banque projetés à un horizon de 1 an, doit être actualisé et recalculé chaque trimestre comme la somme des éléments suivants : 1) paiement du service de la dette de l'année suivante, 2) projection des décaissements nets de l'année à venir (décaissements de prêts moins remboursements), s'ils sont supérieurs à zéro, 3) l'équivalent en prêts des garanties engagées et 4) les prises de participations non décaissées.

En vue d'établir un équilibre optimal entre la réalisation de bons rendements des placements et la détention de titres facilement échangeables contre de la liquidité en cas de besoin, la Banque divise son portefeuille de placements en tranches, avec des objectifs et des indices de liquidité différents. Le portefeuille principal de liquidité de la Banque (portefeuille opérationnel) est investi dans des titres relativement liquides, qui sont facilement échangeables pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme. Les rachats anticipés probables de swaps et d'emprunts ayant des options incorporées sont pris en compte dans l'estimation de la taille de la tranche de liquidité opérationnelle. Outre le portefeuille de liquidité principal, la Banque dispose d'une deuxième tranche de liquidité (portefeuille prudentiel) qu'elle investit également dans les titres les plus liquides, pour couvrir ses cash-flows prévisionnels nécessaires à moyen terme pour la conduite de ses activités. Une troisième tranche de liquidité, qui est financée par des ressources propres de la Banque, est détenue dans un portefeuille de titres à revenu fixe destinés à collecter des flux de trésorerie contractuels avec l'objectif de stabilisation du revenu net de la banque. Durant l'exercice, la Banque a révisé la définition de la liquidité éligible pour inclure, après application des décotes appropriées le cas échéant, tous les titres liquides qui sont inclus dans tous les portefeuilles d'actifs détenus par la Banque.

Les échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer dans le futur au 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer au 31 décembre 2010

(en milliers d'UC)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans
Passifs financiers avec dérivés								
Passifs dérivés	(1 097 276)	(1 677 450)	(328 910)	(251 904)	(190 541)	53 964	(247 153)	(712 906)
Emprunts évalués à la juste valeur	10 877 110	12 250 535	2 210 371	2 794 179	2 315 143	2 078 599	813 898	2 038 345
	9 779 834	10 573 085	1 881 461	2 542 275	2 124 602	2 132 563	566 745	1 325 439
Passifs financiers sans dérivés								
Montants à payer	2 015 044	2 015 044	2 015 044	-	-	-	-	-
Emprunts évalués au coût amorti	1 103 456	1 779 515	244 190	98 824	397 253	62 102	321 845	655 301
	3 118 500	3 794 559	2 259 234	98 824	397 253	62 102	321 845	655 301
Montant total des passifs financiers	12 898 334	14 367 644	4 140 695	2 641 099	2 521 855	2 194 665	888 590	1 980 740
Représenté par :								
Passifs financiers dérivés	(1 097 276)	(1 677 450)	(328 910)	(251 904)	(190 541)	53 964	(247 153)	(712 906)
Montants à payer	2 015 044	2 015 044	2 015 044	-	-	-	-	-
Emprunts	11 980 566	14 030 050	2 454 561	2 893 003	2 712 396	2 140 701	1 135 743	2 693 646

Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer au 31 décembre 2009

(en milliers d'UC)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans
Passifs financiers avec dérivés								
Passifs dérivés	(268 112)	16 585	(87 512)	(87 844)	(110 606)	(65 203)	156 005	211 745
Emprunts évalués à la juste valeur	9 488 606	10 919 239	1 717 491	1 739 968	2 480 572	1 154 404	1 833 686	1 993 118
	9 220 494	10 935 824	1 629 979	1 652 124	2 369 966	1 089 201	1 989 691	2 204 863
Passifs financiers sans dérivés								
Montants à payer	1 385 679	1 385 679	1 385 679	-	-	-	-	-
Emprunts évalués au coût amorti	1 092 034	1 427 507	182 736	91 477	69 135	328 974	36 641	718 544
	2 477 713	2 813 186	1 568 415	91 477	69 135	328 974	36 641	718 544
Montant total des passifs financiers	11 698 207	13 749 010	3 198 394	1 743 601	2 439 101	1 418 175	2 026 332	2 923 407
Représenté par :								
Passifs financiers dérivés	(268 112)	16 585	(87 512)	(87 844)	(110 606)	(65 203)	156 005	211 745
Montants à payer	1 385 679	1 385 679	1 385 679	-	-	-	-	-
Emprunts	10 580 640	12 346 746	1 900 227	1 831 445	2 549 707	1 483 378	1 870 327	2 711 662

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Afin d'accroître régulièrement sa capacité à supporter le risque, la Banque s'est fixée comme principal objectif, pour sa gestion du risque de change, de protéger ses fonds propres réglementaires contre les risques liés aux opérations sur devises et à la conversion monétaire découlant des variations des taux de change en veillant à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS (UC). L'Accord portant création de la Banque lui interdit explicitement de prendre des risques de change directs, en exigeant que le passif dans une monnaie donnée soit mis en concordance avec l'actif dans la même monnaie. La Banque réalise cet objectif essentiellement en détenant ou prêtant le produit de ses emprunts dans les mêmes monnaies empruntées (après activités de swap). Pour éviter de nouvelles asymétries de monnaies, la Banque exige que ses emprunteurs assurent le service de leurs dettes dans les monnaies décaissées.

Dans la mesure où une bonne partie de son bilan est financée sur fonds propres libellés en unités de compte (équivalant au DTS), la position de l'actif net de la Banque est potentiellement exposée au risque de conversion, en cas de fluctuation des taux de change. La politique de la Banque vise à limiter au minimum la fluctuation éventuelle de la valeur de son actif net en unités de compte en veillant, autant que possible, à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS. Conformément à cette politique, durant toute l'année 2010, l'alignement monétaire de la Banque a été ajusté dans une fourchette très limitée au plus près de la position sans risque pour chacune des monnaies qui composent le DTS. Dans le droit fil de la politique de gestion du risque de la Banque, des transactions sur devises sont effectuées pour réaligner l'actif net sur le panier DTS, chaque fois que la composition par monnaie dudit panier est révisée. En 2010, en dépit de fortes fluctuations de la valeur des principales monnaies, la Banque a enregistré un gain de moins de 0,50 % de l'actif net sur les différences de conversion.

La Banque procède également à la couverture des risques de change liés à ses dépenses administratives. La répartition des monnaies des dépenses administratives récurrentes de la Banque affiche une forte concentration des dépenses en euro, dollar E-U et dinar tunisien. Pour 2010, la stratégie de la Banque, qui consiste à acheter des monnaies sur les marchés à terme pour couvrir la composition par monnaie prévue des dépenses, a atténué l'incidence néfaste des fluctuations de change au cours de l'exercice.

La situation nette des devises au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Situation nette des devises au 31 décembre 2010

(en milliers d'UC)

	Euro	Dollar E-U	Yen japonais	Livre sterling	Autres	Total partiel	Unité de compte	Montant total
Actifs								
Disponibilités	17 114	13 991	208 646	4 685	151 281	395 717	-	395 717
Obligations à vue	-	-	-	-	3 801	3 801	-	3 801
Placements détenus à des fins de transaction ^(a)	1 538 407	2 555 757	-	35 399	72 848	4 202 411	-	4 202 411
Placements détenus jusqu'à l'échéance	1 119 306	1 373 697	356 230	377 792	-	3 227 025	-	3 227 025
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	3 292	-	-	-	3 292	1 333	4 625
Montants à recevoir	431 049	347 724	43 291	7 504	475 763	1 305 331	36 327	1 341 658
Prêts	3 408 606	3 433 728	497 022	2 253	846 600	8 188 209	(9 412)	8 178 797
Titres de participation	23 089	136 317	-	-	50 097	209 503	62 738	272 241
Autres titres de créances	-	-	-	-	79 752	79 752	-	79 752
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	12 694	12 694
	6 537 571	7 864 506	1 105 189	427 633	1 680 142	17 615 041	103 680	17 718 721
Passifs								
Montants à payer	(721 835)	(595 219)	(137 598)	(172)	(477 469)	(1 932 293)	(82 751)	(2 015 044)
Emprunts	-	(6 199 043)	(1 667 897)	-	(3 572 177)	(11 439 117)	(541 449)	(11 980 566)
Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents ^(b)	(4 206 763)	1 009 130	1 389 965	-	2 424 734	617 066	480 210	1 097 276
	(4 928 598)	(5 785 132)	(415 530)	(172)	(1 624 912)	(12 754 344)	(143 990)	(12 898 334)
Situation nette des devises au 31 décembre 2010	1 608 973	2 079 374	689 659	427 461	55 230	4 860 697	(40 310)	4 820 387
En % du total partiel	33,10	42,78	14,19	8,79	1,14	100,00	-	100,00
Composition au 31 décembre 2010 en DTS	37,53	41,70	9,32	11,45	-	100,00	-	100,00

(a) Placements détenus à des fins de transaction composés comme suit :

Placements détenus à des fins de transaction	4 206 503
Actifs dérivés	53 626
Passifs dérivés	(57 718)
Montant selon l'état de la situation nette des devises	4 202 411

(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit :

Actifs dérivés	1 367 854
Passifs dérivés	(270 578)
Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises	1 097 276

Situation nette des devises au 31 décembre 2009

(en milliers d'UC)

	Euro	Dollar E-U	Yen japonais	Livre sterling	Autres	Total partiel	Unité de compte	Montant total
Actifs								
Disponibilités	14 538	23 040	268 894	2 999	9 116	318 587	241	318 828
Obligations à vue	-	-	-	-	3 801	3 801	-	3 801
Placements détenus à des fins de transaction ^(a)	1 428 844	2 529 579	6 953	38 793	235 315	4 239 484	-	4 239 484
Placements détenus jusqu'à l'échéance	1 139 375	1 311 121	350 554	390 491	-	3 191 541	-	3 191 541
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	6 095	-	-	-	6 095	2 093	8 188
Montants à recevoir	296 093	310 738	37 982	14 255	233 077	892 145	32 014	924 159
Prêts	3 422 237	3 055 401	486 057	2 325	470 258	7 436 278	-	7 436 278
Titres de participation	10 666	121 826	-	-	40 208	172 700	61 778	234 478
Autres titres de créances	-	-	-	-	70 810	70 810	-	70 810
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	11 890	11 890
	6 311 753	7 357 800	1 150 440	448 863	1 062 585	16 331 441	108 016	16 439 457
Passifs								
Montants à payer	(326 229)	(644 169)	(111 229)	(56 349)	(149 499)	(1 287 475)	(98 204)	(1 385 679)
Emprunts	-	(5 798 569)	(1 939 745)	-	(2 543 861)	(10 282 175)	(298 465)	(10 580 640)
Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents ^(b)	(4 213 665)	997 400	1 499 284	51 652	1 933 441	268 112	-	268 112
	(4 539 894)	(5 445 338)	(551 690)	(4 697)	(759 919)	(11 301 538)	(396 669)	(11 698 207)
Situation nette des devises au 31 décembre 2009	1 771 859	1 912 462	598 750	444 166	302 666	5 029 903	(288 653)	4 741 250
En % du total partiel	35,23	38,02	11,90	8,83	6,02	100,00	-	100,00
Composition au 31 décembre 2009 en DTS	37,63	40,27	12,78	9,32	-	100,00	-	100,00

(a) Placements détenus à des fins de transaction composés comme suit :

Placements détenus à des fins de transaction	4 220 707
Actifs dérivés	40 214
Passifs dérivés	(21 437)
Montant selon l'état de la situation nette des devises	<u>4 239 484</u>

(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit :

Actifs dérivés	723 793
Passifs dérivés	(455 681)
Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises	<u>268 112</u>

Analyse de sensibilité au risque de change

Comme cela a été décrit dans la section précédente, la Banque gère son risque de change en établissant, autant que possible, une concordance entre la composition par monnaie de son actif net et le panier du DTS. Le DTS est composé d'un panier de quatre devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais et la livre sterling. Le coefficient de pondération de chacune des monnaies du panier est révisé par le Fonds monétaire international tous les cinq ans, et la dernière révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Le taux du DTS représente la somme des taux d'intérêt de chaque monnaie, qui est déterminée selon le coefficient de pondération et les taux de change et taux d'intérêt de chaque monnaie.

Le tableau ci-après illustre la sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change dues aux mouvements des taux d'intérêt des monnaies du panier DTS, respectivement au 31 décembre 2010 et 2009. L'analyse de sensibilité présente, tout d'abord, comme hypothèse une appréciation ou une dépréciation de 10 % de chaque monnaie du panier par rapport au dollar E-U suite à une faible variation des devises africaines. Le tableau inclut aussi l'effet d'une appréciation et d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine par rapport au DTS. Dans les différents scénarios, la stratégie de gestion du risque de change de la Banque affiche une variation minimum de l'actif net du fait de la non-concordance des monnaies.

Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2010

(montants en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis	Euro	Yen japonais	Livre sterling	Autres devises	Actifs nets	Variation de l'actif net Gain/(perte)	Changement de point de base dans le total de l'actif net
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U								
Euro	1 977,04	1 847,25	450,76	501,53	43,07	4 819,64	(0,74)	1pb
Livre sterling	2 026,69	1 721,48	462,08	565,53	43,07	4 818,84	(1,55)	3pb
Yen Japonais	2 029,87	1 724,19	509,09	514,93	43,07	4 821,14	0,75	2pb
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS	2 049,40	1 740,78	467,26	519,88	47,37	4 824,695	4,31	9pb
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % contre le dollar E-U								
Euro	2 119,94	1 636,99	483,34	537,77	43,07	4 821,11	0,73	2pb
Livre sterling	2 070,50	1 758,70	472,07	477,49	43,07	4 821,82	1,44	3pb
Yen Japonais	2 067,49	1 756,14	428,53	524,47	43,07	4 819,69	(0,70)	1pb
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS	2 049,40	1 740,78	467,26	519,88	39,15	4 816,47	(3,92)	8pb
Hypothèses :								
Montant total de l'actif net	2 049,40	1 740,78	467,26	519,88	43,07	4 820,39	-	-
Devise pondérée	0,6600	0,4230	12,1000	0,1110	-	-	-	-
Taux de change de base	1,5504	1,1557	125,7552	0,9902	-	-	-	-

Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2009

(montants en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis	Euro	Yen japonais	Livre sterling	Autres devises	Actifs nets	Variation de l'actif net Gain/(perte)	Changement de point de base dans le total de l'actif net
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U								
Euro	1 842,94	1 865,58	575,35	426,90	29,24	4 740,01	(1,24)	3pb
Livre sterling	1 894,61	1 743,52	591,48	482,75	29,24	4 741,60	0,35	1pb
Yen Japonais	1 888,40	1 737,82	648,50	437,43	29,24	4 741,39	0,14	0pb
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS	1 912,27	1 759,78	597,00	442,96	32,16	4 744,17	2,92	6pb
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % contre le dollar E-U								
Euro	1 979,99	1 656,45	618,14	458,64	29,24	4 742,46	1,21	3pb
Livre sterling	1 928,62	1 774,83	602,10	406,13	29,24	4 740,92	(0,33)	1pb
Yen Japonais	1 934,50	1 780,24	549,03	448,11	29,24	4 741,12	(0,13)	0pb
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS	1 912,27	1 759,78	597,00	442,96	26,58	4 738,59	(2,66)	6pb
Hypothèses :								
Montant total de l'actif net	1 912,27	1 759,78	597,00	442,96	29,24	4 741,25	-	-
Devise pondérée	0,6320	0,4100	18,4000	0,0903	-	-	-	-
Taux de change de base	1,5638	1,0899	145,5696	0,9683	-	-	-	-

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt provient de deux sources :

- 1) la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ces actifs ;
- 2) la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres.

L'objectif principal de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt est de dégager une marge d'intérêt nette globale qui soit stable, qui ne soit pas trop sensible aux changements brusques des taux d'intérêt du marché, mais néanmoins suffisamment en phase avec les tendances générales du marché.

La situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2010

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actifs								
Disponibilités	395 717	-	-	-	-	-	-	395 717
Obligations à vue	3 801	-	-	-	-	-	-	3 801
Placements en trésorerie ^(a)	4 684 074	383 287	529 608	286 169	456 284	1 148 892	(58 878)	7 429 436
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	1 588	1 066	767	509	451	244	-	4 625
Montants à recevoir	1 510 824	-	-	-	-	-	(169 166)	1 341 658
Prêts	6 023 697	166 352	169 088	235 133	185 457	1 513 277	-	8 293 004
Provisions cumulées pour pertes sur les Prêts	-	-	-	-	-	-	(114 207)	(114 207)
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	272 241	272 241
Titres de créance	-	-	-	-	-	97 894	(18 142)	79 752
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	12 694	12 694
	12 619 701	550 705	699 463	521 811	642 192	2 760 306	(75 458)	17 718 720
Passifs								
Montants à payer	(2 015 044)	-	-	-	-	-	-	(2 015 044)
Emprunts ^(b)	(10 026 770)	(117)	(233)	(319 121)	(1 850)	(614 195)	78 997	(10 883 289)
Macro swaps	(522 203)	77 921	49 999	89 609	71 427	233 247	-	-
	(12 564 017)	77 804	49 766	(229 512)	69 577	(380 948)	78 997	(12 898 333)
Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2010*	55 684	628 509	749 229	292 299	711 769	2 379 358	3 539	4 820 387

* La situation du risque de taux d'intérêt représente les capitaux propres.

(a) Placements en trésorerie composés comme suit :

Placements en trésorerie	7 433 528
Actifs dérivés – placements	53 626
Passifs dérivés – placements	(57 718)
Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêt	7 429 436

(b) Emprunts composés comme suit :

Emprunts	11 980 565
Actifs dérivés – emprunts	(1 367 854)
Passifs dérivés – emprunts	270 578
Montants net des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêt	10 883 289

Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actifs								
Disponibilités	318 828	-	-	-	-	-	-	318 828
Obligations à vue	3 801	-	-	-	-	-	-	3 801
Placements en trésorerie ^(a)	4 616 443	453 417	358 704	463 889	282 321	1 318 960	(62 709)	7 431 025
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	3 721	1 581	1 052	758	500	576	-	8 188
Montants à recevoir	1 049 632	-	-	-	-	-	(125 473)	924 159
Prêts	4 930 814	174 750	182 664	261 121	198 602	1 790 248	-	7 538 199
Provisions cumulées pour pertes sur les Prêts	-	-	-	-	-	-	(101 921)	(101 921)
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	234 478	234 478
Titres de créance	-	-	-	-	-	86 433	(15 623)	70 810
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	11 890	11 890
	<u>10 923 239</u>	<u>629 748</u>	<u>542 420</u>	<u>725 768</u>	<u>481 423</u>	<u>3 196 217</u>	<u>(59 358)</u>	<u>16 439 457</u>
Passifs								
Montants à payer	(1 385 679)	-	-	-	-	-	-	(1 385 679)
Emprunts ^(b)	(9 347 738)	7 101	(4 450)	(282 357)	(7 777)	(785 609)	108 302	(10 312 528)
Macro swaps	(519 166)	-	76 546	49 117	102 730	290 773	-	-
	<u>(11 252 583)</u>	<u>7 101</u>	<u>72 096</u>	<u>(233 240)</u>	<u>94 953</u>	<u>(494 836)</u>	<u>108 302</u>	<u>(11 698 207)</u>
Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009*	(329 344)	636 849	614 516	492 528	576 376	2 701 381	48 944	4 741 250

* La situation du risque de taux d'intérêt représente les capitaux propres.

(a) Placements en trésorerie composés comme suit :

Placements en trésorerie	7 412 248
Actifs dérivés – placements	40 214
Passifs dérivés – placements	(21 437)
Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêt	<u>7 431 025</u>

(b) Emprunts composés comme suit :

Emprunts	10 580 640
Actifs dérivés – emprunts	(723 793)
Passifs dérivés – emprunts	455 681
Montants net des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêt	<u>10 312 528</u>

Risque de taux d'intérêt sur des actifs financés par la dette

Plus de la moitié des actifs sensibles aux taux d'intérêt sont financés par la dette. La Banque cherche à dégager une marge d'intérêt nette sur ses actifs financés par la dette, en veillant à la concordance entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actif avec celles du passif correspondant.

En 1990, la Banque a commencé à offrir des « prêts à taux variable », dont le taux d'intérêt est révisé tous les six mois en fonction du coût moyen d'un pool d'emprunts de référence. Ces pools sont financés par un ensemble d'emprunts à taux fixe et à taux flottant permettant d'assurer aux emprunteurs des taux d'intérêt globalement stables dont l'évolution s'inscrit graduellement dans le sillage de celle des taux d'intérêt du marché. La formule de répercussion du coût intégrée aux taux prêteurs appliqués aux prêts financés par un pool d'emprunts a jusqu'à présent permis de réduire au minimum la sensibilité au taux d'intérêt de la marge nette sur cette partie du portefeuille de prêts. Compte tenu de la baisse de la demande de ce type de produit au profit de prêts aux conditions du marché, la Banque procède actuellement, de manière prudente, à la réduction progressive des pools d'emprunts concernés.

Depuis 1997, la Banque offre des prêts à taux fixe et à taux flottant, dont le taux d'intérêt est directement lié aux taux d'intérêt du marché (prêts aux taux du marché). Pour ces produits, elle préserve sa marge nette en alignant la sensibilité des prêts au taux d'intérêt sur celle des financements sous-jacents (taux flottant sur Libor six mois). La Banque offre également à ses emprunteurs des produits de gestion des risques, tels que les swaps, qui permettent de modifier les conditions de ses produits de prêt (en termes de monnaie et de taux d'intérêt) fondés sur le marché. Dans la mesure où elle préfère ne pas répercuter le risque de crédit sur ses clients, la Banque préserve sa commission d'intermédiation sur les produits de gestion du risque en déviant simultanément le risque de marché vers une contrepartie autorisée pour des transactions sur produits dérivés.

Pour le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts, la Banque protège sa marge nette d'intérêt en gérant ses placements dans le cadre d'indices de référence qui reproduisent les caractéristiques des taux d'intérêt associés aux emprunts sous-jacents pour chaque tranche du portefeuille. Le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts est actuellement divisé en deux tranches en fonction de la finalité de ces actifs et des emprunts qui les sous-tendent. Le portefeuille de placements est pour l'essentiel détenu pour se conformer à la politique de liquidité de la Banque et utilise un indice de référence à taux flottant Libor six mois. Le portefeuille opérationnel est géré dans le but de répondre aux besoins prévisionnels de liquidité opérationnelle et utilise un indice de référence à taux flottant Libor un mois.

La Banque s'emploie à diversifier ses sources de financement en émettant des emprunts sur des marchés et des instruments variés. À moins qu'un financement à taux fixe ne soit nécessaire pour se procurer des produits de prêt basés sur un pool d'emprunts, la Banque gère sa marge nette d'intérêts en échangeant simultanément tous les nouveaux emprunts contre des emprunts à taux flottant dans une des monnaies activement utilisées par la Banque, à un taux de référence uniforme égal au Libor six mois. Lorsque la Banque émet des emprunts comportant des options, elle conclut simultanément un accord de swap assorti de conditions correspondantes pour créer synthétiquement le financement recherché à taux fixe basé sur le Libor six mois. Aux fins de gestion des risques, le recours au capital callable est considéré comme une des solutions alternatives à l'émission de titres à court terme, tels que le papier commercial en euro. La Banque gère le risque de refinancement en limitant le volume de dette arrivant à échéance ou potentiellement callable à moins d'un an à 25 % de l'encours du portefeuille résiduel.

Risque de taux d'intérêt sur les actifs financés sur fonds propres

La deuxième source de risque de taux d'intérêt est la sensibilité au taux d'intérêt du revenu tiré du financement d'une bonne partie des actifs de la Banque sur des fonds propres. Les variations des taux d'intérêt du marché parmi les monnaies des fonds propres de la Banque (DTS) influent sur la marge d'intérêt nette tirée des actifs financés par les fonds propres. En général, des taux d'intérêt nominaux faibles du marché se traduisent par des taux prêteurs faibles, ce qui, à long terme, réduit le revenu nominal de la Banque sur les fonds propres.

La Banque gère le profil de taux d'intérêt de ses actifs financés sur fonds propres, en ayant comme objectif de réduire la sensibilité de la marge nette aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour ce faire, elle ajuste continuellement le profil de revalorisation de ses actifs financés sur fonds propres (prêts et placements à taux fixe) en vue de s'aligner sur un indice de revalorisation de référence. L'indice de référence de la Banque pour le profil de revalorisation est la structure en échelle 10 ans, par laquelle un taux uniforme de 10 % des actifs de la Banque financés sur fonds propres est revalorisé tous les ans. Avec cet indice de référence, la marge nette des actifs de la Banque financés sur fonds propres tend à suivre la moyenne mobile sur dix ans des taux d'intérêt du DTS à 10 ans.

À fin 2009 et 2010, le profil global de revalorisation de la Banque était aligné au plus près sur l'indice de référence dans la quasi-totalité des compartiments.

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Sensibilité de la marge nette d'intérêt

Un mouvement parallèle ascendant de la courbe du DTS de 100 points de base aurait généré un gain en résultat de 8,17 millions d'UC et de 7,55 millions d'UC respectivement au 31 décembre 2010 et 2009.

Sensibilité de la juste valeur

Les variations des taux d'intérêt influent également sur les valeurs de l'actif et du passif présentées dans les états financiers à la juste valeur par le résultat. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/-100 points de base pour chacune des devises sur le portefeuille des placements détenus à des fins de transaction ainsi que sur le portefeuille d'emprunts et de produits dérivés, respectivement au 31 décembre 2010 et 2009. Toutefois, compte tenu du faible niveau des taux d'intérêt sur le Yen, l'analyse de la sensibilité pour les actifs et passifs libellés en Yen japonais n'a été modélisée en 2010 que pour une variation parallèle dans la courbe de rentabilité de +/- 10 pb (2009 : +/- 10 pb).

(en milliers d'UC)

	Appréciation parallèle du changement		Dépréciation parallèle du changement	
	2010	2009	2010	2009
	Gain/(Perte)	Gain/(Perte)	Gain/(Perte)	Gain/(Perte)
Placements détenus à des fins de transaction	(10 943)	(18 664)	12 099	21 812
Juste valeur des emprunts et des produits dérivés	160 758	148 876	(175 841)	(163 105)

Risque de remboursement anticipé

En plus des deux principales sources de risque de taux d'intérêt décrites ci-dessus, la Banque est exposée au risque de remboursement anticipé sur ses prêts octroyés avant 1997. Bien que la Banque ne soit pas en mesure de percevoir une pénalité de remboursement anticipé sur ces prêts antérieurs, le niveau de ces remboursements se situe, en pratique, dans une fourchette relativement acceptable. En 2005, avec le relèvement des taux d'intérêt du marché, les remboursements anticipés des prêts d'avant 1997 ont considérablement diminué par rapport aux montants au titre des exercices antérieurs, passant à 70 millions d'UC. Pour tous les prêts accordés aux conditions du marché depuis 1997, la Banque se protège contre le risque de paiement anticipé en liant la pénalité de remboursement anticipé au coût de redéploiement des fonds aux taux courants du marché. En 2006, les remboursements anticipés de prêts se sont élevés à 298 millions d'UC dont 192 millions d'UC relatifs à des prêts accordés aux taux flottants du marché. En 2007, les remboursements anticipés se sont chiffrés à 199 millions d'UC, dont 98 % pour des prêts accordés au taux du marché. En 2008, le remboursement anticipé s'est élevé à 17 millions d'UC alors qu'il s'est élevé à 20 millions d'UC durant l'exercice 2009. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, des remboursements anticipés provenant principalement du secteur privé ont atteint 67 millions d'UC.

Risque opérationnel

Comme toutes les institutions financières, la Banque est exposée au risque opérationnel résultant de ses systèmes et de ses fonctions. Les interdépendances entre ses départements et ses facteurs de risque pourraient influencer négativement sur ses activités et, en conséquence, l'exposer à des pertes financières.

Les risques opérationnels comprennent tous les risques autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité. Il s'agit des risques de pertes découlant de l'inefficacité ou de la défaillance des processus internes, des personnes et/ou des systèmes, et d'événements externes susceptibles d'affecter sa réputation.

L'Unité de Contrôle Interne (ICU) de la Banque a notamment pour fonction de mettre en œuvre le cadre de contrôle interne publié par le Comité de Parrainage d'Organisation de la Commission Treadway (COSO), en tant que moyen d'évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience de ce contrôle interne de la Banque dans toutes les principales opérations de gestion. Dans le cadre de ce processus, l'attestation de la Direction sur l'adéquation du contrôle interne en matière de communication financière est publiée dans le rapport annuel de la Banque. La deuxième phase de la mise en œuvre du cadre COSO, qui en étend l'application à d'autres domaines de la gestion du risque opérationnel, se poursuit.

Il incombe à la Direction au sein de chaque domaine d'activité de mettre en œuvre les contrôles. Cette responsabilité s'appuie sur les normes institutionnelles globales dans les domaines suivants :

- Règles de séparation des tâches, y compris l'autorisation indépendante des opérations
- Règles de rapprochement et de suivi des opérations
- Matérialisation des contrôles et des procédures
- Formation et perfectionnement professionnel
- Minimisation des risques, y compris le recours à l'assurance si celle-ci est efficace

La conformité aux normes institutionnelles est vérifiée à travers des revues périodiques effectuées par le Bureau de l'Auditeur général de la Banque. Les résultats de ces revues sont examinés avec les directions des unités organisationnelles concernées et des résumés en sont soumis à la Haute Direction de la Banque et au Comité d'audit et des finances du Conseil d'administration.

La Banque a également un plan d'urgence et de continuité qui a pour objectif d'assurer la continuité de ses opérations et de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes du Groupe de la Banque, dont les États membres (emprunteurs et non emprunteurs), les obligataires et autres créanciers tout comme les employés et leurs familles, en cas de troubles affectant le site de ses bureaux. Trois entités clés de la Banque assurent la supervision et la mise en œuvre du plan : (i) le Comité de crise exécutif (CCE), présidé par le Président de la Banque, qui prends les décisions clés sur la base des recommandations du Comité de Crise Opérationnel (CCO) ; (ii) le CCO qui suit de manière précise tous les événements pouvant affecter la Banque et conseille sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter les risques majeurs ; (iii) l'Unité de Continuité des activités qui suit la mise en œuvre des décisions prises et qui est aussi en charge de tests périodiques sur la préparation globale de la Banque et de son personnel au plan de continuité.

Le cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque fixe actuellement la couverture du risque opérationnel en fonds propres à 15 % du résultat opérationnel moyen des trois dernières années, conformément aux recommandations de Bâle II.

D'autres aspects de la gestion du risque opérationnel de la Banque comprennent le respect du code de conduite et le Règlement du personnel, les travaux de l'unité organisationnelle chargée de la lutte contre la corruption et des enquêtes sur les fraudes et l'existence d'une politique de protection des dénonciateurs.

NOTE E – LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la classification des actifs et passifs financiers ainsi que leurs justes valeurs :

Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

31 décembre 2010	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Détenus jusqu'à l'échéance	Actifs et passifs financiers disponibles à la vente	Prêts et montants à recevoir	Actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant de la juste valeur
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à leur juste valeur						
Disponibilités	-	-	-	-	-	395 717	395 717	395 717
Obligations à vue	-	-	-	-	-	3 801	3 801	3 801
Placements en trésorerie	4 206 503	-	3 227 025	-	-	-	7 433 528	7 592 924
Actifs dérivés	1 421 480	-	-	-	-	-	1 421 480	1 421 480
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	-	-	-	-	4 625	4 625	4 625
Montants à recevoir	-	-	-	-	1 341 658	-	1 341 658	1 341 658
Prêts nets	-	-	-	-	8 178 797	-	8 178 797	8 586 715
Titres de participation	-	-	-	272 241	-	-	272 241	272 241
Autres titres de créance	-	-	-	79 752	-	-	79 752	79 752
Montant total des actifs financiers	5 627 983	-	3 227 025	351 993	9 520 455	404 143	19 131 599	19 698 913
Montants à payer	-	-	-	-	-	2 015 044	2 015 044	2 015 044
Passifs dérivés	328 296	-	-	-	-	-	328 296	328 296
Emprunts	-	10 877 110	-	-	-	1 103 456	11 980 566	12 201 150
Montant total des passifs financiers	328 296	10 877 110	-	-	-	3 118 500	14 323 906	14 544 490

(en milliers d'UC)

31 décembre 2009	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Détenus jusqu'à l'échéance	Actifs et passifs financiers disponibles à la vente	Prêts et montants à recevoir	Actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant de la juste valeur
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à leur juste valeur						
Disponibilités	-	-	-	-	-	318 828	318 828	318 828
Obligations à vue	-	-	-	-	-	3 801	3 801	3 801
Placements en trésorerie	4 220 707	-	3 191 541	-	-	-	7 412 248	7 550 875
Actifs dérivés	764 007	-	-	-	-	-	764 007	764 007
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	-	-	-	-	8 188	8 188	8 188
Montants à recevoir	-	-	-	-	924 159	-	924 159	924 159
Prêts nets	-	-	-	-	7 436 278	-	7 436 278	7 820 125
Titres de participation	-	-	-	234 478	-	-	234 478	234 478
Autres titres de créance	-	-	-	70 810	-	-	70 810	70 810
Montant total des actifs financiers	4 984 714	-	3 191 541	305 288	8 360 437	330 817	17 172 797	17 695 271
Montants à payer	-	-	-	-	-	1 385 679	1 385 679	1 385 679
Passifs dérivés	477 118	-	-	-	-	-	477 118	477 118
Emprunts	-	9 488 606	-	-	-	1 092 034	10 580 640	10 688 710
Montant total des passifs financiers	477 118	9 488 606	-	-	-	2 477 713	12 443 437	12 551 507

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers de la Banque comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2010 et 2009 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

	Cours de marchés actifs pour le même instrument		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables		Montant Total	
	(Niveau 1)		(Niveau 2)		(Niveau 3)			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Placements en trésorerie	3 136 519	3 359 344	964 187	728 841	105 797	132 522	4 206 503	4 220 707
Actifs dérivés	-	-	1 356 256	720 336	65 225	43 671	1 421 480	764 007
Titres de participation	13 787	15 736		-	258 454	218 742	272 241	234 478
Autres titres de créance	79 752	70 810		-		-	79 752	70 810
Montant total des actifs financiers	3 230 058	3 445 890	2 320 443	1 449 177	429 476	394 935	5 979 976	5 290 002
Passifs dérivés	-	-	(288 475)	(402 404)	(39 821)	(74 714)	(328 296)	(477 118)
Emprunts	(5 366 939)	(4 898 677)	(5 249 601)	(4 307 780)	(260 570)	(282 149)	(10 877 110)	(9 488 606)
Montant total des passifs financiers	(5 366 939)	(4 898 677)	(5 538 076)	(4 710 184)	(300 391)	(356 863)	(11 205 406)	(9 965 724)

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2009 et 2010, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	Placements détenus à des fins de transaction	Titres de participation disponibles à la vente	Actifs dérivés	Passifs dérivés	Emprunts
2009					
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	14 283	169 369	-	-	-
(Pertès)/gains constatés dans le compte de résultat	8 821	(2 324)	(4 846)	(19 442)	12 527
Pertes constatées dans l'état du résultat global	-	(4 769)	-	-	-
Acquisitions, émissions et ventes (nettes)	-	51 240	1 015	(1 616)	-
Reclassement	109 885	-	54 143	(34 034)	(314 914)
Écart de conversion	(467)	5 226	(15 877)	(10 386)	20 238
Transfert entre actifs et passifs	-	-	9 236	(9 236)	-
Solde au 31 décembre 2009	132 522	218 742	43 671	(74 714)	(282 149)
2010					
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	132 522	218 742	43 671	(74 714)	(282 149)
(Pertès)/gains constatés dans le compte de résultat	(14 000)	(2 403)	(2 123)	997	(66 546)
Gains constatés dans l'état du résultat global	-	12 621	-	-	-
Acquisitions, émissions et ventes (nettes)	(16 912)	24 158	(855)	6 892	4 058
Reclassement	12 321	-	4 231	20 897	55 666
Écart de conversion	(8 134)	5 336	16 450	9 958	28 401
Transfert entre actifs et passifs	-	-	3 851	(3 851)	-
Solde au 31 décembre 2010	105 797	258 454	65 225	(39 821)	(260 570)

Bien que la Banque estime que ses évaluations de la juste valeur sont appropriées, l'utilisation de méthodes ou hypothèses différentes pourrait aboutir à des résultats différents.

Gains/pertes du premier jour

Le solde non amorti des gains du premier jour au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	111 463	99 826
Nouvelles transactions	15 246	20 952
Montants comptabilisés en pertes et profits durant l'exercice	(9 958)	(7 331)
Écarts de conversion	15 447	(1 984)
Solde au 31 décembre	132 198	111 463

NOTE F – PLACEMENTS EN TRÉSORERIE

Dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du portefeuille, la Banque place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, des institutions multilatérales, des banques, des sociétés, des dépôts à terme, des titres adossés à des hypothèques ou à des actifs, des opérations de pension et des instruments financiers dérivés connexes ; notamment des contrats à terme d'instruments financiers, des contrats à terme, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt, des options et ventes à découvert.

S'agissant des titres d'État, d'organismes publics et d'institutions multilatérales ayant une échéance supérieure à 1 an et moins de 15 ans, la Banque n'investit que dans des titres dont les contreparties ont une notation minimale de « AA- » ou bénéficient d'une garantie inconditionnelle des États membres ou d'autres organismes publics avec les mêmes critères de notation. Pour les échéances au-delà de 15 ans et jusqu'à 30 ans, la note AAA est requise. En ce qui concerne les titres adossés à des hypothèques et à des actifs, la Banque n'investit que dans des titres notés AAA. Pour les obligations de banques et d'entreprises ayant une échéance de plus de 6 mois et moins de 5 ans, la Banque ne peut investir qu'avec des contreparties ayant une notation minimale de AA-. Une notation AAA est nécessaire pour une obligation au delà de 5 ans et jusqu'à 10 ans. Les achats d'options de devises ou de taux d'intérêts sont permis uniquement si la durée du contrat d'option ne dépasse pas un an. La Banque ne conclut de telles opérations qu'avec des contreparties ayant une notation minimale AA- ou plus. Toutes les transactions de produits dérivés incluant les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt, y compris les opérations d'échange d'actifs, sont uniquement autorisées avec des contreparties agréées ou celles qui sont garanties par des entités avec qui la Banque a conclu des conventions cadres de produits dérivés et des accords d'échange de garanties, et dont la notation minimale est A-/A3 au moment de la transaction.

Au 31 décembre 2010, la Banque avait reçu des garanties ayant une juste valeur de 1 094 millions d'UC en rapport avec des accords d'échange. Sur ce montant, 626 millions d'UC étaient sous forme d'espèces qui ont été comptabilisés au bilan, et le passif correspondant a été inclus dans la rubrique « autres montants à payer ». Le solde d'un montant de 468 millions d'UC était sous forme de titres liquides.

Au 31 décembre 2010 et 2009, la Banque ne détient pas de titres vendus en vertu d'accords de rachat (Repos).

La composition des placements en trésorerie se présente comme suit au 31 décembre 2010 et 2009 :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Placements détenus à des fins de transaction	4 206 503	4 220 707
Placements détenus jusqu'à l'échéance	3 242 765	3 226 041
Provision pour dépréciation des placements	(15 740)	(34 500)
Total	7 433 528	7 412 248

Placements détenus à des fins de transaction

Le résumé du portefeuille des placements détenus à des fins de transaction de la Banque au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

	Dollar des États-Unis		Euro		Livre Sterling		Autres devises		Toutes les devises	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Dépôts à terme	252,74	513,48	683,91	156,12	35,40	56,60	60,71	165,72	1 032,76	891,93
Obligations adossées à des actifs	56,29	83,44	49,51	49,08	-	-	-	-	105,80	132,52
Obligations d'État et d'organismes publics	1 450,31	1 242,75	471,17	917,88	-	-	-	22,75	1 921,48	2 183,38
Obligations émises par des sociétés privées	102,29	151,34	2,07	28,37	-	-	-	9,86	104,36	189,57
Titres émis par des institutions financières	518,56	325,85	341,26	208,64	-	-	-	4,75	859,82	539,24
Titres émis par des entités supranationales	170,14	174,29	-	70,61	-	-	12,14	39,18	182,28	284,08
Montant total des placements détenus à des fins de transaction	2 550,33	2 491,15	1 547,92	1 430,70	35,40	56,60	72,85	242,26	4 206,50	4 220,71

Le solde nominal du portefeuille des placements détenus à des fins de transaction de la Banque au 31 décembre 2010 s'élève à 4 187,21 millions d'UC (2009 : 4 184,68 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements détenus à des fins de transaction est de 1,54 % en 2010 (2009 : 3,53 %).

L'échéancier contractuel au 31 décembre 2010 et 2009 des placements détenus à des fins de transaction se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010	2009
À un an ou moins	2 051,58	1 619,56
À plus d'un an et moins de deux ans	1 341,42	1 291,30
À plus de deux ans et moins de trois ans	599,26	1 060,11
À plus de trois ans et moins de quatre ans	92,03	25,99
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	26,72	87,74
À plus de cinq ans	95,49	136,01
Total	4 206,50	4 220,71

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le résumé du portefeuille des placements détenus jusqu'à l'échéance de la Banque au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis		Euro		Livres Sterling		Autres devises		Toutes les devises	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Obligations adossées à des actifs	187,02	183,31	17,25	29,05	-	-	-	-	204,27	212,36
Obligations d'État et d'organismes publics	533,36	421,56	697,16	633,05	187,37	219,52	203,55	216,72	1 621,44	1 490,85
Obligations émises par des sociétés privées	216,19	241,48	85,36	115,91	35,52	36,63	69,64	58,26	406,71	452,28
Titres émis par des institutions financières	72,02	95,71	214,20	227,76	9,84	10,11	34,30	43,32	330,36	376,90
Titres émis par des entités supranationales	380,84	401,03	105,33	134,05	145,07	126,31	48,74	32,26	679,98	693,65
Montant total des placements détenus jusqu'à l'échéance	1 389,43	1 343,09	1 119,30	1 139,82	377,80	392,57	356,23	350,56	3 242,76	3 226,04

Au 31 décembre 2010, le solde nominal du portefeuille des placements détenus jusqu'à l'échéance de la Banque s'élève à 3 285,90 millions d'UC (2009 : 3 250,35 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements détenus jusqu'à l'échéance s'élève en 2010 à 4,60 % (2009 : 4,55 %).

L'échéancier contractuel au 31 décembre 2010 et 2009 des placements détenus jusqu'à l'échéance se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010	2009
À un an ou moins	482,65	400,55
À plus d'un an et moins de deux ans	383,18	473,07
À plus de deux ans et moins de trois ans	532,19	354,23
À plus de trois ans et moins de quatre ans	283,72	461,07
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	442,85	271,32
À plus de cinq ans	1 118,17	1 265,80
Total	3 242,76	3 226,04

La juste valeur des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2010 est de 3 386,42 millions d'UC (2009 : 3 330,17 millions d'UC).

NOTE G – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS**Couverture des prêts**

La Banque a souscrit des swaps de taux d'intérêt qui transforment en taux d'intérêt variable, le taux d'intérêt fixe sur des prêts dans certaines devises.

Couverture des dépenses administratives

Afin d'éviter que les dépenses administratives n'enregistrent une augmentation sensible suite à une éventuelle appréciation des principales devises des dépenses administratives (ex : euro, livre sterling, dinar tunisien et dollar E-U) par rapport à l'UC, la Banque a effectué des transactions de change à terme pour couvrir ses dépenses administratives. À la clôture des exercices 2010 et 2009, aucune provision d'option n'existait concernant ces couvertures de change.

La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010		2009	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Emprunts :				
Swaps croisés de devises	1 137 518	177 754	596 414	409 117
Swaps de taux d'intérêt	184 155	851	117 492	6 976
Swaps de prêts	43 847	91 973	9 419	39 398
Dérivés incorporés	2 334	-	468	190
	1 367 854	270 578	723 793	455 681
Placements :				
Swaps d'actifs	73	1 000	111	1 778
Swaps de macro-couverture et autres	53 553	56 718	40 103	19 659
	53 626	57 718	40 214	21 437
Montant total	1 421 480	328 296	764 007	477 118

Le montant notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Emprunts (swaps de prêts inclus) :		
Swaps croisés de devises	9 086 300	7 517 469
Swaps de taux d'intérêt	3 540 784	3 974 387
Swaps de prêts	1 303 024	1 408 161
Dérivés incorporés	26 308	22 949
	13 956 416	12 922 966
Placements :		
Swaps d'actifs	51 995	84 728
Swaps de macro-couvertures	522 203	519 166
	574 198	603 894
Montant total	14 530 614	13 526 860

La Banque a souscrit des contrats à terme standardisés pour la couverture des obligations à taux fixes contre la variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2010, la Banque disposait de 2 061 contrats en Euro et 10 766 contrats en dollar E-U. La valeur nominale de chaque contrat est de un million dans chacune des devises, sauf pour 270 contrats en dollar E-U ayant une valeur nominale par contrat de 100 000 dollars E-U.

NOTE H – BILLETS À ORDRE NON NÉGOCIABLES SUR LES COMPTES DU CAPITAL

Avant mai 1981, les paiements du capital libéré étaient effectués en devises convertibles. Toutefois, pour les augmentations du capital de mai 1979 (mais effectives en décembre 1982) et pour celles de mai 1981, les pays membres régionaux pouvaient libérer leurs souscriptions selon l'une des deux options suivantes :

- 1) paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont au moins 50 % en monnaies convertibles et le solde en monnaie nationale ; ou
- 2) paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont 20 % en monnaies convertibles et 80 % en billets à ordre non négociables et ne portant pas intérêt. Ces billets à ordre sont payables à la Banque uniquement en monnaies convertibles et en tranches, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.

Les pays membres non régionaux devaient effectuer leurs paiements uniquement en monnaies convertibles.

La fraction à libérer des souscriptions approuvées par la résolution B/BG/87/11 du Conseil des gouverneurs, relative à la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), est payable comme suit :

1) Pays membres régionaux : 50 % en cinq (5) tranches annuelles égales en espèces et en monnaie(s) librement convertible(s) choisie(s) par l'État membre, et 50 % par le dépôt de cinq (5) billets à ordre non négociables, ne portant pas intérêt, de valeur égale, libellés en UC de la Banque. Chacun de ces instruments sera encaissé en monnaies convertibles en cinq (5) tranches annuelles égales, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.

2) Pays membres non régionaux : cinq (5) tranches annuelles égales dans leurs monnaies nationales lorsque celles-ci sont librement convertibles, ou en billets à ordre libellés en monnaies librement convertibles, encaissables à vue.

Pour l'AGC-V, il n'y a pas eu de distinction entre les paiements effectués par les pays membres régionaux et non régionaux. Chaque membre paie la fraction à libérer des actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et consécutives, dont la première sera payée en espèces et dans une monnaie librement convertible. De la deuxième à la huitième tranche, celles-ci seront payées en espèces ou en billets à ordre encaissables à vue, dans une monnaie librement convertible.

Les paiements pour les actions en vertu de la sixième augmentation générale du capital (AGC-VI), approuvée conformément à la Résolution du Conseil des gouverneurs B/BG/2010/08 du 27 mai 2010, doivent être effectués en devises librement convertibles en espèces ou billets à ordre encaissables au plus tard à la date d'échéance.

Chaque membre ayant le droit de bénéficier du financement exclusif du Fonds africain de développement doit payer la fraction libérée de ses parts souscrites en douze (12) tranches annuelles égales et successives ; tandis que tout pays membre qui n'est pas éligible au financement exclusif du Fonds africain de développement doit payer la fraction libérée de ses actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et successives.

Au 31 décembre 2010 et 2009, le solde des billets à ordre non négociables se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	8 188	11 861
Variation nette de l'exercice	(3 563)	(3 673)
Solde au 31 décembre	4 625	8 188

NOTE I – PRÊTS

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend des prêts accordés aux pays membres emprunteurs ou garantis par ces derniers, ainsi que certains prêts non garantis par les États. Les montants décaissés sur les prêts sont remboursables dans la ou les devise(s) décaissée(s) par la Banque ou, au choix de la Banque, en toute(s) autre(s) devise(s) librement convertible(s) déterminée(s) par la Banque. Le montant remboursable en chaque devise sera égal au montant de la devise initialement décaissée. Les prêts sont consentis pour une durée maximale de vingt ans, y compris le différé d'amortissement qui est généralement lié au calendrier d'exécution des projets. Les prêts sont destinés à financer des projets et programmes de développement et n'ont donc pas de but commercial. Par ailleurs, la Direction ne pense pas qu'il existe un marché secondaire comparable pour les types de prêt que la Banque octroie.

Les types de prêts actuellement détenus par la Banque et les intérêts perçus sont décrits ci-après :

Prêts multidevises à taux fixe : La Banque applique des taux d'intérêt fixes pour tous les prêts négociés avant le 1^{er} juillet 1990.

Prêts multidevises à taux variable : Entre le 1^{er} juillet 1990 et le 30 septembre 1997, la Banque a offert à ses emprunteurs des prêts à taux variable. Le taux d'intérêt variable est fixé semestriellement et calculé en fonction du coût moyen des emprunts contractés par la Banque majoré de 50 points de base, ce qui revient à répercuter le coût moyen d'emprunt sur les emprunteurs.

Conversion des prêts multidevises à taux variable basé sur le pool : Il a été proposé aux emprunteurs de convertir les encours et les engagements de leurs prêts multidevises à taux variable basé sur le pool aux conditions des nouveaux prêts à devise unique à taux variable ou de conserver les conditions de leurs prêts multidevises à taux variable. Les dates de conversion ont été fixées au 1^{er} octobre 1997 et au 1^{er} mars 1998. Les autres conditions et modalités, telles que stipulées dans les accords de prêt, restaient inchangées. À compter du 1^{er} octobre 1997, la Banque offre plusieurs options de taux d'intérêt. Dans tous les cas, le taux d'intérêt appliqué est la somme de deux composantes, à savoir le taux de base choisi et une marge de prêt.

Prêts à devise unique à taux variable : À compter du 1^{er} octobre 1997, la Banque offre des prêts à devise unique à taux variable. Le taux prêteur applicable à ces prêts est calculé en fonction du coût moyen du pool d'emprunts de la Banque dans chaque devise et il est révisé tous les six mois, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Prêts à devise unique à taux flottant : À compter du 1^{er} octobre 1997, la Banque offre des prêts à devise unique à taux flottant basés sur le LIBOR. Le taux flottant de base est déterminé pour chaque devise et sa fréquence d'ajustement tient compte du taux de référence retenu par la Banque dans chaque marché. Le taux flottant de base standard de la Banque est le taux de référence semestriel (6 mois) (Libor, dollar E-U, Libor JPY, EURIBOR et JIBAR) qui est révisé semestriellement les 1^{er} février et 1^{er} août et s'applique pendant les six mois suivant la date de sa révision.

Prêts à devise unique à taux fixe : Les prêts à taux fixe ont été réintroduits le 1^{er} octobre 1997 sous la forme de prêts à devise unique à taux fixe. Le taux fixe représente le taux de swaps du marché interbancaire correspondant au calendrier d'amortissement du principal.

Autres : Parmi les autres types de prêts offerts par la Banque figurent le cofinancement parallèle et la syndication de prêts A/B, ainsi que les prêts en monnaie locale si la Banque est en mesure de financer efficacement dans le marché des devises locales. Les prêts en monnaie locale sont offerts dans le cadre de la tarification des prêts à taux fixe et selon le principe de recouvrement intégral des coûts pour faire en sorte que le coût des fonds soit entièrement récupéré.

Marge de prêt : La marge de prêt est une prime exprimée en taux d'intérêt nominal qui est ajoutée au taux de base choisi par l'emprunteur pour déterminer le taux prêteur global. La marge de prêt est déterminée par la Banque et elle est indépendante du taux de base choisi ; elle demeure inchangée pendant la durée du prêt. La marge de prêt sur les prêts à garantie publique se situe entre 40 et 50 points de base. Pour les prêts non garantis par l'État, la marge de prêt est fonction de l'évaluation du risque inhérent à chaque projet.

Au 31 décembre 2010 et 2009, le solde des encours des prêts se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Prêts non remboursés	8 293 004	7 538 199
Moins : Provision pour dépréciation de prêts	(114 207)	(101 921)
Solde au 31 décembre	8 178 797	7 436 278

Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2010 et 2009, les valeurs comptables et les justes valeurs estimées des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Prêts à taux fixe	5 121 830	5 028 718	4 339 278	4 137 193
Prêts à taux flottant	2 751 376	3 135 653	2 656 773	3 130 681
Prêts à taux variable	419 798	422 344	542 148	552 251
	8 293 004	8 586 715	7 538 199	7 820 125
Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(114 207)	-	(101 921)	-
Montant net des prêts	8 178 797	8 586 715	7 436 278	7 820 125

Échéancier et composition en monnaies de l'encours de prêts

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010				2009
	Taux fixe	Taux flottant	Taux variable	Total	Total
À un an au moins	319,64	259,48	279,72	858,84	775,32
À plus d'un an et moins de deux ans	246,10	239,96	65,93	551,99	566,12
À plus de deux ans et moins de trois ans	268,26	309,44	39,97	617,67	487,86
À plus de trois ans et moins de quatre ans	295,60	270,82	24,32	590,74	539,53
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	382,03	318,21	4,17	704,41	524,68
À plus de cinq ans	3 610,20	1 353,47	5,68	4 969,35	4 644,69
Total	5 121,83	2 751,38	419,79	8 293,00	7 538,20

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser ces montants avant l'échéance contractuelle, sous réserve des conditions énoncées dans les accords de prêt.

La composition par monnaie et type de prêts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)			2010		2009		
			Montant	%	Montant	%	
Taux Fixe :	Multidevises	Dollar des États-Unis	207,19		215,36		
		Euro	81,24		89,42		
		Franc suisse	149,58		137,49		
		Livre sterling	2,44		2,51		
		Yen japonais	407,88		373,61		
		Autres	0,39		0,45		
			848,72	10,23	818,84	10,86	
	Devise unique	Dollar des États-Unis	1 188,91		897,78		
		Euro	2 654,25		2 539,66		
		Rand sud-africain	417,51		70,46		
		Yen japonais	12,44		12,52		
		4 273,11	51,53	3 520,42	46,70		
	Taux Flottant :	Devise unique	Dollar des États-Unis	1 909,83		1 778,09	
			Euro	541,54		599,15	
Rand sud-africain			277,05		257,60		
Yen japonais			22,96		21,94		
			2 751,38	33,18	2 656,78	35,25	
Taux Variable :	Multidevises	Dollar des États-Unis	116,34		129,29		
		Euro	87,90		119,50		
		Franc suisse	0,30		0,53		
		Yen japonais	14,37		21,93		
		Autres	0,02		0,07		
			218,93	2,64	271,32	3,60	
		Devise unique	Dollar des États-Unis	78,37		99,83	
	Euro		65,85		97,81		
	Franc suisse		3,72		5,40		
	Yen japonais		52,91		67,78		
	Autres		0,01		0,02		
			200,86	2,42	270,84	3,59	
	Total		8 293,00	100,00	7 538,20	100,00	

Au 31 décembre 2010, le taux de rendement moyen pondéré sur l'encours des prêts s'élève à 3,75 % (2009 : 4,29 %).

Le résumé comparatif de la composition par monnaie des prêts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)	2010		2009	
	Montant	%	Montant	%
Dollar des États-Unis	3 500,64	42,21	3 120,35	41,40
Euro	3 430,79	41,37	3 445,54	45,71
Franc suisse	153,60	1,85	143,42	1,90
Livre sterling	2,44	0,03	2,51	0,03
Rand sud-africain	694,55	8,37	328,06	4,35
Yen japonais	510,56	6,16	497,78	6,60
Autres	0,42	0,01	0,54	0,01
Total	8 293,00	100,00	7 538,20	100,00

Intérêts et produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2010 et 2009, les intérêts courus et les produits à recevoir sur les prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Intérêts courus et produits à recevoir sur les prêts	347 401	294 065
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(169 165)	(125 473)
Solde au 31 décembre	178 236	168 592

Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2010, les prêts totalisant un solde en principal de 313,76 millions d'UC (2009 : 270,19 millions d'UC), dont 257,19 millions d'UC en arriérés (2009 : 236,46 millions d'UC) étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts dépréciés, les intérêts courus et les provisions pour dépréciation correspondantes se présentent comme suit au 31 décembre 2010 et 2009 :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Encours en principal des prêts dépréciés	313 767	270 194
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(114 207)	(101 921)
Solde net des prêts dépréciés	199 560	168 273
Intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés	239 769	187 901
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(169 165)	(125 473)
Montant net des intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés	70 604	62 428

Au 31 décembre 2010 et 2009, les variations des provisions cumulées pour dépréciation des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} Janvier	101 921	102 643
Provision pour dépréciation des prêts pour l'exercice	10 643	276
Ajustement de réévaluation	1 643	(998)
Solde au 31 décembre	114 207	101 921

Les provisions cumulées pour dépréciation de prêts comprennent les provisions pour dépréciation de prêts du secteur privé. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de provisions additionnelles pour dépréciation des prêts du secteur privé (2009 : reprise de 0,32 million d'UC). La provision cumulée pour dépréciation de prêts du secteur privé au 31 décembre 2010 s'élève à 12,04 millions d'UC.

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} Janvier	125 473	115 631
Provision pour dépréciation des intérêts courus pour l'exercice	16 117	11 009
Reclassification	24 074	-
Ajustement de réévaluation	3 501	(1 167)
Solde au 31 décembre	169 165	125 473

Garanties

La Banque peut prendre des engagements irrévocables pour payer aux emprunteurs ou aux tiers, des biens et services devant être financés dans le cadre des accords de prêt. Au 31 décembre 2010, il n'y avait pas d'encours de garanties irrévocables de remboursement émises par la Banque en faveur des banques commerciales (2009 : 0,16 million d'UC).

La Banque fournit également des garanties de remboursement aux entités dans ses pays membres régionaux pour des prêts de développement accordés par des tiers à ces entités. Les garanties représentent un risque potentiel pour la Banque si les paiements garantis pour une entité ne sont pas réglés. Au 31 décembre 2010, les garanties données par la Banque à certains de ses emprunteurs se sont élevées à 2,31 millions d'UC.

NOTE J – TITRES DE PARTICIPATION

Participation au Fonds africain de développement

Le FAD a été créé en 1972 sous la forme d'une institution internationale en vue d'aider la Banque à contribuer au développement économique et social de ses membres régionaux à promouvoir la coopération et l'accroissement du commerce international, particulièrement parmi les membres de la Banque, et la doter de moyens de financement à des conditions très préférentielles pour atteindre ces buts. Les souscriptions initiales du Fonds ont été octroyées par la Banque et les premiers États participants ayant signé l'Accord ainsi que par les États ayant accédé à l'Accord depuis la date de signature initiale. Par la suite, des souscriptions supplémentaires ont été obtenues des participants sous forme d'augmentation générale spéciale et de reconstitutions générales.

Le FAD a un Conseil d'administration de 14 membres, composé de sept (7) membres choisis par la Banque africaine de développement et de sept (7) membres désignés par les États participants, qui rend compte au Conseil des gouverneurs constitué des États participants et de la BAD. Le Président de la Banque est de droit Président du Fonds.

Pour assurer ses fonctions, le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et autres installations de la Banque, pour lesquels le Fonds paie des frais de gestion. Les frais de gestion payés par le Fonds à la Banque sont calculés annuellement sur la base d'une formule prédéterminée de répartition des coûts, approuvée par le Conseil d'administration, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'exercice. Selon la formule de répartition des coûts, les frais de gestion encourus par le FAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à 163,96 millions d'UC (2009 : 157,65 millions d'UC), soit 70,83 % (2009 : 70,84 %) du montant des dépenses administratives encourues par la Banque. Les comptes du FAD sont gérés séparément et distinctement de ceux de la Banque.

Bien que la BAD possède statutairement 50 % des pouvoirs de vote du FAD, l'Accord portant création du FAD prévoit qu'en cas de cessation des activités du FAD, les actifs du Fonds sont répartis entre les participants au prorata des souscriptions libérées, après règlement d'éventuelles dettes envers les participants. Au 31 décembre 2010, la part proportionnelle ou économique de la Banque dans le Fonds était de 0,67 % (2009 : 0,72 %).

Suite à la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) en 2006 comme décrit à la Note W-2, l'actif net du FAD pris en compte pour la détermination de la part de la Banque dans le Fonds a diminué, engendrant une perte de valeur de la participation de la Banque. L'actif net du FAD est composé des ressources nettes de développement diminuées des obligations à vue et augmentées des prêts décaissés, en excluant le solde des prêts des pays qui ont atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE et sont à la date de clôture éligibles à l'annulation de leurs prêts dans le cadre de l'IADM.

Autres titres de participation

La Banque peut acquérir des participations dans des entreprises productives privées et intermédiaires financiers privés ou des entreprises du secteur public en cours de privatisation ou des institutions régionales et sous-régionales. L'objectif de la Banque à travers ces titres de participation est de promouvoir le développement économique de ses pays membres régionaux, et particulièrement le développement de leurs secteurs privés. En outre, les titres de participation de la Banque sont destinés à favoriser l'utilisation efficiente des ressources, promouvoir les participations africaines, jouer un rôle catalyseur dans l'attraction d'autres investisseurs et prêteurs et mobiliser les flux de ressources internes et externes pour les projets financièrement viables, ayant également un impact économique significatif.

Sauf disposition contraire approuvée par le Conseil d'administration, la prise de participation de la Banque ne doit pas dépasser vingt-cinq pour cent (25 %) du capital de l'entreprise dans laquelle elle investit. La Banque détient actuellement moins de 20 % du capital de la majorité des entreprises dans lesquelles elle a des participations. La Banque ne cherche donc pas à exercer un contrôle dans les sociétés où elle investit, mais s'emploie à suivre de près ses titres de participation grâce à sa représentation aux Conseils d'administration de ces sociétés. Dans les cas exceptionnels où la Banque détient entre 20 % et 50 % du capital d'une entreprise, une telle participation est considérée comme une participation dans une entreprise associée. Conformément à la résolution B/BG/2009/10 du Conseil des gouverneurs en date du 13 mai 2009, le montant total des titres de participation de la Banque ne peut, à tout moment, excéder quinze (15) % du montant total de son capital libéré plus les réserves et revenus inclus dans ses capitaux propres.

Les titres de participation pour lesquels la juste valeur ne peut être mesurée avec fiabilité sont présentés au coût d'acquisition, déduction faite de la provision pour dépréciation pour perte de valeur permanente et durable. Les titres de participation pour lesquels la juste valeur ne peut être mesurée avec fiabilité sont en règle générale ceux qui sont détenus dans des institutions nationales et sous-régionales de développement. Les participations dans ces institutions sont effectuées dans un objectif de développement à long terme, notamment le renforcement des capacités. En raison de la nature de ces institutions, leurs actions ne sont pas inscrites à la cote et ne sont pas disponibles à la vente au grand public. Seuls les États membres ou les institutions appartenant à ces derniers sont autorisés à souscrire ces actions. La provision pour dépréciation des titres de participation est inscrite dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2010 et 2009, les participations de la Banque sont résumées ci-après :

(montants en milliers d'UC)

Institutions	Date de création	% Participation	Capital sujet à appel	Valeur comptable	
				2010	2009
Fonds africain de développement	1972	0,67	-	111 741	111 741
Quote-part cumulée dans le résultat et les pertes de valeur au 1 ^{er} janvier				(49 963)	(47 868)
Quote-part dans le résultat de l'exercice				(421)	227
Provision au titre de l'exercice				1 505	(2 322)
			-	62 862	61 778
Banques régionales de développement (évaluées au coût d'acquisition)					
Afreximbank	1993	6,00	9 740	6 493	6 379
BDEAC	1975	3,68	2 366	1 578	1 681
BDEGL	1980	-	-	1 946	1 946
BOAD	1973	0,59	1 972	657	700
East African Development Bank	1967	6,76	-	4 383	4 306
PTA Bank	1985	5,76	35 324	8 831	8 675
			49 402	23 888	23 687
Autres institutions de développement (évaluées au coût d'acquisition)					
Africa – Re	1977	8,00	-	5 656	5 556
Infrastructure Development Bank of Zimbabwe *	1984	-	-	-	-
K-REP Bank Limited	1997	21,98	-	2 028	2 094
National Development Bank of Sierra Leone *	-	-	-	-	-
Shelter Afrique	1982	22,83	-	8 117	7 974
			-	15 801	15 624
Fonds d'investissement et banques (évalués à la juste valeur)**					
AB Microfinance Bank Nigeria Limited	2007	12,45	-	473	375
AccessBank Liberia Limited	2008	15,00	-	816	781
AccessBank Tanzania Limited	2007	15,80	-	595	289
Advans Banque Congo	2008	16,54	-	1 085	1 371
Africa Capitalization Fund	2010	25,00	32 259	208	-
Africa Health Fund LLC	2009	21,89	12 128	476	349
African Infrastructure Investment Fund 2	2009	13,56	16 280	1 733	-
Africa Joint Investment Fund	2010	25,00	5 548	7 439	-
AfricInvest Fund II LLC	2008	13,99	11 566	4 057	2 965
Agri-Vie Fund PCC	2008	23,88	5 143	4 268	2 614
AIG Africa Infrastructure Fund	1998	12,27	187	3 948	4 471
Argan Infrastructure Fund	2010	20,00	12 668	16	-
Atlantic Coast Regional Fund LLC	2008	20,82	5 204	1 971	1 959
Aureos Africa Fund LLC	2007	7,87	11 054	8 865	-
ECP Africa Fund II PCC	2005	11,04	4 623	26 375	30 289
ECP Africa Fund III PCC	2008	10,38	21 164	10 647	14 673
Evolution One Fund	2010	6,78	8 809	981	-
GroFin Africa Fund	2008	12,50	9 797	1 475	1 022
Investment Fund for Health in Africa	2010	19,63	6 999	1 440	-
Maghreb Private Equity Fund II (Mauritius) PCC	2008	16,10	3 855	14 868	7 327
Pan African Infrastructure Development Fund	2007	7,94	15 432	14 608	10 623
Pan-African Investment Partners II Limited	2008	10,83	24 707	6 240	7 009
South Africa Infrastructure Fund	1996	14,03	1 149	32 583	19 707
TCX Investment Company Mauritius Limited	2007	5,24	120	17 246	15 896
United Bank for Africa	1961	1,82	-	26 061	27 606
			208 692	188 474	149 326
Total			258 094	291 025	250 415
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des titres			-	(18 784)	(15 937)
Montant net			258 094	272 241	234 478

* Montant décaissé entièrement mais de valeur inférieure à 100 UC au taux de change actuel.

** Le coût des titres de participation évalués à la juste valeur au 31 décembre 2010, est de 156,82 millions d'UC (2009 : 133,08 millions d'UC)..

Une analyse de la variation des provisions cumulées pour dépréciation des titres de participation autres que les titres du FAD se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	15 937	20 771
Provision nette pour l'exercice	2 403	(2 324)
Ajustement de réévaluation	444	(2 510)
Solde au 31 décembre	18 784	15 937

NOTE K – AUTRES TITRES DE CRÉANCES

La Banque peut investir dans certains instruments émis par des entités installées dans ses pays membres régionaux (PMR) au titre du financement des projets et programmes de développement. Ces titres sont classés parmi les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2010 et 2009, la juste valeur de ces autres titres de créances se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Placements dans les titres de créances (PMR)	79 752	70 810

Le solde nominal des autres titres de créances au 31 décembre 2010 s'élève à 97,89 millions d'UC (2009 : 86,43 millions d'UC).

NOTE L – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'UC)

2010	Immobilisations corporelles				Total immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total général
	Terrains	Bâtiments et améliorations	Mobilier, aménagements et installations	Équipements et véhicules		Logiciels	Immobilisations corporelles et incorporelles
Coût :							
Solde au 1 ^{er} janvier	141	22 783	10 623	44 322	77 869	19 199	97 068
Acquisitions de l'exercice	339	615	644	3 409	5 007	370	5 377
Cessions de l'exercice	-	-	(755)	(1 977)	(2 732)	-	(2 732)
Solde au 31 décembre	480	23 398	10 512	45 754	80 144	19 569	99 713
Amortissements cumulés :							
Solde au 1 ^{er} janvier	-	21 589	8 105	37 358	67 052	18 773	85 825
Amortissement de l'exercice	-	100	996	3 081	4 177	414	4 591
Cessions de l'exercice	-	-	(741)	(1 952)	(2 693)	-	(2 693)
Solde au 31 décembre	-	21 689	8 360	38 487	68 536	19 187	87 723
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2010	480	1 709	2 152	7 267	11 608	382	11 990

(en milliers d'UC)

2009	Immobilisations corporelles				Total immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total général
	Terrains	Bâtiments et améliorations	Mobilier, aménagements et installations	Équipements et véhicules		Logiciels	Immobilisations corporelles et incorporelles
Coût :							
Solde au 1 ^{er} janvier	141	22 753	9 458	41 528	73 880	19 057	92 937
Acquisitions de l'exercice	-	30	1 165	2 855	4 050	142	4 192
Cessions de l'exercice	-	-	-	(61)	(61)	-	(61)
Solde au 31 décembre	141	22 783	10 623	44 322	77 869	19 199	97 068
Amortissements cumulés :							
Solde au 1 ^{er} janvier	-	21 487	7 154	34 383	63 024	18 182	81 206
Amortissement de l'exercice	-	102	951	3 035	4 088	591	4 679
Cessions de l'exercice	-	-	-	(60)	(60)	-	(60)
Solde au 31 décembre	-	21 589	8 105	37 358	67 052	18 773	85 825
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	141	1 194	2 518	6 964	10 817	426	11 243

En vertu de l'Accord de siège conclu avec le pays hôte, les bâtiments appartenant à la Banque dans le pays hôte sont destinés aux seules activités du Groupe de la Banque. Les droits sur les terrains et bâtiments ne peuvent donc être cédés à des tiers. Si la Banque décide de renoncer à l'usage des terrains et des bâtiments, ces biens devront être remis au pays hôte. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable de ces actifs est non significative.

NOTE M – EMPRUNTS

Le cadre révisé d'adéquation des fonds propres qui a été approuvé le 18 mars 2009 par le Conseil d'administration a adopté l'utilisation d'un ratio unique des dettes rapportées au capital utilisable pour assurer le suivi du levier de la Banque. Le ratio plafonne le montant total de l'encours de dettes à 100 % du capital utilisable. Conformément au cadre révisé d'adéquation des fonds propres, le capital utilisable comprend les fonds propres de la Banque ainsi que le capital non libéré de ses membres non emprunteurs notés A- ou mieux. Le capital utilisable de la Banque au 31 décembre 2010 s'élève à 14 303 millions d'UC.

Au 31 décembre 2010 et 2009, le montant total des emprunts privilégiés et subordonnés se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010	2009
Emprunts privilégiés	11 203,69	9 852,32
Emprunts subordonnés	776,88	728,32
Total	11 980,57	10 580,64

La Banque utilise les produits dérivés dans ses activités de gestion actif-passif afin de tirer profit des opportunités d'économies de coûts et pour réduire les coûts de financement pour les bénéficiaires de ses prêts.

Certains accords d'emprunt à long terme contiennent des options qui permettent à l'émetteur, le rachat sur option avant l'échéance et à des dates spécifiées. Ces emprunts sont reflétés dans l'échéancier de l'encours des emprunts sur la base des dates d'option au lieu des échéances contractuelles. La Direction estime cependant qu'une portion de ces emprunts peut rester en cours au-delà des premières dates de rachat optionnel.

La Banque a signé des accords de swap de devises avec de grandes banques internationales, par lesquels les ressources d'emprunt sont converties en une autre devise. En même temps, un accord d'échange anticipé de devises est conclu, qui fixe le taux de change futur entre les deux devises afin de pouvoir récupérer le montant initial dans la devise de départ. La Banque a aussi effectué des opérations de swap de taux d'intérêt qui transforment le paiement d'une obligation à taux flottant dans une devise particulière en paiement d'une obligation à un taux fixe ou vice-versa.

L'état récapitulatif du portefeuille des emprunts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Emprunts et swaps au 31 décembre 2010

(montants en millions d'UC)

Devise	Type de taux	Emprunts directs				Accords de swaps de devises ^(a)			Swaps de taux d'intérêt		
		Évalués à la juste valeur	Évalués aux coûts amortis	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne pondérée (années)	Montant à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)	Montant notionnel à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)
Euro	Fixe	-	-	-	-	147,15	8,71	8,8	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	4 197,58	0,99	3,1	-	-	-
		-	-	-	-	(137,97)	0,89	3,2	-	-	-
Livre Sterling ^(d)	Fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen Japonais	Fixe	476,94	415,35	2,99	15,5	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(632,92)	1,63	24,9	-	-	-
		731,05	26,31	1,61	5,1	-	-	-	72,55	0,10	2,4
Dollar E-U	Fixe	4 660,60	590,90	2,69	3,2	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(2 532,42)	2,71	2,5	(2 289,25)	1,92	2,6
		1 198,03	-	0,33	2,1	2 865,53	0,33	7,4	2 705,85	0,76	2,5
Autres	Fixe	3 810,49	73,94	4,02	3,3	5,39	3,92	4,6	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(3 475,81)	3,81	3,4	(653,03)	6,35	4,5
		-	-	-	-	715,97	2,67	6,9	653,03	3,77	4,5
Total	Fixe	8 948,03	1 080,19	3,23	4,2	152,54	8,54	8,6	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(6 641,15)	3,18	5,1	(2 950,25)	2,89	3,0
		1 929,08	26,31	0,83	3,2	7 779,07	0,90	5,0	3 439,40	1,31	2,8
Principal à la valeur nominale		10 877,11	1 106,50	2,84	4,1	(1 154,67)	-	-	(109,36)	-	-
Prime d'émission/(décote) nette non amortie		-	(3,04)	-	-	532,23	-	-	116,09	-	-
		10 877,11	1 103,46	2,84	4,1	(622,44)	-	-	6,73	-	-
Ajustement de la juste valeur		-	-	-	-	(337,32) ^(c)	-	-	(190,04) ^(c)	-	-
Total		10 877,11	1 103,46	2,84	4,1	(959,76)	-	-	(183,31)	-	-

Informations supplémentaires (emprunts directs) :

Au 31 décembre 2010, le montant notionnel des emprunts est 12 226,31 millions d'UC avec une juste valeur de 12 201,15 millions d'UC.

a. Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêt.

b. La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois.

Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2010.

c. Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.

d. Les emprunts et produits dérivés en livre sterling ont été remboursés au cours de l'exercice.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Emprunts et swaps au 31 décembre 2009

(montants en millions d'UC)

Devise	Type de taux	Emprunts directs				Accords de swaps de devises ^(a)			Swaps de taux d'intérêt		
		Évalués à la juste valeur	Évalués aux coûts amortis	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne pondérée (années)	Montant à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)	Montant notionnel à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)
Euro	Fixe	-	-	-	-	218,24	6,26	7,1	59,58	5,45	0,2
	Variable	-	-	-	-	4 142,45	1,08	3,6	-	-	-
		-	-	-	-	(147,03)	1,15	4,2	(59,58)	1,02	0,2
Livre Sterling	Fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	-	-	-	(51,65)	11,13	-
		-	-	-	-	(51,65)	1,36	-	51,65	1,36	-
Yen Japonais	Fixe	878,44	347,71	2,73	9,0	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(537,50)	1,62	24,1	(476,77)	2,21	0,2
		657,15	22,95	2,18	5,4	-	-	-	547,01	0,61	0,6
Dollar E-U	Fixe	4 158,31	644,26	3,07	4,0	-	-	-	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(2 232,58)	2,78	3,5	(2 081,73)	2,35	3,3
		1 124,26	25,52	0,40	3,0	2 392,50	0,89	7,2	2 637,70	0,79	3,1
Autres	Fixe	2 670,45	55,07	5,28	3,4	14,35	3,76	2,1	-	-	-
	Variable	-	-	-	-	(2 243,68)	4,71	3,1	(216,65)	4,71	3,1
		-	-	-	-	492,60	5,46	8,7	571,03	4,76	5,2
Total	Fixe	7 707,20	1 047,04	3,71	4,2	232,59	6,11	6,8	59,58	5,45	0,2
	Variable	-	-	-	-	(5 013,76)	3,52	5,5	(2 826,80)	2,67	2,7
		1 781,41	48,47	1,06	3,9	7 027,54	1,32	5,2	3 807,39	1,37	3,0
Principal à la valeur nominale		9 488,61	1 095,51	3,25	4,2	(257,33)	-	-	(107,43)	-	-
Prime d'émission/(décote) nette non amortie		-	(3,48)	-	-	264,78	-	-	111,94	-	-
		9 488,61	1 092,03	3,25	4,2	7,45	-	-	4,51	-	-
Ajustement de la juste valeur		-	-	-	-	(194,75) ^(c)	-	-	(115,03) ^(c)	-	-
Total		9 488,61	1 092,03	3,25	4,2	(187,30)	-	-	(110,52)	-	-

Informations supplémentaires (emprunts directs) :

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel des emprunts est de 10 766,80 millions d'UC et avait une juste valeur de 10 688,71 millions d'UC.

- Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêt.
- La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois. Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2009.
- Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts sujets à appel) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

i) *Emprunts évalués à la juste valeur*

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Sujets à appel	Total
À un an ou moins	1 573,82	317,04	1 890,86
À plus d'un an et moins de deux ans	2 549,00	2,52	2 551,52
À plus de deux ans et moins de trois ans	2 235,83	-	2 235,83
À plus de trois ans et moins de quatre ans	2 002,68	-	2 002,68
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	691,14	-	691,14
À plus de cinq ans	1 505,08	-	1 505,08
Total	10 557,55	319,56	10 877,11

ii) *Emprunts évalués au coût amorti*

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Sujets à appel	Total
À un an ou moins	51,37	26,31	77,68
À plus d'un an et moins de deux ans	19,12	-	19,12
À plus de deux ans et moins de trois ans	318,89	-	318,89
À plus de trois ans et moins de quatre ans	-	-	-
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	259,74	-	259,74
À plus de cinq ans	431,07	-	431,07
Sous-total	1 080,19	26,31	1 106,50
Prime d'émission nette non amortie	(3,04)	-	(3,04)
Total	1 077,15	26,31	1 103,46

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts sujets à appel) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

i) *Emprunts évalués à la juste valeur*

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Sujets à appel	Total
À un an ou moins	1 132,20	257,83	1 390,03
À plus d'un an et moins de deux ans	1 525,77	-	1 525,77
À plus de deux ans et moins de trois ans	2 301,25	1,99	2 303,24
À plus de trois ans et moins de quatre ans	1 077,84	-	1 077,84
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	1 694,62	-	1 694,62
À plus de cinq ans	1 497,11	-	1 497,11
Total	9 228,79	259,82	9 488,61

ii) *Emprunts évalués au coût amorti*

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Sujets à appel	Total
À un an ou moins	63,79	118,01	181,80
À plus d'un an et moins de deux ans	33,66	-	33,66
À plus de deux ans et moins de trois ans	18,36	-	18,36
À plus de trois ans et moins de quatre ans	278,17	-	278,17
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	-	-	-
À plus de cinq ans	583,52	-	583,52
Sous-total	977,50	118,01	1 095,51
Prime d'émission nette non amortie	(3,48)	-	(3,48)
Total	974,02	118,01	1 092,03

La juste valeur des emprunts comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat est de 10 887,11 millions d'UC au 31 décembre 2010 (2009 : 9 488,61 millions d'UC). Au 31 décembre 2010, pour ces mêmes emprunts, le montant que la Banque doit payer à l'échéance contractuelle est de 11 119,82 millions d'UC (2009 : 9 188,23 millions d'UC). La valeur de rachat des emprunts sujet à appel est la valeur nominale majorée des charges financières courues.

Comme expliqué à la note P, il y a une perte nette de 27,61 millions d'UC sur les emprunts et les dérivés y afférents désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2009 : gain de 17,38 millions d'UC). Ce montant comprend une perte de 38,78 millions d'UC liée aux variations du risque de crédit de la Banque durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2009 : gain de 37,31 millions d'UC). Les variations de juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit de la Banque sont déterminées en comparant les flux de trésorerie actualisés des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat en utilisant la marge de crédit de la Banque par rapport au Libor en début et en fin de période considérée. La marge de crédit de la Banque n'a pas été appliquée pour les variations de la juste valeur des emprunts sujets à appel ayant une date d'appel inférieure à un an.

Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des pertes non réalisées sur la juste valeur des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat s'élève à 542,80 millions d'UC (2009 : 300,38 millions d'UC de pertes).

NOTE N – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent le capital et les réserves. De plus amples précisions sont données ci-après :

Capital

Le capital comprend les souscriptions libérées par les pays membres et les différences de conversion cumulées des souscriptions (DCCS). La Banque n'est soumise à aucune exigence extérieure relative au capital.

Souscriptions libérées

Les souscriptions au capital de la Banque sont constituées des souscriptions au capital initial, d'une augmentation volontaire de capital, de six (6) augmentations générales de capital et d'une série d'augmentations spéciales de capital pour permettre à de nouveaux membres de souscrire au capital de la Banque. La cinquième Augmentation générale du capital (AGC-V) a été approuvée par le Conseil des gouverneurs de la Banque le 29 mai 1998 et a pris effet le 30 septembre 1999 au moment où entraient en vigueur les amendements à l'Accord portant création de la Banque prévus à cet effet. L'AGC-V a augmenté le capital autorisé de la Banque de 35 %, le capital passant de 1,62 million à 2,187 millions d'actions d'une valeur nominale de 10 000 UC chacune. Les nouvelles actions, soit précisément 567 000, sont divisées en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de 6 % et de 94 % respectivement. Les actions de l'AGC-V ont été attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux le reste, soit 40 %.

Avant l'AGC-V, le capital souscrit était divisé en capital libéré et en capital sujet à appel dans une proportion de 1 à 7. Depuis l'AGC-V, le capital autorisé de la Banque est composé de 10,81 % d'actions à libérer et de 89,19 % d'actions sujettes à appel.

Avant la sixième Augmentation générale du capital (AGC-VI) et par sa résolution B/BG/2008/07 et B/BG/2009/05, le Conseil des gouverneurs a autorisé deux augmentations de capital pour augmenter le capital autorisé de la Banque de 21 870 millions d'UC à 22 120 millions d'UC pour permettre à la République de Turquie et au Grand Duché de Luxembourg de devenir membres de la Banque. L'adhésion de ces deux pays entrera en vigueur lorsqu'ils complèteront les formalités prévues dans l'accord portant création de la Banque et dans les règles générales régissant l'admission des pays non régionaux à l'adhésion à la Banque. Au 31 décembre 2010, ces formalités n'ont été accomplies par aucun des deux pays.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, Le Conseil d'administration a approuvé la proposition faite par le Canada et la Corée offrant la souscription, à titre temporaire, à un capital additionnel de la Banque sans droit de vote respectivement pour un montant de 1,63 milliard d'UC et 0,19 milliard d'UC. Cette proposition a été adoptée par le Conseil des gouverneurs en date du 22 février 2010. En conséquence, le capital autorisé de la Banque passerait de 22 120 millions d'UC à 23 947 millions d'UC par la création de 182 710 actions supplémentaires sans droit de vote. Conformément à l'approbation du Conseil des gouverneurs, cette augmentation temporaire de capital devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ou à une date ultérieure, lorsque le Canada et la Corée auront déposé auprès de la Banque un instrument de souscription portant sur les nouvelles actions. Au 31 décembre 2010, le Canada et la Corée avaient complété les formalités nécessaires.

L'AGC-VI a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 2010. L'AGC-VI a fait passer le capital autorisé de la Banque de 23 947 millions d'UC à 67 687 millions d'UC par la création de 4 374 000 actions nouvelles. Les nouvelles actions sont attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux détiennent 40 %. Les actions nouvelles créées ainsi que celles qui précèdent mentionnées ci-dessus devraient être réparties en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de six pour cent (6 %) d'actions à libérer et quatre-vingt quatorze pour cent (94 %) d'actions sujettes à appel.

Le capital de la Banque au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Capital autorisé (en actions de 10 000 UC chacune)	67 687 460	22 120 000
Moins : Capital non souscrit	(43 762 836)	(302 424)
Capital souscrit	23 924 624	21 817 576
Moins : Capital non libéré	(21 548 996)	(19 458 253)
Capital libéré	2 375 628	2 359 323
Actions à émettre contre paiement des tranches ultérieures	(19 130)	(6 550)
Plus : Montants payés d'avance	102	114
	2 356 600	2 352 887
Moins : Montants en arriérés	(923)	(2 630)
Total au 31 décembre	2 355 677	2 350 257

Le montant de 43 762,84 millions d'UC, relatif au capital non souscrit, comprend 38,83 millions d'UC représentant le solde des actions de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Depuis que l'ex-Yougoslavie n'existe plus en tant qu'État au regard du droit international, ses actions (38,83 millions d'UC d'actions sujettes à appel et 4,86 millions d'UC d'actions libérées) sont actuellement détenues par la Banque conformément à l'article 6 de l'Accord de la Banque. En 2002, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé la proposition d'offrir à tous les États qui ont succédé à l'ancienne Yougoslavie la possibilité de devenir membres de la Banque sous réserve de certaines conditions spécifiques, comme la répartition au prorata des dettes de l'ancienne Yougoslavie envers la Banque au 31 décembre 1992. Si, toutefois, un État successeur déclinait l'offre ou pour une quelconque autre raison ne devenait pas membre de la Banque, sa quote-part des actions de l'ancienne Yougoslavie qui aurait pu être allouée à cet État successeur serait allouée à un autre membre non régional de la Banque intéressé, conformément au règlement sur la cession d'actions. Le produit de cette réallocation serait, toutefois, transféré à cet État successeur. En outre, dans l'attente de la réponse des États successeurs, la Banque a la latitude, sur la base du règlement sur la cession d'actions, de réallouer les actions de l'ex-Yougoslavie à un membre non régional intéressé et porter au prorata le produit au crédit des États successeurs. En 2003, l'un des États successeurs a décliné l'offre de devenir membre et a offert, en revanche, à la Banque, dans le cadre de son aide publique au développement, le produit de sa quote-part dans toute réallocation des actions de l'ancienne Yougoslavie. La Banque a accepté cette offre.

Les souscriptions des pays membres et leurs pouvoirs de vote au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays membres	Total actions	% du total actions	Montant versé	Capital non libéré	Nombre de voix	Pouvoir de vote (%)
1 Afrique du Sud	99 984	4,529	85 538	914 310	100 609	4,461
2 Algérie	87 354	3,957	95 357	778 210	87 979	3,901
3 Angola	25 405	1,151	28 838	225 212	26 030	1,154
4 Bénin	4 245	0,192	4 818	37 633	4 870	0,216
5 Botswana	46 633	2,112	52 925	413 405	47 258	2,096
6 Burkina Faso	9 307	0,422	10 920	82 155	9 932	0,440
7 Burundi	5 173	0,234	6 465	45 256	5 798	0,257
8 Cameroun	22 628	1,025	25 216	200 371	22 690	1,006
9 Cap-Vert	1 672	0,076	2 090	14 630	2 297	0,102
10 Comores	484	0,022	566	4 250	1 078	0,048
11 Congo	9 875	0,447	11 590	87 170	10 500	0,466
12 Côte d'Ivoire	81 008	3,669	101 260	708 820	81 633	3,620
13 Djibouti	1 213	0,055	1 517	10 618	1 838	0,082
14 Égypte	111 829	5,065	126 920	991 370	112 454	4,986
15 Érythrée	2 003	0,091	2 506	17 522	2 628	0,117
16 Éthiopie	34 778	1,575	39 470	308 310	35 403	1,570
17 Gabon	26 140	1,184	32 684	228 728	26 765	1,187
18 Gambie	3 341	0,151	3 765	29 523	3 869	0,172
19 Ghana	49 674	2,250	54 992	441 751	50 299	2,230
20 Guinée	8 868	0,402	10 658	78 031	9 494	0,421
21 Guinée-Bissau	600	0,027	750	5 250	1 225	0,054
22 Guinée équatoriale	3 482	0,158	4 305	30 517	4 107	0,182
23 Kenya	31 707	1,436	35 990	281 080	32 332	1,434
24 Lesotho	3 467	0,157	3 864	30 820	4 092	0,181
25 Liberia	4 230	0,192	5 287	37 017	4 855	0,215
26 Libye	83 935	3,802	93 244	746 118	84 561	3,750
27 Madagascar	14 162	0,641	16 070	125 550	14 787	0,656
28 Malawi	6 472	0,293	8 090	56 630	7 097	0,315
29 Mali	9 535	0,432	10 937	84 411	10 161	0,451
30 Maroc	72 268	3,273	82 020	640 660	72 893	3,232
31 Maurice	40 866	1,851	18 433	390 230	41 491	1,840
32 Mauritanie	3 213	0,146	4 015	28 116	3 838	0,170
33 Mozambique	13 766	0,623	15 636	122 038	14 391	0,638
34 Namibie	7 397	0,335	8 400	65 570	8 022	0,356
35 Niger	5 526	0,250	6 908	48 353	6 151	0,273
36 Nigeria	193 226	8,752	222 331	1 709 933	193 850	8,596
37 Ouganda	11 012	0,499	13 331	96 787	11 637	0,516
38 République Centrafricaine	973	0,044	1 217	8 512	1 598	0,071
39 République démocratique du Congo	22 740	1,030	28 426	198 975	23 365	1,036
40 Rwanda	2 902	0,131	3 333	25 683	3 527	0,156
41 São Tomé et Príncipe	1 488	0,067	1 864	13 024	2 114	0,094
42 Sénégal	21 891	0,991	25 374	193 471	22 460	0,996
43 Seychelles	1 224	0,055	1 501	10 739	1 849	0,082
44 Sierra Leone	5 298	0,240	6 623	46 361	5 923	0,263
45 Somalie	1 941	0,088	2 427	16 986	2 566	0,114
46 Soudan*	8 830	0,400	11 036	77 257	9 455	0,419
47 Swaziland	7 251	0,328	8 230	64 280	7 876	0,349
48 Tanzanie	17 860	0,809	20 685	157 927	18 486	0,820
49 Tchad	1 641	0,074	2 052	14 360	2 266	0,100
50 Togo	3 452	0,156	4 314	30 201	4 077	0,181
51 Tunisie	30 492	1,381	34 610	270 310	31 117	1,380
52 Zambie	27 459	1,244	31 462	243 142	28 085	1,245
53 Zimbabwe	45 028	2,039	54 094	396 188	45 653	2,024
Total régionaux	1 336 948	60,555	1 484 956	11 883 767	1 369 331	60,718

* Le résultat du référendum effectué au Sud-Soudan en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Sud-Soudan. Quand la division de l'État actuel du Soudan en deux nations distinctes entrera en vigueur en juillet 2011, les souscriptions et pouvoirs de vote indiqués pour le Soudan seront répartis entre les deux États qui vont émerger, sur une base qui sera convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Nord et du Sud-Soudan.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

(montants en milliers d'UC)

Pays membres	Total actions	% du total actions	Montant versé	Capital non libéré	Nombre de voix	Pouvoir de vote (%)
Total régionaux	1 336 948	60,555	1 484 956	11 883 767	1 369 331	60,718
54 Allemagne	89 631	4,060	89 740	806 570	90 256	4,002
55 Arabie saoudite	4 212	0,191	4 220	37 900	4 837	0,214
56 Argentine	5 847	0,265	6 108	52 364	6 472	0,287
57 Autriche	9 707	0,440	9 720	87 350	10 332	0,458
58 Belgique	13 958	0,632	13 980	125 600	14 583	0,647
59 Brésil	9 674	0,438	9 700	87 036	10 299	0,457
60 Canada*	81 648	3,698	81 750	2 367 690	82 273	3,648
61 Chine	24 300	1,101	24 330	218 670	24 925	1,105
62 Corée*	9 707	0,440	9 720	281 490	10 332	0,458
63 Danemark	25 168	1,140	25 200	226 480	25 793	1,144
64 Espagne	23 034	1,043	21 870	208 470	23 659	1,049
65 États-Unis d'Amérique	144 053	6,525	144 585	1 295 949	144 678	6,415
66 Finlande	10 627	0,481	10 640	95 630	11 252	0,499
67 France	81 648	3,698	81 750	734 730	82 273	3,648
68 Inde	4 860	0,220	4 870	43 730	5 485	0,243
69 Italie	52 644	2,384	52 710	473 730	53 269	2,362
70 Japon	119 400	5,408	119 550	1 074 450	120 025	5,322
71 Koweït	9 707	0,440	9 720	87 350	10 332	0,458
72 Norvège	25 168	1,140	25 200	226 480	25 793	1,144
73 Pays-Bas	18 633	0,844	17 889	168 450	19 258	0,854
74 Portugal	5 230	0,237	5 320	46 980	5 855	0,260
75 Royaume-Uni	36 554	1,656	36 600	328 940	37 179	1,649
76 Suède	33 592	1,521	33 630	302 290	34 217	1,517
77 Suisse	31 882	1,444	31 920	286 900	32 507	1,441
Total non-régionaux	870 884	39,445	870 721	9 665 229	885 884	39,282
Total général	2 207 832	100,000	2 355 677	21 548 996	2 255 215	100,000

* Des montants de 1 632,96 millions d'UC et 194,14 millions d'UC sont inclus dans le capital non libéré des gouvernements du Canada et de la Corée, représentant respectivement des allocations de 163 296 et 19 414 actions sujettes à appel et sans droit de vote.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS)

Avant la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), la libération du capital souscrit par les pays membres non régionaux était fixée en monnaies nationales. Pour l'AGC-IV, un taux fixe de 1,20635 dollar E-U pour 1 UC a été appliqué aux paiements des États membres régionaux et non régionaux qui règlent leurs souscriptions en dollar E-U. En conséquence, des pertes ou gains pourraient apparaître lors de la conversion en unités de compte des devises reçues. Ces écarts de conversion et de réévaluation sont débités ou crédités au compte « Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS).

Au 31 décembre 2010 et 2009, le compte différence de conversion cumulée des souscriptions se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	161 970	161 028
Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions	602	942
Solde au 31 décembre	162 572	161 970

Réserves

Les réserves sont composées des revenus non distribués et des gains et pertes de juste valeur sur les placements disponibles à la vente.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués de la Banque comprennent le résultat net de l'exercice après réduction du transfert approuvé par le Conseil des gouverneurs et les charges comptabilisées directement en capitaux propres.

Les mouvements des revenus non distribués au 31 décembre 2009 et 2010 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2009	2 460 137
Résultat net de l'exercice 2009	68 480
Gain net comptabilisé directement en capitaux propres	27 774
Solde au 31 décembre 2009	2 556 391
Résultat net de l'exercice en cours	67 293
Perte nette comptabilisée directement en capitaux propres	(568)
Solde au 31 décembre 2010	2 623 116

En mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé les affectations et distributions du résultat de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2009 à un compte d'excédents pour un montant de 27,75 millions d'UC (2009 : 23,98 millions d'UC) et à certaines entités pour des raisons de développement pour 146,37 millions d'UC (2009 : 162,68 millions d'UC).

À compter de 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs pour des raisons de développement est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation.

Le mouvement du compte d'excédents durant les exercices 2009 et 2010 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2009	2 798
Allocation du résultat net de l'exercice 2008	23 980
Solde au 31 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010	26 778
Allocation du résultat net de l'exercice 2009	27 750
Affectation à la Facilité Africaine de l'Eau	(10 000)
Affectation à la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique	(7 711)
Affectation à l'Initiative des Centres Régionaux d'Assistance Technique en Afrique	(4 819)
Affectation au Projet de Services de Formation et de Gestion en Afrique (ATMS)	(2 193)
Affectation à la Facilité de Gestion de la Dette	(643)
Solde au 31 décembre 2010	29 162

Les distributions à des entités pour des raisons de développement, y compris celles effectuées à partir du compte d'excédents, pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Fonds africain de développement (FAD)	50 000	25 000
Assistance post-conflit-RDC	66 000	65 680
Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire	5 000	10 000
Facilité de soutien aux États fragiles	-	60 000
Fonds d'aide au secteur privé africain	-	2 000
Facilité Africaine de l'Eau	10 000	-
Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique	7 711	-
Initiative des Centres Régionaux d'Assistance Technique en Afrique	4 819	-
Projet de Services de Formation et de Gestion en Afrique (ATMS)	2 193	-
Facilité de Gestion de la Dette	643	-
Solde au 31 décembre	146 366	162 680

Gains/(pertes) de juste valeur sur les placements disponibles à la vente

Au 31 décembre 2010 et 2009, les gains et pertes de juste valeur sur les placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	(3 428)	15 335
Gains/(pertes) nets de l'exercice	7 594	(18 763)
Solde au 31 décembre	4 166	(3 428)

NOTE O – REVENU DES PRÊTS, DES PLACEMENTS ET DES DÉRIVÉS Y AFFÉRENTS

Revenu des prêts

Le revenu des prêts des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Revenu d'intérêts sur les prêts non dépréciés	261 905	268 299
Revenu d'intérêts sur les prêts dépréciés	22 967	16 298
Commissions d'engagement	8 200	3 305
Commissions statutaires	287	337
Total	293 359	288 239

Revenu des placements et des dérivés y afférents

Le revenu des placements des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Revenu d'intérêts	258 127	207 713
(Moins-values)/plus-values réalisées et non réalisées au regard de la juste valeur	(38 908)	15 242
Total	219 219	222 955

Au 31 décembre 2010, le montant du revenu des placements évalués au coût amorti est de 133,23 millions d'UC (2009 : 122,71 millions d'UC).

NOTE P – CHARGES FINANCIÈRES**Intérêts et amortissements des frais d'émission**

Les intérêts et les amortissements des frais d'émission des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Charges d'emprunts	316 837	299 298
Amortissements des frais d'émission	(13 796)	7 023
Total	303 041	306 321

Au 31 décembre 2010, le montant des intérêts sur les passifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie de résultat est de 68,02 millions d'UC (2009 : 79,23 millions d'UC).

Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts

Les intérêts nets sur les dérivés d'emprunt des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Intérêts sur les produits dérivés à payer	168 414	230 105
Intérêts sur les produits dérivés à recevoir	(294 679)	(303 389)
Total	(126 265)	(73 284)

(Pertes)/gains non réalisés sur les emprunts et les produits dérivés y afférents évalués à la juste valeur

Les (pertes)/gains non réalisés sur les emprunts et les produits dérivés y afférents évalués à la juste valeur au titre des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Obligations	(242 423)	124 833
Swaps croisés de devises	129 021	(48 498)
Swaps de taux d'intérêt	85 791	(58 955)
Total	(27 611)	17 380

Pertes non réalisées sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres

Les pertes non réalisées sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Swaps de taux d'intérêt	(29 467)	4 378
Swaps de devises croisés	13 542	(25 446)
Swaps de macro-couverture	542	(80)
Dérivés incorporés sur les emprunts	2 055	845
Total	(13 328)	(20 303)

NOTE Q – DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le montant total des dépenses administratives comprend celles engagées au titre du FAD, du FSN et de la BAD elle-même. Le FAD et le FSN remboursent à la BAD leur part dans les dépenses administratives selon une clé de répartition des dépenses arrêtée d'un commun accord et qui est fonction d'un certain nombre d'indicateurs d'activités opérationnelles pour ce qui est des dépenses opérationnelles, et de la taille des bilans respectifs pour ce qui est des dépenses non opérationnelles. Cependant, les dépenses attribuées au FSN ne peuvent dépasser 20 % de son revenu brut.

Les dépenses administratives sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Dépenses de personnel	178 975	170 632
Autres dépenses générales	60 448	50 876
Total	239 423	221 508
Remboursable par le FAD	(163 960)	(157 649)
Remboursable par le FSN	(467)	(802)
Net	74 996	63 057

Les dépenses administratives générales comprennent un montant de 6,42 millions d'UC (2009 : 5,75 millions d'UC) payé dans le cadre des contrats de bail pour la location des bureaux de la Banque en Tunisie et dans d'autres pays membres régionaux.

À la date du bilan, la Banque avait, dans le cadre des contrats de bail, des engagements en cours dont les échéances se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Inférieur à un an	6 599	5 657
De deux à cinq ans	13 107	10 234
Total	19 706	15 891

Les baux sont généralement négociés pour une durée moyenne d'un an à trois ans et les loyers sont fixés à un an en moyenne. Les baux peuvent être renouvelés pour une période ne dépassant pas leur durée initiale.

NOTE R – AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Plan de retraite du personnel

Le Plan de retraite du personnel (le Plan) est un régime à prestations définies, créé par la résolution 05-89 du Conseil des gouverneurs du 30 mai 1989 et entré en vigueur le 31 décembre 1989, suite à la liquidation du Fonds de prévoyance. Toute personne employée à temps plein, comme défini dans la politique d'emploi de la Banque, peut participer au Plan après 6 mois de service sans interruption de plus de 30 jours.

Le Plan est géré comme un fonds distinct par un Comité d'administrateurs nommés par la Banque parmi ses employés. En novembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé certaines révisions du Plan, notamment la simplification du calcul du taux de contribution du personnel, une référence plus explicite aux responsabilités résiduelles et droits de la Banque en tant que promoteur du Plan, des changements dans les avantages de l'enfant survivant et une augmentation du taux de pension cumulée de 2,00 à 2,50 % par année de service. Le coût des services rendus par le passé lié à ces changements, qui s'élevaient à 1,64 million d'UC, a été comptabilisé en 2004. De même, les nouveaux membres du personnel des bureaux régionaux se sont affiliés au Plan en 2007 et les coûts des services rendus y afférents s'élevant à 1,07 million d'UC ont été enregistrés dans les états financiers de l'exercice 2007.

En 2008, les indemnités pour retraite anticipée et les indemnités de décès à verser aux conjoints ont été modifiées engendrant un coût de service rendu négatif de 8,12 millions d'UC qui a été immédiatement comptabilisé. Dans le Plan révisé, le personnel contribue à hauteur de 9 % du salaire de base. Le facteur d'imposition utilisé dans le Plan précédent a été éliminé. La Banque verse en principe le double de la contribution du personnel, mais cette contribution peut varier en fonction des résultats des évaluations actuarielles.

Toutes les contributions versées au Plan sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de retraite à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 31 décembre 2010, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe et étaient effectués dans des fonds indexés : a) Portefeuille de titres – objectif de s'aligner le plus possible sur les rendements du Morgan Stanley Capital International World Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan ; b) Portefeuille d'obligations – objectif de s'aligner le plus étroitement possible sur les rendements du Citigroup World Government Bond Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan.

Couverture médicale après cessation de service

Créé par les résolutions B/BD/2002/17 et F/BD/2002/18 du Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002, le Plan médical a pris effet le 1^{er} janvier 2003. Les membres du personnel et les retraités versent à titre de contribution un pourcentage de leur salaire ou pension pour le financement du Plan médical, tandis que la Banque verse le double de la contribution des membres du personnel. Les taux de cotisation des membres du personnel et des retraités, basés sur l'état civil et sur le nombre des enfants éligibles, se situent entre 0,70 % et 3,10 % du salaire ou de la pension. Le Conseil du Plan médical, composé de membres du personnel choisis par la Banque et de représentants des retraités et du Conseil du personnel, surveille la gestion et les activités du Plan. Les contributions de la Banque, du personnel et des retraités sont déposées dans un compte fiduciaire. Conformément aux directives portant création du Plan médical, tous les affiliés du Plan y compris le personnel, les retraités et les personnes à charge reconnues sont éligibles en tant que bénéficiaires aux remboursements des frais des services médicaux qui leur sont fournis.

Les charges de pension et les charges du Plan médical enregistrées en 2010 et 2009 pour la Banque, le Fonds africain de développement et le Fonds spécial du Nigeria (le Groupe de la Banque) sont ventilées comme suit :

(en millions d'UC)

	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2010	2009	2010	2009
Coût actuel brut des prestations	22,65	18,99	7,28	6,23
Moins : estimation de la contribution des employés	(6,56)	(5,41)	(1,73)	(1,60)
Coût actuel net des prestations	16,09	13,58	5,55	4,63
Charges d'intérêts	14,96	14,24	3,59	3,94
Rendement escompté des actifs du Plan	(18,40)	(13,52)	(0,56)	(0,47)
Charges de l'exercice	12,65	14,30	8,58	8,10

Au 31 décembre 2010, le Groupe de la Banque n'avait pas de dettes envers le Plan de retraite du personnel (2009 : 2,43 millions d'UC), alors que la dette du Groupe de la Banque envers le Plan médical s'élève à 55,55 millions d'UC (2009 : 51,41 millions d'UC).

Au 31 décembre 2010 et 2009, la détermination de ces dettes qui sont incluses dans la rubrique « Autres montants à payer » se décompose comme suit :

(en millions d'UC)

	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2010	2009	2010	2009
Juste valeur des actifs du Plan :				
Valeur de marché des actifs du Plan à l'ouverture de l'exercice	302,25	210,29	15,68	11,53
Rendement effectif des actifs	31,48	42,41	(0,23)	0,03
Cotisation de l'employeur	16,62	53,56	3,46	3,20
Cotisation des participants au Plan durant l'exercice	7,14	6,53	1,73	1,60
Prestations payées	(12,09)	(10,54)	(1,97)	(0,68)
Valeur de marché des actifs du Plan à la fin de l'exercice	345,40	302,25	18,67	15,68
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies :				
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	304,68	271,61	67,09	69,60
Coût des services rendus	16,09	13,58	5,55	4,63
Cotisations des employés	7,14	6,53	1,73	1,60
Charges d'intérêts	14,96	14,24	3,59	3,94
Perte/(gain) actuariel	7,47	9,26	(1,77)	(12,00)
Prestations payées	(12,09)	(10,54)	(1,97)	(0,68)
Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	338,25	304,68	74,22	67,09
Situation du Plan :				
Dettes enregistrées au bilan au 31 décembre représentant le surplus des montants des obligations de prestations par rapport à l'actif du Plan	-	(2,43)	(55,55)	(51,41)

Au 31 décembre 2010 et 2009, il n'y avait pas de coûts de services rendus par le passé non comptabilisés. Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des pertes nettes actuarielles portées directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan de retraite du personnel s'élève à 77,32 millions d'UC (2009 : 75,78 millions d'UC). Le montant cumulé des gains nets actuariels portés directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan médical s'élève à 0,84 million d'UC (2009 : perte de 0,13 million d'UC).

La situation de financement du Plan de retraite pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010	2009	2008	2007	2006
Plan de retraite du personnel :					
Juste valeur des actifs du Plan	345,40	302,25	210,29	254,98	199,48
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(338,25)	(304,68)	(271,61)	(262,35)	(233,88)
Excédent/(déficit) du Plan	7,15	(2,43)	(61,32)	(7,37)	(34,40)
Ajustements des actifs du Plan liés à l'expérience	(41,48)	(47,40)	(76,36)	0,90	3,45
Ajustements des passifs du Plan liés à l'expérience	(35,84)	(28,38)	(19,12)	(23,95)	(17,95)
Montant net	(77,32)	(75,78)	(95,48)	(23,05)	(14,50)

La situation de financement du Plan médical pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)	2010	2009	2008	2007	2006
Plan médical du personnel :					
Juste valeur des actifs du Plan	18,67	15,67	11,53	9,04	7,00
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(74,22)	(67,08)	(69,60)	(49,80)	(42,86)
Déficit du Plan	(55,55)	(51,41)	(58,07)	(40,76)	(35,86)
Ajustement des actifs du Plan liés à l'expérience	(1,22)	(0,43)	0,01	0,13	(0,01)
Ajustement des passifs du Plan liés à l'expérience	2,05	0,30	(11,71)	1,19	3,56
Montant net	0,83	(0,13)	(11,70)	1,32	3,55

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

(en pourcentages)	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	5,24	5,00	5,24	5,00
Rendement attendu des actifs du Plan	6,40	6,00	2,95	3,20
Taux d'augmentation des salaires	3,70	3,70	3,70	3,70
Augmentation des pensions futures	2,20	2,20		
Taux d'évolution du coût des soins médicaux				
– en fin d'exercice			8,00	8,00
– taux d'évolution final			5,00	5,00
Année où est atteint le taux d'évolution final du coût des soins médicaux			2014	2012

Le rendement espéré sur les actifs du Plan est une moyenne des rendements attendus à long terme (10 ans ou plus) pour les titres de créances et les titres de participation, pondérée en fonction de leur proportion dans le portefeuille. Les rendements des actifs sont calculés en fonction des rendements passés et des attentes. Le rendement attendu des titres de participation est en général basé sur la somme de l'inflation attendue, de la croissance attendue des revenus réels et du rendement attendu du dividende à long terme. Le rendement obligataire attendu est basé sur la somme de l'inflation attendue, du rendement obligataire effectif et de la prime de risque. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est choisi en référence aux taux des obligations à long terme des sociétés notées AAA en fin d'exercice.

L'hypothèse d'inflation du coût des soins médicaux est le taux d'augmentation du coût des prestations médicales. Ceci est influencé par plusieurs facteurs tels que les tendances économiques, les développements dans le domaine médical et de l'utilisation des patients. Aux fins de ces calculs, le taux d'inflation initial du coût des soins médicaux est évalué à 8 % par an entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. Ensuite, ce taux est réduit de 1 % par an chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 5 % par an où un taux constant de 5 % par an sera utilisé par la suite. Sous l'hypothèse actuelle, ce taux de 5 % par an sera atteint au 1^{er} janvier 2014.

Le taux d'évolution des soins médicaux peut affecter de manière significative l'évaluation du revenu de certains avantages postérieurs à la retraite ou les obligations au titre des prestations définies du Plan médical du personnel.

Le tableau suivant montre les effets de la variation d'un point de pourcentage sur les hypothèses d'évolution des coûts des soins médicaux :

(en millions d'UC)

	Augmentation d'un point de pourcentage		Diminution d'un point de pourcentage	
	2010	2009	2010	2009
Effet sur la somme du coût des services rendus et du coût financier	2,238	2,549	(1,727)	(1,957)
Effet sur les avantages postérieurs à la retraite	15,761	14,543	(12,541)	(11,576)

Aucun des actifs du Plan n'est investi dans les instruments financiers de la Banque, dans un bien qu'elle occupe ni dans tout autre actif qu'elle utilise.

Le tableau qui suit présente la moyenne pondérée de l'allocation des actifs du Plan de retraite du personnel au 31 décembre 2010 et 2009 :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Titres de créances	136 455	132 989
Titres de participation	171 912	93 697
Immobilisations	17 213	30 225
Autres	19 818	45 337
Total	345 398	302 248

Au 31 décembre 2010 et 2009, les actifs du Plan médical sont principalement investis dans des dépôts à terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Banque compte verser une contribution de 14,44 millions d'UC au Plan de retraite du personnel et de 3,74 millions d'UC au Plan médical.

NOTE 5 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées suivantes ont été identifiées :

La Banque accorde ou garantit des prêts à certains de ses membres qui sont également ses actionnaires et emprunte des fonds sur le marché des capitaux des territoires de certains de ses actionnaires. En tant qu'institution multilatérale de développement comptant comme membres 53 États africains et 24 États non africains, respectivement « membres régionaux » et « membres non régionaux », les souscriptions au capital de la Banque sont effectuées par tous les membres. Les pouvoirs de la Banque sont exercés par le Conseil des gouverneurs, composé de gouverneurs nommés par chaque membre et exerçant le pouvoir de vote dévolu au pays membre. Les souscriptions et les pouvoirs de vote des pays membres sont présentés à la Note N. Le Conseil d'administration, composé de 20 administrateurs élus par les pays membres, assure la conduite des opérations générales de la Banque et, à cet effet, exerce tous les pouvoirs que lui délègue le Conseil des gouverneurs. Par ailleurs, la Banque accorde ou garantit des prêts à certains organismes de ses pays membres régionaux et aux entreprises publiques et privées opérant dans ces pays. Ces prêts sont approuvés par le Conseil d'administration.

Outre ses ressources ordinaires, la Banque peut, suivant des modalités particulières, gérer les ressources d'autres entités. Dans ce cadre, elle gère les ressources du Fonds africain de développement. Elle gère également des fonds spéciaux et fiduciaires dont l'objet est compatible avec son objectif de promouvoir le développement économique et le progrès social des pays membres régionaux. À cet égard, elle gère le Fonds spécial du Nigeria (FSN), de même que les ressources mises à sa disposition créées sous forme de dons par certains donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Le FAD a été créé par un accord entre la Banque et certains pays. La conduite générale des opérations du FAD est assurée par un Conseil d'administration de 14 membres, dont 7 désignés par la Banque. La Banque détient cinquante pour cent (50 %) des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds. Pour exercer ses fonctions, le FAD utilise le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre paiement de frais de gestion calculés chaque année sur la base d'une formule de partage des coûts convenue, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'année.

La participation de la Banque au FAD est incluse dans les titres de participation indiqués à la Note J. En plus du montant présenté comme prise de participation, la Banque affecte périodiquement de son résultat une allocation au Fonds en vue de soutenir ses objectifs. Les allocations prélevées sur le résultat net sont présentées comme « Autres ressources » dans les états financiers du Fonds. En 2010, l'allocation sur le résultat net s'est élevée à 50 millions d'UC (25 millions d'UC en 2009).

Le FSN est un fonds spécial géré par la Banque et dont les ressources ont été fournies par le Nigeria. Le Conseil d'administration de la BAD assure la conduite générale des opérations du FSN conformément aux dispositions de l'Accord du FSN. À ce sujet, la Banque se consulte avec le gouvernement nigérian. Le FSN utilise également le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre remboursement à la Banque de sa quote-part des dépenses administratives liées à cette utilisation. La quote-part des dépenses administratives du FAD et du FSN remboursée à la Banque est présentée à la Note Q.

Les dons gérés par la Banque au nom des autres donateurs, y compris les pays membres, les organismes et autres entités, sont généralement limités à des utilisations spécifiques, comme le cofinancement des prêts-projets, les opérations de réduction de la dette et l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité. Le détail de ces dons au 31 décembre 2010 et 2009 figure à la Note W-5.

La Banque gère également le Plan de retraite et le Plan médical du personnel. Les activités de ces plans sont exposées à la Note R.

Rémunération du personnel de direction

La rémunération versée au personnel de direction et aux administrateurs de la Banque au cours des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Salaires	16 989	15 827
Indemnités de cessation de service et autres avantages	5 629	5 760
Cotisations au Plan de retraite et au Plan médical	3 823	3 523
Total	26 441	25 110

La Banque peut également accorder des prêts et avances aux membres du personnel, y compris le personnel de direction. Ces prêts et avances, garantis par les indemnités de cessation de service payables à la date de départ de la Banque, sont accordés conformément aux procédures et règlements de la Banque. Au 31 décembre 2010, l'encours des prêts et avances au personnel de direction s'élève à 4,77 millions d'UC (2009 : 3,67 millions d'UC). Aucune charge n'a été comptabilisée au cours de l'exercice à titre de dépréciation sur des créances dues par des parties liées.

NOTE T – INFORMATION SUR LES SEGMENTS

La Banque est une institution financière multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme.

Sur la base de l'évaluation des opérations de la Banque, la Direction a établi que la Banque ne dispose que d'un seul segment isolable puisque la Banque ne gère pas ses opérations par l'allocation des ressources sur la base d'une détermination de la contribution des emprunteurs au résultat net.

Les produits et services à partir desquels la Banque tire ses revenus sont principalement les prêts, placements en trésorerie et titres de participation.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sont détaillés comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Revenus d'intérêt sur les prêts		
Prêts à taux fixe	177 928	164 747
Prêts à taux variable	31 787	79 098
Prêts à taux flottant	75 156	40 752
	284 871	284 597
Commissions d'engagements et autres commissions	8 488	3 642
Total revenus des prêts	293 359	288 239
Revenus des placements	219 219	222 955
Revenus des autres titres de créances	6 737	7 684
Autres revenus	(1 725)	7 338
Total des revenus externes	517 590	526 216

Les revenus provenant de transactions avec un seul pays emprunteur de la Banque pour un montant de 67,54 millions d'UC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont dépassé 10 % du montant total des revenus de la Banque (2009 : 65,96 millions d'UC).

Les opérations de développement de la Banque sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et Afrique de l'Ouest. Les activités impliquant plus qu'un seul pays d'Afrique sont décrites comme des activités multinationales. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessus, les produits sont basés sur la localisation des clients.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sont détaillées comme suit :

(en milliers d'UC)

	Afrique Australe	Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Multinational	Total
2010							
Revenus des prêts souverains	41 046	75 410	5 328	92 376	10 028	699	224 887
Revenus des prêts non souverains	28 996	2 881	5 060	6 280	13 079	12 176	68 472
	70 042	78 291	10 388	98 656	23 107	12 875	293 359
2009							
Revenus des prêts souverains	30 265	76 516	6 697	102 829	18 929	1 163	236 399
Revenus des prêts non souverains	30 386	2 761	2 226	2 706	7 797	5 964	51 840
	60 651	79 277	8 923	105 535	26 726	7 127	288 239

Au 31 décembre 2010, les terrains et bâtiments appartenant à la Banque sont situés essentiellement au siège de la Banque à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Plus de 90 % des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont basées à l'Agence Temporaire de Relocalisation à Tunis, Tunisie.

NOTE U – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le Soudan : Conformément à un Accord de Paix Global (APG) signé à la fin de la guerre civile en République islamique du Soudan en 2005, un référendum a eu lieu en janvier 2011 dans le sud du Soudan afin de décider si le Sud-Soudan devrait se séparer du Nord pour devenir un État indépendant. Le résultat final du référendum, annoncé le 7 février 2011, était favorable à la séparation du Sud-Soudan en tant qu'État indépendant. La séparation devrait entrer en vigueur en juillet 2011. Pour la Banque, la division aura un effet sur les droits et obligations respectifs des deux États en ce qui concerne les prêts accordés par la Banque, présentés actuellement à la note D comme étant des encours envers le Soudan. Elle a également un effet sur les souscriptions au capital de la Banque qui sont actuellement présentées comme étant celles du Soudan dans l'état des souscriptions à la note N. Telles sont les questions qui sont en cours de négociation entre les représentants du Nord et du Sud-Soudan. Cet événement aura éventuellement une incidence sur l'état des prêts ainsi que sur l'état des souscriptions et des pouvoirs de vote, mais il n'est pas attendu qu'il ait un impact sur la situation financière générale ou la performance de la Banque.

Évènements socio-politiques significatifs : Après la date de clôture des comptes, un certain nombre d'États membres emprunteurs ont traversé une période de troubles socio-politiques importants. Les pays les plus touchés sont la Tunisie, l'Égypte, la Libye et la Côte d'Ivoire. La Banque n'a pas d'exposition de prêts auprès de la Libye. L'exposition de la Banque auprès de la Côte d'Ivoire est relativement faible. Étant donné que la Tunisie est le pays de l'Agence temporaire de relocalisation d'où est dirigée la Banque, les évolutions du pays ont également des conséquences en matière de continuité des activités pour la Banque. Dans cette optique, la Direction et le Conseil d'administration de la Banque suivent la situation de près et, en cas de dégradation significative des conditions de sécurité, prendraient les mesures adaptées, telles que prévues par le Plan de continuité de la Banque qui a été souvent testé, pour assurer la sécurité et le bien-être des employés et des fonctionnaires de la Banque ainsi que la continuité des services et activités clés, dont notamment le règlement rapide de toutes les obligations qui seraient à honorer.

L'Égypte et la Tunisie ont honoré leurs échéances échues après la clôture des comptes. De plus, la Banque a revu ses expositions tant sur l'Égypte que sur la Tunisie, notamment en ayant des discussions avec les gouvernements intérimaires de ces deux pays. Chacun de ces pays a réaffirmé ses engagements de continuer à honorer parfaitement ses obligations vis-à-vis de la Banque. Au 31 décembre 2010, les expositions de la Banque sur des activités liées au développement en Tunisie (y compris les entreprises du secteur privé du pays) s'élevaient à 1 349 millions d'UC. Pour l'Égypte, le total au 31 décembre 2010 s'élevait à 830 millions d'UC. La Banque s'est également engagée à fournir une assistance financière au développement à ces pays pour les aider à traiter les causes économiques sous-jacentes ayant provoqué les troubles. De plus, la Banque a effectué des analyses détaillées de ses expositions en Afrique du Nord et tout particulièrement sur ses expositions en Tunisie et en Égypte, incluant des tests de sensibilité lorsque cela était nécessaire, et a conclu, sur la base du résultat de ces analyses, qu'aucun ajustement ou provisions pour dépréciation complémentaires ne sont nécessaires suite à ces événements.

Sur la base de la revue des faits et du contexte de la Côte d'Ivoire après la date de clôture des comptes, une provision pour dépréciation a été comptabilisée sur l'exposition du portefeuille souverain au 31 décembre 2010. Les engagements de la Banque en Côte d'Ivoire (y compris les entreprises du secteur privé dans le pays) après déduction des provisions pour dépréciation s'élèvent à 37,54 millions d'UC.

NOTE V – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 30 mars 2011, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Il est prévu que ces états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'Assemblée annuelle de juin 2011.

NOTE W – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**NOTE W-1 : TAUX DE CHANGE**

Les taux suivants ont été utilisés pour la conversion des devises en unités de compte au 31 décembre 2010 et 2009 :

		2010	2009
1 UC = 1 DTS =	Birr éthiopien	25,60870	20,28500
	Cedi ghanéen	2,220530	2,247990
	Couronne danoise	8,644690	8,106880
	Couronne norvégienne	9,067420	9,056080
	Couronne suédoise	10,476100	11,307000
	Dalasi gambien	43,028400	42,698100
	Dinar algérien	113,937000	115,023000
	Dinar koweïtien	0,432130	0,449610
	Dinar libyen	1,932400	1,932370
	Dinar tunisien	2,240130	2,054930
	Dirham marocain	12,709500	12,214300
	Dobra de São Tomé et Príncipe	29 327,200000	26 359,900000
	Dollar canadien	1,541420	1,643990
	Dollar des États-Unis	1,540030	1,567690
	Euro	1,159660	1,088220
	Franc CFA	760,687000	713,826000
	Franc guinéen	10 857,200000	7 832,180000
	Franc suisse	1,447020	1,615510
	Kwacha Zambien	7 524,960000	7 532,570000
	Kwanza angolais	140,790000	141,611000
	Livre égyptienne	8,844140	8,605440
	Livre sterling	0,997760	0,968010
	Naira nigérian	224,511000	232,175000
	Pula botswanais	9,948570	10,444300
	Rand sud-africain	10,215100	11,569600
	Real brésilien	2,584640	2,728410
	Rial saoudien	5,775140	5,878830
	Roupie indienne	69,147700	73,179700
	Roupie mauricienne	46,693800	47,486100
	Shilling kenyan	123,549000	119,622000
	Shilling ougandais	3 425,230000	3 012,220000
	Won coréen	1 765,040000	1 830,440000
	Yen	125,436000	143,797000
	Yuan renminbi	10,199500	10,704500

* La Banque ne laisse nullement entendre que toute monnaie détenue par elle peut être ou aurait pu être convertie en une autre au taux de change croisé résultant des taux indiqués ci-dessus.

NOTE W-2 : AUTRES ACTIVITÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

i) République Démocratique du Congo (RDC)

Dans le cadre de l'action concertée entre la Banque, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en vue d'accompagner l'effort de reconstruction de la République Démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration a approuvé, le 26 septembre 2002, un mécanisme d'apurement des arriérés de ce pays envers la Banque. À ce titre, les contributions reçues de la communauté des donateurs ont été utilisées aussitôt pour apurer une partie des arriérés. Le reste des arriérés de la RDC envers la Banque ainsi que les montants de tous les autres prêts non encore échus ont été consolidés en nouvelles créances, de telle sorte que la valeur actuelle des nouveaux prêts soit égale à la valeur actuelle des montants qui étaient dus selon les précédents termes contractuels. Les nouveaux prêts portent un taux d'intérêt correspondant à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des anciens prêts. En approuvant le plan d'apurement des arriérés, le Conseil d'administration a pris en compte les facteurs suivants : a) le programme d'apurement des arriérés fait partie du dispositif concerté de la communauté internationale pour la RDC ; b) l'ampleur des arriérés de la RDC envers la Banque exclut les solutions conventionnelles ; c) en raison du long conflit armé dont son territoire a été le théâtre, qui a entraîné la destruction massive de biens matériels, la RDC n'est pratiquement plus en mesure d'assurer le service de sa dette ; et d) l'enveloppe proposée contribuerait à améliorer sensiblement la capacité de remboursement du pays si des mesures appropriées d'accompagnement étaient prises. De plus, aucun lien automatique n'a été établi entre le mécanisme d'apurement des arriérés et l'allègement de la dette susceptible d'être consenti par la suite au titre de la facilité consolidée. En juin 2004, la RDC a atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Par conséquent, la facilité consolidée a, depuis cette date, bénéficié de l'allègement partiel du service de la dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE.

Un compte spécial, distinct des actifs de la Banque, a été ouvert pour recevoir toutes les contributions en faveur de la RDC dans le cadre du plan d'apurement de ses arriérés. De telles contributions devraient inclure les allocations du résultat net de la Banque que le Conseil des gouverneurs de la Banque décide de temps à autre d'affecter au compte spécial, représentant la contribution de la Banque au mécanisme d'apurement des arriérés. Le montant de l'allocation du résultat net doit être approuvé par le Conseil des gouverneurs de la Banque lors de l'Assemblée annuelle de la Banque. Par conséquent, les revenus sur les prêts consolidés de la RDC constatés parmi les revenus courants sont transférés des réserves au compte spécial après la décision formelle d'allocation, en totalité ou en partie, du montant décidé par le Conseil des gouverneurs.

ii) Assistance aux pays sortant d'un conflit/Facilité en faveur des États fragiles

Le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit a été créé pour offrir un cadre permettant d'aider les pays sortant de conflit à renouer avec la communauté des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'aide au développement et à atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE, pour qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un allègement de leur dette après avoir apuré leurs arriérés de prêts envers le Groupe de la Banque. Ce cadre implique la constitution d'un pool de ressources alimenté par des allocations prélevées sur le résultat net de la BAD et par des contributions du FAD et de donateurs privés.

Les ressources sont fournies au cas par cas aux pays post-conflit ne bénéficiant pas encore d'un allègement de leur dette afin de combler le déficit de financement lorsque ces pays ont déployé le maximum d'effort en vue de régler leurs arriérés envers le Groupe de la Banque. À cet égard, par sa résolution B/BG/2004/07 du 25 mai 2004, le Conseil des gouverneurs a créé le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF) placé sous l'administration du FAD et a approuvé en sa faveur une affectation de 45 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2003 de la BAD. Par sa résolution B/BG/2005/05 du 18 mai 2005, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation additionnelle de 30 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2004 de la BAD au titre du deuxième versement de la contribution de la Banque au Mécanisme. Par sa résolution B/BG/2006/04 du 17 mai 2006, le Conseil des gouverneurs de la BAD a approuvé le troisième et dernier versement au titre de l'affectation sur le résultat net de 2005 pour un montant de 25 millions d'UC. Au cours du mois de mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé la création de la Facilité en faveur des États fragiles (FEF) afin de reprendre les activités du mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit et fournir un cadre élargi et intégré pour aider les États fragiles éligibles. Le but de la Facilité FEF est d'œuvrer à la consolidation de la paix, à la stabilisation des économies et de jeter les bases d'une réduction de la pauvreté et d'une croissance économique durable à long terme. Les contributions de la BAD au titre du PCCF/FEF ne peuvent, par principe, être utilisées par les pays bénéficiaires sortant de conflit pour régler leur dette envers la Banque.

iii) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

La Banque participe à une initiative multilatérale pour le règlement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Dans le cadre de cette initiative, les créanciers consentent un allègement aux pays ayant poursuivi pendant une période suffisamment longue les politiques de bonne gouvernance préconisées, leur permettant de ramener leur endettement à un niveau soutenable. Dans le cadre initial de l'Initiative PPTE, certains prêts aux pays bénéficiaires sont remboursés par le Fonds fiduciaire PPTE à un prix équivalent au montant le plus faible entre la valeur actualisée nette, calculée selon une méthode convenue, et leur valeur nominale. À la suite de la signature de l'accord d'allègement de dette, les prêts concernés ont été remboursés en retenant le montant le moins élevé entre la valeur actualisée nette et leur valeur comptable. En moyenne, les prêts du portefeuille de la BAD produisent des taux d'intérêt plus élevés que le taux d'actualisation, de telle sorte que la valeur actuelle nette des prêts est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, le Fonds fiduciaire PPTE a remboursé les prêts concernés de la BAD à leur valeur comptable.

L'Initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin de pouvoir accorder plus rapidement un allègement de dette plus substantiel et axé davantage sur la réduction de la pauvreté. Il a fallu pour cela réduire les critères d'éligibilité et commencer à fournir les concours d'allègement de dette plus tôt que dans le cadre initial. Dans le dispositif renforcé, où 33 pays sont éligibles, l'allègement prend la forme de réductions annuelles du service de la dette, de manière à libérer les pays de 80 % au maximum de leurs obligations annuelles de service de la dette à mesure qu'elles viennent à échéance, jusqu'à ce que l'allègement complet soit atteint. En outre, un financement intérimaire est accordé, si possible, entre le point de décision et le point d'achèvement à concurrence de 40 % du montant total de l'allègement de dette, sur un horizon de 15 ans.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé des concours pour 30 pays emprunteurs auprès de la BAD, dont 23 avaient atteint le point d'achèvement.

iv) Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Le 8 juillet 2005 au sommet de Gleneagles, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés s'est accordé sur une proposition permettant au Fonds africain de développement (FAD), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds monétaire international (FMI) d'annuler la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a essentiellement pour objectif de parachever le processus d'allègement de la dette des PPTE en fournissant des ressources complémentaires à 38 pays, dont 33 se trouvent en Afrique, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM), tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD et de l'IDA. L'annulation de la dette sera réalisée en libérant de leurs obligations de remboursement les PPTE parvenus au point d'achèvement et en ajustant à la baisse, par le même montant, les flux d'aide bruts qui leur sont destinés. Pour ne pas compromettre la capacité financière du FAD, les donateurs se sont engagés à lui verser des contributions additionnelles pour compenser « dollar pour dollar » le manque à gagner subi sur le principal et le service de la dette.

Pour le FAD, l'IADM a pris effet le 1^{er} septembre 2006. À compter de cette date, le FAD a annulé au total 3,84 milliards d'UC de prêts décaissés et non remboursés, ce qui a diminué d'autant son actif net à compter de cette date. Cette réduction de l'actif net du FAD s'est traduite pour la BAD par une perte de valeur sur sa participation au Fonds. L'annulation subséquente des soldes des prêts est effective quand d'autres pays atteignent le point d'achèvement dans la cadre de l'initiative PPTE et sont déclarés bénéficiaires de l'annulation en vertu de l'IADM. La réduction de l'actif net du FAD n'inclut pas les prêts en cours des pays de l'IADM qui n'ont pas atteint leur point d'achèvement à la fin de l'exercice.

NOTE W-3 : FONDS SPÉCIAUX

En vertu de l'article 8 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque peut constituer ou gérer des fonds spéciaux. Au 31 décembre 2010 et 2009, la Banque détenait séparément, outre ses ressources ordinaires, les fonds spéciaux suivants :

i) Le Fonds Spécial du Nigeria a été créé par un accord conclu le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement et la République Fédérale du Nigeria. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'effet de l'accord et les ressources du Fonds seront transférées au Nigeria à la liquidation. Toutefois, la période de 30 ans peut être prorogée d'un commun accord entre la Banque et le Nigeria. Après l'expiration de la période initiale de 30 ans le 25 avril 2006, la Banque et la République fédérale du Nigeria ont convenu de deux périodes de prorogation de l'Accord (de 12 mois chacune) pour permettre la poursuite des consultations et la réalisation d'une revue indépendante des opérations du Fonds. Suite aux résultats positifs de cette revue indépendante, l'Accord du FSN a été renouvelé pour une période de 10 ans à compter du 26 avril 2008. Le montant initial du Fonds était de 50 millions de naira, payable en devises convertibles en deux tranches égales de 25 millions de naira. Le premier versement, équivalent à 39,90 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976 et le second, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1^{er} février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant total de 50 millions de naira, dont le premier versement de 35 millions de naira (52,29 millions de dollars E-U) a été effectué le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été reçu le 4 mai 1984. Le troisième versement, d'un montant de 7 millions de naira, soit 7,38 millions de dollars E-U, a été reçu le 13 septembre 1985.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria le 14 juin 2006, un retrait de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été effectué par le Nigeria sur les ressources du Fonds. Une deuxième demande de retrait de 200 millions de dollars E-U a été versée au gouvernement du Nigeria en juillet 2009.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial du Nigeria au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Contribution reçue	128 586	128 586
Montant net des fonds générés (net)	148 710	147 194
Différence de conversion des devises	(116 432)	(119 055)
	160 864	156 725
Représenté par :		
Avoirs en banque	8 291	4 375
Placements	99 657	98 414
Intérêts et produits à recevoir sur les prêts	1 556	1 574
Intérêts courus sur les placements	61	176
Autres montants à recevoir	559	522
Encours de prêts	52 400	53 099
	162 524	158 160
Moins : Charges à payer	(1 660)	(1 435)
	160 864	156 725

ii) Le Fonds spécial de secours (aux États africains victimes de la sécheresse) a été créé par la résolution 20-74 du Conseil des gouverneurs pour assister les États africains touchés par les catastrophes naturelles. L'objectif du Fonds a été étendu par la suite en 1991 à l'assistance, sous forme de dons, aux institutions de recherche, dont les objectifs de recherche dans des domaines précis sont de nature à aider la Banque à répondre aux besoins des pays membres régionaux dans ces domaines. Les ressources du Fonds sont constituées de contributions de la Banque, du FAD et de différents États membres.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial de secours aux États africains victimes de la sécheresse se présente comme suit au 31 décembre 2010 et 2009 :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde du Fonds	62 448	62 448
Fonds générés	4 751	4 468
Fonds alloués aux Dimensions Sociales d'Ajustement Structurel (SDA)	1	1
Moins : Dons décaissés	(62 030)	(57 060)
	5 170	9 857
Représenté par :		
Avoirs en banque	629	1 255
Placements	4 532	8 593
Intérêts courus	9	9
	5 170	9 857

Au 31 décembre 2010, un montant de 4,40 millions d'UC (7,05 millions d'UC en 2009) a été engagé, mais non encore décaissé au titre du Fonds spécial de secours.

NOTE W-4 : FONDS FIDUCIAIRES

Par les résolutions 11-70, 19-74 et 10-85 du Conseil des gouverneurs, l'administration du Fonds Mamoun Beheiry, du Fonds pétrolier arabe et du Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF) a été confiée à la Banque. Les ressources de ces fonds, tenus séparément des ressources ordinaires en capitaux de la Banque, sont conservées et comptabilisées en devises spécifiques, converties en unités de compte aux taux en vigueur en fin d'exercice.

i) Le Fonds Mamoun Beheiry a été institué le 31 octobre 1970 par la résolution 11-70 du Conseil des gouverneurs, en vertu de laquelle M. Mamoun Beheiry, ancien Président de la Banque, a créé un fonds pour récompenser les membres du personnel ayant fait preuve de compétence exceptionnelle au cours de leur carrière pour promouvoir les objectifs de la Banque.

ii) Le Fonds pétrolier arabe (contribution de l'Algérie) a été établi par la résolution 19-74 du Conseil des gouverneurs en date du 4 juillet 1974. En vertu d'un protocole d'accord du 15 novembre 1974, la Banque africaine de développement a reçu du gouvernement algérien un montant de 20 millions de dollars E-U à titre de fonds fiduciaire, dans le but d'accorder des prêts aux pays membres affectés par la hausse des prix du pétrole. Le 11 août 1975, une somme de 5,55 millions de dollars E-U a été prélevée sur le principal et rétrocédée au gouvernement algérien, conformément à sa demande, laissant un solde de 14,45 millions de dollars E-U, qui a servi à financer des prêts à rembourser directement à l'Algérie. Au 31 décembre 2010, un montant de 13,45 millions de dollars E-U (13,45 millions de dollars E-U en 2009) avait été remboursé à l'Algérie.

iii) Le Fonds d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF) a été créé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA), à sa 20^e session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 12 au 15 novembre 1984, par la résolution AHG/RES. 133 (XX), en vue d'apporter une assistance aux pays membres touchés par la sécheresse et la famine.

La situation financière de ces fonds fiduciaires au 31 décembre 2010 et 2009 est résumée ci-après :

(en milliers d'UC)	2010	2009
i) Fonds Mamoun Beheiry		
Contribution	152	152
Revenu des placements	183	192
	335	344
Moins : Prix accordés	(30)	(30)
Dons	(25)	(25)
	280	289
Représenté par :		
Dépôts à court terme	266	275
Avoirs en banque	14	14
	280	289
ii) Fonds pétrolier arabe (contribution de l'Algérie)		
Contribution nette	649	638
Représentée par :		
Prêts décaissés moins remboursements	649	638
iii) Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique		
Contributions	20 768	20 082
Revenus générés	5 541	5 436
	26 309	25 518
Aides accordées	(22 266)	(21 426)
	4 043	4 092
Représenté par :		
Avoirs en banque	539	523
Placements	3 500	3 885
Intérêts courus	4	3
Montant à payer	-	(319)
	4 043	4 092
Total des ressources et actifs des fonds fiduciaires	4 972	5 019

NOTE W-5 : DONS (Fonds des donateurs)

La Banque administre des dons au nom des donateurs, dont des pays membres, des agences et d'autres entités. Les ressources des dons sont destinées à des fins spécifiques, notamment le cofinancement de prêts-projets, les opérations de réduction de la dette, l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité et la préparation des projets, les programmes généraux et régionaux ainsi que les programmes de recherche et de formation. Ces fonds sont placés en fiducie et ne sont pas inclus dans les actifs de la Banque. Conformément à l'article 11 de l'Accord portant création de la Banque, les comptes de ces dons sont tenus séparément de ceux de la Banque.

Les soldes non décaissés de ces dons au 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
AMINA	1 486	1 418
Autriche (Don de la coopération technique autrichienne)	-	1 018
Bassin du Congo	46 362	32 937
Belgique	473	989
Canada	1 379	1 598
Chine (Don du gouvernement chinois)	499	522
Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)	750	180
Corée (Fonds fiduciaire coréen)	7 804	5 117
Danemark	798	893
Don du gouvernement indien	348	467
Espagne (Programme de coopération BAD-Espagne)	286	418
Finlande	5 345	2 065
Fonds pour la microfinance	4 312	-
Fonds de la Facilité africaine de l'eau	69 261	46 624
Fonds nordique	105	224
France-BAD (Fonds d'assistance technique)	1 802	2 904
Global Environment Facility (GEF)	3 320	175
Governance Trust Fund (GTF)	2 323	1 857
Initiative de migration et de développement (IMDE)	2 681	2 389
Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)	69 453	51 578
Italie	2 528	3 121
Japon (FAPA)	22 360	24 281
La finance au service de l'Afrique	680	735
Mécanisme de financement des engrais	8 700	5 408
NEPAD	17 374	16 498
Nigeria – Fonds de Coopération technique	17 269	17 170
Norvège	1 385	648
Pays-Bas	1 110	1 375
PCI-Afrique	98	218
Portugal (Fonds fiduciaire de la Coopération Technique portugaise)	1 230	916
Programme de développement pour l'infrastructure en Afrique (PDIA)	314	-
Programme multidonateurs de partenariat dans le domaine de l'eau	2 316	2 673
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	65	-
Région des Grands Lacs (FSRD)	2 244	2 228
Renforcement des capacités statistiques – Phase II	2 518	5 705
Royaume-Uni	3 542	4 442
Suède (Fonds fiduciaire suédois pour les services de consultants)	270	366
Suisse (Don de la Suisse pour l'assistance technique)	295	309
Autres	376	48
Total	303 461	239 514



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque Africaine de Développement

Agence Temporaire de relocalisation
15 Avenue du Ghana
1002 Tunis Belvédère
Tunisie

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement

Exercice clos le 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Africaine de Développement, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à W y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables qui y sont énoncées, aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que la Banque et son Conseil des Gouverneurs en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière et en accord avec l'Accord portant création de la Banque. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 30 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA BAD POUR L'EXERCICE 2011

(en milliers d'UC)

Description	
Dépenses de personnel	
Salaires	112 317
Avantages	75 785
Autres dépenses de personnel	12 494
Personnel temporaire	1 048
Consultants	18 440
Formation	3 923
	224 007
Dépenses générales	
Missions officielles	19 444
Frais de bâtiment/Bureaux	14 305
Location, réparation et entretien d'équipements	7 604
Dépenses de communication	7 865
Impression publications & reproduction	1 464
Fournitures et petits articles de bureau	812
Bibliothèque	615
Autres dépenses institutionnelles	13 021
	65 130
Montant total des dépenses administratives	
	289 137
Amortissements	4 680
Montant total	
	293 817
Moins : Frais de gestion *	(206 590)
Budget administratif net	87 227

* Le montant représente la part du Fonds africain de développement et du Fonds spécial du Nigeria dans la juste valeur des dépenses de la Banque relatives au personnel, à l'organisation, aux services et aux installations, et telles que calculées sur la base d'une formule approuvée par les Conseils d'administration.

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Gestion financière

Reconstitutions du FAD

Les ressources du FAD sont principalement composées des souscriptions de la Banque et des États participants, ainsi que d'autres ressources reçues par le Fonds. Les souscriptions cumulées au FAD s'élèvent à 18,81 milliards d'UC au 31 décembre 2010.

La résolution pour la onzième reconstitution générale du Fonds (FAD-11) a été adoptée par le Conseil des gouverneurs le 28 mars 2008. Elle est entrée en vigueur le 8 mai 2008, avec un niveau de reconstitution fixé à 3,70 milliards d'UC et une capacité d'engagement anticipé de 2,06 milliards d'UC, ce qui porte à 5,76 milliards d'UC le total des ressources du FAD-11. Ce montant couvre la période opérationnelle de trois ans allant de 2008 à 2010. Au 31 décembre 2010, les États participants avaient souscrit pour un montant total de 3,37 milliards d'UC, représentant 91 % du montant promis au titre de FAD-11.

Les négociations pour la douzième reconstitution du Fonds (FAD-12), qui couvre la période opérationnelle de trois ans allant de 2011 à 2013, ont été conclues en septembre 2010 avec un niveau total de ressources de 6,10 milliards d'UC. Le niveau de reconstitution du FAD-12 a été fixé à 4,09 milliards d'UC, et la capacité d'engagement anticipé s'élève à 2,01 milliards d'UC.

Engagements au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM ou Initiative) a pris effet le 1^{er} septembre 2006 et couvre la période 2006-2054. Afin de préserver l'intégrité financière et la capacité de financement du Fonds africain de développement, les donateurs se sont engagés à compenser entièrement le Fonds pour les annulations de dette au titre de l'IADM.

Au 31 décembre 2010, le Fonds avait reçu de la part des donateurs des engagements d'un montant total de 4,70 milliards d'UC, soit 79,12 % du coût de l'IADM établi à 5,94 milliards d'UC pour la période 2006-2054.

Les donateurs sont convenus que des ajustements périodiques seraient effectués en vertu de l'initiative afin de refléter les changements dans les coûts réels et estimés au Fonds résultant de la remise de dette.

Le coût indicatif de l'annulation de la dette accordée au titre de l'IADM a été ainsi révisé de 5,57 milliards d'UC en 2007 à 5,94 milliards d'UC en 2010 pour la période 2006-2054. Le coût indicatif pour la période 2011-2054 a été estimé en 2010 à 5,72 milliards d'UC.

Placements

Au 31 décembre 2010, les avoirs en banque et les placements du FAD s'établissaient à 3,20 milliards d'UC, contre 3,18 milliards à la fin de 2009. Le revenu des placements pour l'année s'est élevé à 84,40 millions d'UC, soit un rendement de 2,53 %, sur un volume moyen de placements de 3,33 milliards d'UC, contre un revenu de 131,59 millions d'UC en 2009, soit un rendement de 4,09 % pour un volume moyen de placements de 3,22 milliards d'UC.

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2010, le montant cumulé des prêts et dons signés, déduction faite des annulations, s'est établi à 20,33 milliards d'UC contre 18,86 milliards d'UC à fin 2009. L'encours total des prêts est passé de 5,43 milliards d'UC à la fin de 2009 à 6,30 milliards d'UC au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 863,50 millions d'UC. Cette hausse est intervenue malgré l'annulation de 17,57 millions d'UC au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale en faveur de deux pays ayant atteint le point d'achèvement au cours de l'année.

À la fin de 2010, on dénombrait 1 145 prêts et dons signés et actifs. À la même date, 1 144 prêts d'un montant de 6,69 milliards d'UC étaient totalement remboursés ou annulés à travers l'IADM.

Décaissements

Les décaissements de prêts et de dons sont passés de 1,73 milliard d'UC en 2009 à 1,17 milliard d'UC en 2010, soit une baisse de 32 %. Au 31 décembre 2010, les décaissements cumulés des prêts et dons se chiffraient à 14,77 milliards d'UC. À la même date, 1 673 prêts et dons d'un montant de 11,75 milliards d'UC étaient entièrement décaissés, soit 80 % des décaissements cumulés.

Résultats financiers

En 2010, le FAD a enregistré un déficit de 62,93 millions d'UC, contre un excédent de 4,70 millions d'UC en 2009. La perte significative au titre de l'exercice 2010 a été principalement due au niveau très faible des taux d'intérêt, ce qui eu le double effet de faire baisser les revenus des placements et d'accroître l'impact de l'encaissement accéléré des billets à ordre déposés pour le paiement des souscriptions. La moyenne ajustée du taux d'intérêt commercial de référence (TICR) utilisée pour la détermination des taux d'actualisation pour l'encaissement accéléré des billets à ordre (déterminés quand les taux d'intérêt étaient élevés) a été plus élevée que les taux d'intérêt actuels du marché gagnés sur les liquidités supplémentaires qui ont été créées par l'accélération, créant ainsi un écart négatif sur les revenus du Fonds.

Les dépenses administratives, qui représentent la part du FAD dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe de la BAD, ont également augmenté de 6,31 millions d'UC, passant de 157,65 millions d'UC en 2009 à 163,96 millions d'UC en 2010. La part du Fonds dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe de la BAD est fixée sur la base d'une formule prédéterminée de

répartition des coûts, qui est principalement fonction des niveaux relatifs de certains indicateurs du volume des opérations et de la taille du bilan. La part du FAD dans les dépenses répartissables était de 70,83 % en 2010 contre 70,84 % en 2009. L'augmentation de la valeur absolue des dépenses administratives supportées par le Fonds est attribuée à l'augmentation générale des dépenses administratives répartissables du Groupe de la Banque, résultant de l'expansion du niveau d'activité.

Les revenus des prêts sont demeurés pratiquement les mêmes à 59,11 millions d'UC, comparé à 59,08 millions d'UC en 2009. Les revenus des placements

ont baissé de 47,19 millions d'UC, passant de 131,59 millions d'UC en 2009 à 84,40 millions d'UC en 2010, reflétant le contexte actuel de faible taux d'intérêt. L'escompte sur l'encaissement accéléré des obligations à vue s'élève à 41,29 millions d'UC en 2010 contre 28,02 millions d'UC en 2009.

Conformément à la politique de non-reconnaissance de revenus sur les prêts non performants du FAD, les commissions de service sur les prêts accordés aux emprunteurs ou garantis par eux sont exclues du revenu des prêts si ces prêts accusent des arriérés de 6 mois ou plus sur le remboursement en principal ou des commissions de service. Du fait

de cette politique, un montant de 2,12 millions d'UC représentant des revenus non reconnus de prêts a été exclu des revenus de 2010, contre 2,07 millions d'UC en 2009. Au 31 décembre 2010, 3 emprunteurs sont en situation de non-reconnaissance de revenu, soit le même nombre qu'à la fin de décembre 2009.

Le Fonds continue d'annuler des dettes répondant aux critères requis au titre de l'IADM à mesure que les pays concernés atteignent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Un résumé des annulations cumulées de prêts au titre des initiatives PPTE et IADM est présenté à la Note E aux états financiers à vocation spéciale du FAD.